

5^e Année - N° 4

Oct. - Déc. 1918

BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ





LE TRAITÉ DE 1862

ENTRE LA FRANCE, L'ESPAGNE ET L'ANNAM ⁽¹⁾

DOCUMENTS RÉUNIS

Par H. LE MARCHANT DE TRIGON.

Inspecteur des Affaires administratives et politiques de l'Annam.

En opérant des recherches, dans les premiers volumes du *Bulletin Officiel de la Cochinchine*, j'ai trouvé plusieurs ordres du jour de l'Amiral Gouverneur et un procès-verbal, ayant trait tant à la réception des plénipotentiaires annamites à Saigon, qu'au voyage à Hué des plénipotentiaires français et espagnols, en 1862 et 1863. Ces documents intéressants en eux-mêmes, sans doute, sont cependant assez succincts et demanderaient à être complétés par quelque relation moins sommaire des évènements auxquels ils se réfèrent. Il est à souhaiter que les Archives de la Marine ou des Affaires Etrangères, puissent être consultées dans ce but. Peut-être aussi, des lettres privées conservées dans des archives familiales, et rédigées par les officiers ou fonctionnaires de l'époque, acteurs ou témoins des évènements, viendront-elles, plus tard, compléter les renseignements que je donne ici aujourd'hui. Cet article n'aurait-il d'autre résultat que je m'en tiendrai pour grandement satisfait.

(1) Communication lue le 22 octobre 1918.

En attendant ce supplément d'informations, j'ai pensé que les Archives impériales de Hué (1) devaient contenir la contre partie des pièces trouvées au *Bulletin de la Cochinchine*, sous forme de rapports d'ambassadeurs ou de dispositions protocolaires émanant du Ministère des Rites. Mes suppositions se sont confirmées, comme on le verra à la lecture des pièces qui vont suivre.

J'en dois la traduction à l'obligeance de M. Bưởi-Thanh-Vân, Interprète au titre européen à la Délégation de l'Intérieur. Quant à leur recherche et à leur découverte dans les Archives, elles furent l'oeuvre de M. Tôn-Thất-Quảng, Tá-Lý à à l'Instruction Publique. Qu'ils soient remerciés l'un et l'autre de l'aide précieuse qu'ils m'ont accordée.

I. — Arrivée d'un bateau espagnol en juin 1861 (2).

Au 5^e mois de la 14^e année de Tự-Đức (juin 1861), un vaisseau espagnol arriva dans la province de Biên-Hòa et envoya aux autorités de cette province une lettre pour être transmise au Roi. Cette lettre était une demande de résider à Đồ-Sơn, pour créer une station de surveillance à Quảng-An et à Nghiêu-Phong, avec promesse de rendre ces territoires au bout de dix ans d'occupation. En cas de refus, on irait faire une démonstration au Tonkin.

Le Roi n'accepta pas cette proposition, et renvoya la lettre en question à son auteur.

Le bateau reprit alors la mer, en passant par le port de Cần-Thu, de la province de Gia-Định.

En apprenant le départ du bateau, le Roi demanda l'avis des membres du Conseil du Cơ-Mặt sur la possibilité de préparer une autre réponse. Mais, suivant de récentes nouvelles reçues il fit prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher le bateau, si les renseignements étaient exacts, de s'emparer, selon les menaces qu'il avait faites, des endroits appelés Quảng-An et Các-Bà.

(1) Je profite de cette occasion pour remercier S. M. Khải-Định de l'autorisation qu'Elle m'a donnée de faire des recherches dans les Archives du Nội-Các et du Cần-Tín. Je n'en attendais pas moins de l'esprit éclairé et de la haute intelligence de ce Souverain.

(2) Extrait du *Đại-Nam-thiết-lục-chánh-biên-dệ-tử-kỷ* (Annales de Tự-Đức). livre 24, page 36.

*
* * *

II. — *Rapport de MM. Phan-Thanh-Giản et Lâm-Duy-Hiệp, au sujet de leur mission à Saigon près de MM. Bonard et Palanca.*

Le 15 du 5^e mois de la 15^e année de Tự-Đức (11 juin 1862).

Nous, Phan-Thanh-Giản et Lâm-Duy-Hiệp, Ministres plénipotentiaires, soumettons à Sa Majesté le rapport qui suit :

Le 24 du mois précédent (4^e mois ; 22 mai 1862), au commencement de l'heure *dần* (1), notre jonque leva l'ancre et franchit la passe de Thuận-An. A l'heure *thìn* (2), nous arrivâmes à l'endroit où le navire du Français Simon était mouillé. Celui-ci fit jeter les cordages et lancer une embarcation sur laquelle il prit place, avec l'interprète français Cự-Trường (3) et 6 marins, et se dirigea à notre rencontre. Après les salutations d'usage, le thé et le vin servis, le capitaine commanda à ses hommes de remorquer notre jonque avec son bâtiment, à l'aide d'un cable attaché à notre mât, et se retira, après avoir fixé avec nous les conditions du voyage.

A l'heure *tị* (4), le bâtiment français alluma ses feux, força les machines et entraîna notre jonque.

Nous dépassâmes le port de Tư-Hiến à l'heure *mùi* (5), le mont Trà-Sơn à l'heure *thần* (6), la baie de Đại-Chiêm le soir même. Dans la matinée du 25 (23 mai), nous passâmes devant le port de Sa-Huỳnh, de la province de Quảng-Nghĩa ; nous atteignîmes, le soir, la frontière de Khánh-Hòa. Dans la matinée du 26 (24 mai), nous nous trouvâmes dans les eaux de la province de Khánh-Hòa, le soir, nous dépassâmes le pic Mỏ-Diều. Pendant la nuit du 26 au 27, un soldat de la 5^e compagnie, 3^e régiment appartenant au camp de gauche des troupes de mer, nommé Nguyễn-Văn-Nghệ, se tenant, pour satisfaire ses besoins,

(1) L'heure *tí* = 11 h. à 1 h. après minuit ; *sửu* = 1 à 3 h. ; *dần* = 3 à 5 h. ; *meo* 5 à 7 h. ; *thìn* = 7 à 9 h. ; *tị* = 9 à 11 h. ; *ngọ* = 11 à 1 h. après midi. ; *mùi* = 1 à 3 h. ; *thần* = 3 à 5 h. ; *dậu* = 5 à 7 h. ; *tuất* = 7 à 9 h. ; *hợi* = 9 à 11 h. ; chaque heure a son commencement « *bổn* », son milieu « *trung* », sa fin « *mạt* ».

De 3 à 5 heures du matin.

(2) De 7 à 9 heures du matin.

(3) Cỗ-Tràng, le Père Trảng, ou Legrand de la Liraye.

(4) De 9 à 11 h du matin.

(5) De 1 heure à 3 heures de l'après-midi. Le port Tư-Hiến est la passe de la lagune Est de Huế.

(6) De 3 à 5 heures de l'après-midi.

au bord de la jonque qui était agitée par les vagues, lâcha prise et tomba ; le vent soufflait violemment, la marche du bateau était rapide, la nuit ténébreuse, le sauvetage ne pût être organisé. Dans la matinée du 27 (25 mai), nous passâmes devant le port de Mũi-Nè de la province de Bình-Thuận. A l'heure *tuât* (1), nous entrâmes dans le port de **Cần-Giờ** (Cap S' Jacques). Le bâtiment français alluma les feux pour faire les signaux; notre jonque, suivant les conditions arrêtées précédemment, dénoua le câble et jeta l'ancre.

Non loin de nous, se trouvait un *Đa-sách* (2) ; nous apprîmes que c'était un bâtiment européen préposé à la surveillance du port. Le matin du 28 (26 mai), nous fîmes apporter au Capitaine Simon et à son équipage, vu leur bon vouloir et les fatigues du remorquage, 5 morceaux de cannelle du Nhựt et 100 pièces *ngân-tiền*, décorations en argent, savoir : 10 grosses pièces de *Triệu-dân*, 10 de *Ngũ-phúc*, 10 de *Tứ-mĩ*, 20 de *Tam-thọ*, 20 petites pièces de *Triệu-dân* et 30 de *Bát-bửu* (3), pour exprimer nos sentiments de reconnaissance. La cannelle devait être remise au capitaine ; les pièces d'argent distribuées à l'équipage. Le capitaine déclina d'abord notre offre et ne consentit à accepter notre cadeau qu'après que nous lui eûmes fait les plus vives instances.

A l'heure *thìn* (4), le Capitaine Simon donna l'ordre d'amener les deux bâtiments l'un près de l'autre, on voyagerait de conserve en remontant le cours de la rivière.

Depuis le port de Cần-Giờ jusqu'au fort de Giao-Khẩu, nous aperçûmes, de distance en distance, trois vaisseaux *Đa-sách* (voiliers), au loin, dans le territoire de la province de Biền-Hoà qui est sillonné par une série de cours d'eau. Des bateaux européens circulaient en grand nombre ; nous n'en pouvions fixer le nombre. Quant à ceux qui mouillaient entre le fort de Giao-Khẩu et le débarcadère de Chợ-Sỏi, ils étaient au nombre de 25, dont 13 à vapeur, 12 *Đa-sách*, 5 bateaux de commerce Anglais, 12 jonques à voile chinoises. Les jonques sont innombrables du côté du débarcadère de Chợ-Lớn. A l'heure *thần* (5), nous pénétrâmes dans le fleuve de l'ancienne capitale (Gia-Định) ; enfin nous jetâmes l'ancre.

(1) De 7 à 9 heures du soir.

(2) Littéralement : Bateau à multiple, cordages. Voiliers. Le traducteur a suivi aussi littéralement que possible, le texte en caractères. La traduction y perd peut-être en élégance, mais y gagne en véracité et exactitude.

(3) Ce sont les caractères gravés sur ces décorations.

(4) De 7 à 9 heures du matin.

(5) De 3 à 5 heures du soir.

Quelques instants après, les Commandants en chef (1) français et espagnols, Phò-na (l'Amiral Bonard) et Ba-lang-ca (le Colonel Palanca), délèguèrent le Phó-Súy (Commandant en second), le Tham-Tán (Chef d'état-major) et leur suite, qui s'informèrent de nos nouvelles personelles ; nous avons admiré leur courtoisie. Parmi ces personnages officiels, se trouvait le Giám-Độc (Directeur de l'Intérieur, ou Inspecteur) Hà-ba-lý (M. Aubaret), connaissant les caractères chinois et notre langue : « Le projet de la discussion des préliminaires de la paix, nous dit-il, que le Gouvernement français désirait ardemment, a échoué maintes fois, devant des obstacles imprévus. Le gouvernement a été très heureux d'apprendre la venue de deux délégués impériaux ; il espère bientôt avoir la joie de voir les lettres de crédit des Ministres plénipotentiaires. » Nous lui répondîmes en fixant le 29 (27 mai) comme date de la prochaine entrevue. « En effet, nous répondit-il, le Commandant en chef a déjà fait aménager le vaisseau-amiral à cet effet ».

Ensuite, le Commandant en chef français Phò-na (Bonard) nous fit apporter trois barriques de diverses liqueurs européennes pour que « nos soldats et marins boivent joyeusement ». Le 29, il donna l'ordre à l'interprète Cự Trư-ông (Legrand de la Liraye), ainsi qu'à l'interprète annamite de transporter à notre jonque tout ce dont nous avons besoin. Ces deux envoyés nous adressèrent ces paroles : « Notre Commandant en chef nous a commandé de prélever chaque jour sur le trésor de l'Etat français quarante francs pour procurer à l'équipage des vivres frais ». Nous les priâmes de dire de notre part à l'amiral que notre jonque, arrivée depuis peu, ne manquait de rien ; quand nous aurons besoin de quelque chose, nous le lui dirons.

Le commandant français, supposant que les interprètes avaient essuyé notre refus parce qu'ils nous avaient procuré des choses peu convenables, chargea un Bò-Chánh et un Án-Sát (2) français de cet office, avec ordre de s'en acquitter quotidiennement ; ainsi, nous ne pouvions plus les refuser. Ce jour là, ces deux fonctionnaires français vinrent nous saluer, apportant avec eux deux caisses de tabac. De plus, le Commandant en chef nous fit remettre un pavillon *thuy-thửu* (?) nous invitant à en confectionner un semblable, et à l'arborer quand les deux bâtiments (la jonque et le vaisseau-amiral) se réuniraient, pour témoigner de l'amitié des deux nations.

(1) Chánh-Soái.

(2) Bò-Chánh, Án-Sát, dans l'administration annamite, mandarins chargés l'un de recueillir les impôts, l'autre de rendre la justice : trésorier, juge.

A l'heure *thìn* (1), des personnages officiels, arrivant avec deux embarcations spacieuses, nous invitèrent à y monter. Nous deux, avec le *Hiệp-Lãnh Thị-Vệ* (Chambellan) *Phạm-Văn-Trung*, tous coiffés et habillés du costume de cour, les mandarins subalternes *Phạm-Chuân* et *Hộ-Văn-Lang* dans les costumes correspondant à leurs grades, les mandarins militaires en uniforme, nous prîmes place dans la seconde embarcation, car la première portait la boîte contenant la lettre de crédit (2), placée sur une table rouge.

Le Commandant en chef et le *Tham-Tán*, en grande tenue, nous attendaient ; ils portèrent d'abord respectueusement la boîte de la lettre de crédit, puis nous conduisirent l'un après l'autre au vaisseau-amiral, bâtiment de quatre étages pavés de planches ; il contenait plus de 200 marins qui faisaient la haie, le fusil en main, en un ordre impeccable, pour la réception de la table rouge qu'on plaça sur une estrade élevée. Les deux commandants en chef nous invitèrent à nous asseoir sur un canapé ; eux se placèrent sur deux sièges carrés. Nous n'osâmes pas y prendre place et le laissâmes vide.

Ce que voyant, on apporta pour nous deux sièges carrés. Maîtres et hôtes, en tout quatre personnes, se trouvaient en face les uns des autres ; à leur côté se tenaient le *Tham-Tán*, le *Phó-Súy*, le *Giám-Độc*. Le *Hiệp-Lãnh Thị-Vệ* *Phạm-Văn-Trung*, respectueusement, porta la lettre de crédit, qu'il remit à moi, *Lâm-Duy-Hiệp*, qui l'étendis sur la table placée en face de nous : moi, *Phan-Thanh-Giảng*, me suis levé ; les deux commandants se levèrent ; le *Giám-Độc Hà-ba-lý* (Aubaret), debout, développa la lettre et en donna la lecture. Les deux commandants, de leur côté, apportèrent leurs lettres de crédit, dont le *Giam-Độc Hà-ba-lý* nous donna la lecture également.

Après quoi, chacun reprit son siège ; le vin et le thé furent servis ; les deux commandants firent mettre de nouveaux sièges pour le *Tham-Tá*, le *Phó-Súy* et le *Giám-Độc*. On but ; la musique joua. Il transpire de cette fête une impression de solennité et de joie. A bord, on tira 17 coups de canons. Nous prîmes congé ; les deux commandants et leur suite nous serrèrent la main. Les personnages officiels qui nous avaient servis d'introducteurs nous reconduisirent. De nouveau tonnèrent 17 coups exprimant la joie de cette fête.

Le 1^{er} de ce mois (5^e mois ; 28 mai), le *Phó-Súy* et le *Giám-Độc* vinrent, de la part des deux commandants en chef, s'informer de notre santé. « J'ai l'honneur, nous dit M. *Hà-ba-lý*, de vous exprimer le désir de Leurs Excellences les Commandants en Chef, qui osent inviter

(1) De 7 à 9 h. du matin.

(2) Les pleins pouvoirs des plénipotentiaires annamites.

LL. EE. les Ministres plénipotentiaires à se rendre (1) à leurs résidences, afin de faire échange de démonstrations amicales et joyeuses et de fixer la date de la prochaine conférence ». « Les relations amicales, entre nos deux pays, lui répondîmes-nous, doivent être notre occupation et l'objet de nos soucis. Attendons la fin des pourparlers ; se voir et s'entretenir alors, ne sera pas trop tard, n'est-il pas vrai ? » le Giám-Độc Hà-ba-lý nous répondit en ces termes : « LL. EE. les Commandants en chef déduisent de la présence de LL. EE. les Ministres plénipotentiaires en ces lieux, qu'ils y sont venus avec d'excellentes intentions qui sont le repos pour l'armée, la paix pour le peuple. Ils en sont particulièrement touchés. Lors de la précédente entrevue, les conditions (de paix) n'ont pas été intégralement exprimées ; aussi, naturel est leur désir d'une nouvelle conférence. Cependant, je suis pleinement d'accord sur la réponse que LL. EE. m'ont faite ; je la rapporterai à mes Commandants en chef, qui certainement en seront satisfaits. — Un traité de paix serait un insigne bonheur pour les armées, des trois royaumes ; il ne doit plus être retardé, LL. EE. les Ministres plénipotentiaires venus ici au nom de l'Empereur (d'Annam) apportent-ils avec eux quelques conditions de paix que la Cour (annamite) aurait formulées ? »

Voici notre réponse : « L'Annam n'a jamais eu à traiter avec la France, jusqu'ici. Nous pensons que les pièces écrites, traduites d'une langue en une autre, perdent un fond de vérité et entraînent des malentendus, et nous estimons les discussions verbales nécessaires. Veuillez nous en donner votre avis ». « S'il en est ainsi, répartit M. Hà-ba-lý, que LL. EE. expriment leurs désirs ; aucun inconvénient n'est à craindre ». « LL. EE. les Commandants en chef nous ont honoré de leur confiance en déléguant leurs subalternes venir nous inviter ; nous devons attendre avec confiance les décisions que LL. EE. pèseront de telle sorte que tous en soient satisfaits. » M. Hà-ba-lý nous répondit qu'il rapporterait l'entretien aux commandants en chef, et nous promit pour plus tard la réponse. « Nous sommes déjà vieux, ajoutâmes-nous enfin ; nos forces s'usent pendant ce long voyage que nous entreprenons au milieu du vent et des vagues. Notre auguste Empereur pense sans cesse à nous. Le récit de notre arrivée sains et saufs, nos premières impressions pendant notre séjour ici, sont consignés dans ce cahier. Nous vous prions, au nom de l'amitié qui nous attache, de l'expédier. » M. Hà-ba-lý nous dit qu'il était très heureux de nous rendre ce service, et qu'il en parlerait aux commandants. Le cahier fut en effet expédié à Hué le 3 (30 mai).

(1) Littéralement : déplacer leurs talons de jade.

Le même jour, à la fin de l'heure *mùi* (1), les deux commandants en chef donnèrent l'ordre au *Giám-Độc Hà-ba-lý* et à l'interprète de nationalité chinoise répondant au nom de *Lý-Liên-Phương* de nous apporter un exemplaire des conditions de paix qu'ils proposaient. Ces conditions, quoique condensées en huit articles — les différentes conditions de paix qu'on avait vues jusqu'ici étaient longues et touffues — étaient de la plus grave importance, car elles avaient pour principal objet la cession des six provinces et l'indemnité énorme de 5.000 000 de piastres. Ce ne sont pas des questions qui peuvent être discutées ni réglées en une séance. Paisiblement, prononçant lentement, clairement les mots, nous lui répondîmes : « En suivant le sens de ce texte, il nous semble que les Commandants ne désirent pas encore la paix ; c'est pourquoi ils énoncent des exigences d'un caractère aussi grave. Pour que la paix soit durable, il importe qu'elle soit juste, qu'elle ne laisse point un côté desséché, tandis que l'autre est verdoyant de vie. Quel est l'homme qui pourrait accepter la paix de LL. EE. les Commandants en chef. Allez, et veuillez redire cela à LL. EE., qu'elles remanient les dispositions (du traité) de telle sorte que la dignité des deux royaumes soit sauve et que les deux côtés puissent en retirer du profit. C'est le service dont nous vous serons débiteurs ». A quoi M. Hà-ba-lý répondit : « Excellences, la décision des deux Commandants a été prise ; de nouvelles discussions seront sans effet ». « Revenez quand même ; faites part à LL. EE. de nos demandes, qui doivent provoquer de nouvelles rélexions. » M. Hà-ba-lý, d'accord avec nous, prit congé.

Le jour suivant se passa pareillement. « Si LL. EE. ajouta enfin M. Hà-ba-lý, sont résolues à ne pas souscrire à nos conditions, la paix ne pourra être conclue ; de nouvelles et plus sérieuses complications seront à craindre ». — « LL. EE. les Commandants en chef ont désiré la paix et ont voulu profiter de leur position avantageuse et de leur force pour nous l'imposer. Cette paix, si elle est ainsi faite, compromettra l'honneur et la renommée de leur pays aux yeux de tout le monde. Si nous l'acceptons nous n'aurons aucun argument pour répondre à la Cour. Les difficultés sont grandes ».

Depuis le 3 (30 mai) jusqu'au 6 (2 juin), M. Hà-ba-lý entretint avec nous des relations journalières. Il ne manquait aucune occasion pour nous entretenir de ce sujet, et nous conseiller d'accepter toutes les clauses du traité. Il conservait toujours un air paisible et courtois.

Les pourparlers recommencèrent. Il s'agissait désormais de la cession de quatre provinces au lieu de six, de la remise de 4.000.000 de

(1) De 1 heure à 3 heures de l'après-midi.

piastres au lieu de cinq millions. M. Hà-ba-lý nous fit observer que les commandants avaient déjà supprimé bien des exigences, que si nous désirions la paix, il importait que nous ne prenions plus la peine de discuter. Considérant que, dans une pareille situation, il serait peu délicat remettre de suite la question sur le tapis, quand les commandants l'ont examinée à plusieurs reprises, nous invitons le Giám-Độc, une dernière fois, à rapporter notre entretien à son supérieur. Au nom des commandants en chef, M. Hà-ba-lý nous adressa les paroles suivantes : « Nos gouvernements s'efforcent de renouer des relations amicales ; dans ce but, je ne vois pas d'inconvénient à rendre la province de Vinh-Long et les îles Phú-Quốc ». Comme contre-partie, il soumit à notre discussion douze articles supplémentaires.

Aux diverses observations que nous lui fîmes sur l'article concernant la « liberté religieuse », M. Hà-ba-lý opposa une obstination inébranlable. Vu le caractère du commandant, homme franc mais vif, qui avait déjà fait subir au texte des conditions de paix toutes les modifications qu'il avait pu, il ne nous était plus permis, au risque de compromettre la paix et de créer de nouvelles complications, de prolonger plus longtemps la discussion ; nous souscrivîmes au dit traité. Dans la rédaction du dit traité, on a glissé quelques retouches sur la forme des caractères (au point de vue du formalisme et de la littérature). Enfin, des deux côtés, on prit copie du texte définitif.

Le 7 (3 juin), le Phó-Súy et le Giám-Độc vinrent nous inviter à descendre à terre pour « une joyeuse réunion » ; en attendant que l'ancien Camp des lettrés soit aménagé, nous déterminons la date du jour de « l'échange des traités ».

Pour le festin et l'entrevue, nous les renvoyons au lendemain, 8 (du 5^e mois). Le 8 (4 juin) le Phó-Súy et le Giám-Độc vinrent nous prendre à notre jonque. Nous portons un beau costume « serré » (habits serrés par opposition aux habits à larges manches) ; nous montons dans nos palanquins couverts, escortés par nos hommes.

A peine l'embarcation eût-elle touché la berge opposée que nous aperçûmes les troupes d'infanterie et de cavalerie rangées des deux côtés de la route. L'uniforme des militaires était impeccable et sévère. La musique joua. A notre passage (en palanquins), les troupes nous saluèrent selon le cérémonial militaire, nous rendîmes nos civilités, d'abord au Commandant en chef français Phô-na (Bonard), ensuite au Commandant en chef espagnol Pa-lang-ca. Maîtres et hôtes s'assirent ; on nous servit du vin et du thé ; nous échangeâmes les démonstrations les plus amicales. La musique européenne joua et le festin fût servi ; la scène se passa au milieu d'un grand concours de peuple. Ensuite, M. Phô-na nous guida vers le bureau télégraphique.

Nos yeux n'ont pas pu embrasser le vaste champ des subtilités du génie de l'homme : les machines d'imprimerie, les appareils photographiques, étaient des chefs-d'œuvre. M. Phô-na nous invita à nous asseoir, donna l'ordre d'apporter l'appareil photographique, et fit prendre de petits clichés de chacun de nous, après quoi nous reprîmes le cours de la conversation.

« Désormais, nous dit M. Phô-na, la paix est conclue ; nous avons à coeur d'adresser à l'Empereur du Đai-Nam quelques présents ; j'ai envoyé un messenger en Europe pour en rapporter, car nous ne possédons actuellement aucun objet qui puisse convenir à Sa Majesté ; mais j'ai ici un service français à thé que je désire offrir à Son Excellence le premier Ministre plénipotentiaire, en attendant que j'en offre un, bientôt, à S. E. le Ministre adjoint ». « Les bonnes relations dureront encore de longs jours, lui répondîmes-nous ; les présents et les cadeaux sont moins importants que la persévérance dans la confiance réciproque, que nous estimons être une chose essentielle et très précieuse. Je vous prie de garder ici en dépôt le cadeau qui m'est destiné, car je n'ose l'emporter à l'instant, attendu que l'Empereur n'en a pas encore reçu ».

Le Commandant en chef n'y fit pas obstacle. La visite terminée, nous fûmes reconduits avec le cérémonial de la venue.

Nous avions fixé auparavant, avec le Commandant, le 9 (5 juin) comme date de l'échange des exemplaires du traité.

Dans la matinée du 9, le Phó-Súy et le Capitaine Simon vinrent, au nom des commandants en chef, nous prendre. Habillés du grand costume de cour et de l'habit *nhung-y*, dit « de guerre », emportant avec nous la boîte contenant les sceaux du ministre plénipotentiaire, nous montons dans l'embarcation. Au débarcadère, les officiers militaires aux divers uniformes se rangeaient aux bords de la route ; le Phó-Súy et les autres fonctionnaires nous attendaient sur le pont. Deux voitures européennes, chacune tirée par quatre chevaux, furent mises à notre disposition.

Moi, Phan-Thanh-Giản, moi, Lâm-Duy-Hiệp, y montâmes dans l'ordre de nos grades ; les deux Phó-Súy, à cheval, nous précédaient ; les Tham-Tán, également à cheval, nous escortaient. Les voitures, saluées par les militaires à leur passage, au milieu d'une musique retentissante, s'arrêtèrent au seuil de la salle de conférence.

Assis vis à vis des deux commandants, après avoir comparé et contrôlé les exemplaires du traité, nous signâmes et apposâmes les sceaux.

Les deux commandants nous traitaient avec les formules de politesse des entrevues précédentes. Puis, le Giám-Độc Hà-ba-lý nous invita à assister à une revue militaire. Alors, les troupes de l'infanterie,

cavaliers en tête, défilèrent ; les divers mouvements de cet exercice nous montrèrent la force des hommes, la vigueur des chevaux, tandis qu'une musique retentissante se faisait entendre. Annamites, Français, Chinois, en foule compacte, assistèrent à ce spectacle.

Vingt-et-un coups de canon partirent, suivis de vingt-et-un autres tirés à bord du vaisseau-amiral ; notre jonque y répondit en tirant neuf coups.

On nous proposa de nous faire photographier en grand costume de cour.

Nous avons aussitôt préparé des instructions spéciales pour les autorités provinciales des provinces de Vĩnh-Long, An-Giang et Hà-Tiên, et pour les garnisons disséminées dans le territoire cochinchinois. Ces instructions leur furent adressées le 10 (6 juin).

Nous annoncions en même temps que nous devions repartir le juin).

Le 10, MM. Phô-na et Ba-lăng-ca déléguèrent le Phô-Súy et le Tham-Tán pour venir nous visiter. Les paroles de circonstance, les adieux de part et d'autre furent particulièrement cordiaux. Ils nous apportèrent des vivres, et nous remirent les photographies des personnages officiels, depuis le Commandant en chef, jusqu'au Tham-Tán et aux gradés militaires. On nous remit, au nom du Commandant espagnol, les photographies des souverains espagnols, les lettres des deux commandants et un pavillon de ce pays. Le Capitaine Simon et l'interprète français Cự-Trường reçurent l'ordre de se charger de notre retour, comme pour la venue.

Dans la soirée, le Lieutenant-Gouverneur de la Cochinchine, dont nous ne savons pas le nom, nous proposa de visiter les machines de son navire ainsi que différents ateliers et chantiers.

Il nous fit don de deux longues vues que nous refusâmes courtoisement.

On nous rendit ensuite les personnes suivantes, retenues depuis un certain temps par les autorités militaires françaises :

Le Đốc-Binh-Hồ-Văn-Nghị ; le Phô-Quần-Cơ Hoàn-Danh ; 4 Đội ; 3 Đội thi-sai-ban-biên ; 1e Ngủ-Đẳng-Thị-Vệ Đặn-Văn-Duật ; 2 Đội-Trưởng Ngoại-Uý ; 3 Ngủ-Trưởng Binh-Đình ; 5 sujets inscrits ou non inscrits sur les rôles ; 1 Hiệu-Đình ; au total, vingt-et-une personnes. Nous leur avons permis de revenir dans notre jonque et leur avons distribué les vivres et le nécessaire.

Le 11 (7 juin) à l'heure tị (1), la jonque fut remorquée. Dix-sept coups de canon, tirés à bord du vaisseau-amiral, nous apportèrent les

adieux des commandants. Dans la soirée du 12 (8 juin), nous atteignîmes la baie de Cam-Linh, de la province de Khánh-Hòa. Dans la matinée du 13 (9 juin), nous passâmes devant le port de Đà-Nẵng, de la province de Quảng-Nghĩa. Pendant la nuit du 13 au 14 (10 juin), à l'heure *sư*u (1), nous arrivâmes au mouillage de Thuận-An, où nous jetâmes l'ancre.

(Ici il y a une assez brusque interruption).

Le Commandant en chef Phô-na nous a fait remettre :

2 longues-vues ; 7 barriques de diverses liqueurs européennes ;
4 sacs de sucre européen ; 3 porcs : 10 canards ; diverses quantités
de bétel et de noix d'arec.

Le Commandant en chef espagnol Ba-lang-ca nous fit apporter :

11 caisses de petites dimensions contenant des cigares ; 6 barriques
de diverses liqueurs européennes.

De notre côté, nous avons fait remettre au Commandant Phô-na :

60 livres de thé ; 500 livres de sucre en poudre ; 50 rouleaux de
divers tissus ; 15 morceaux de cannelle.

Au Commandant Ba-lang-ca :

20 livres de thé ; 200 livres de sucre en poudre ; 10 morceaux de
cannelle ; 10 rouleaux de divers tissus.

A MM. les Tham-Tán et Phó-Súy français :

15 livres de thé ; 100 livres de sucre en poudre ; 10 rouleaux de
tissus divers ; 10 morceaux de cannelle.

A l'ancien Đốc-Bô français de la province de Gia-Định :

10 livres de thé ; 2 boîtes de sucre en poudre : 5 rouleaux de tissus
divers ; 5 morceaux de cannelle.

Au Giám-Đốc Hà-ba-lý (M. Aubaret) :

5 livres de thé ; 100 livres de sucre en poudre ; 10 rouleaux de
tissus divers ; 5 morceaux de cannelle.

(1) De 1 heure à 3 heures du matin.

Aux Bô-Chánh et Ân-Sát français :

5 livres de thé ; 5 rouleaux de tissus divers ; 5 morceaux de cannelle ; 2 boîtes de sucre en poudre.

Au Capitaine Simon :

3 livres de thé ; 1 boîte de sucre candi ; 2 boîtes laquées rouge, filets d'or ; 5 morceaux de cannelle.

Pour distribuer à l'équipage du bâtiment du Capitaine Simon :

100 sapèques d'argent de diverses catégories.

A l'interprète français Cự-Trường :

10 rouleaux de tissus divers ; 5 morceaux de cannelle ; 10 sapèques d'argent de diverses catégories.

Signé Phan-Thanh-Giản.

Signé : Lâm-Duy-Hiệp.

*
* *

III. — *Dispositions prescrites à l'occasion de la visite des Ambassadeurs du Roi d'Annam et de la vérification des pouvoirs, des Plenipotentiaires à bord du vaisseau-amiral le Duperré* (1).

Le Contre-Amiral commandant en chef et le Ministre d'Espagne se rendront aujourd'hui à bord du vaisseau-amiral le *Duperré*, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir les Ambassadeurs du Roi Tự-Đức et vérifier leurs pouvoirs, après quoi ils communiqueront à Leurs Excellences les lettres de créance de leurs Souverains.

Le Commandant en chef montera à cheval et quittera sa résidence à deux heures trois quarts. Son cortège l'accompagnera dans l'ordre suivant :

Un peloton de gendarmerie ;

Un détachement de spahis ;

M. de Gouyon, premier Aide de camp. et M. de Neverlée, Officier d'ordonnance ;

Le Commandant en chef et son Chef d'état-major ; le Ministre d'Espagne et son Aide de camp ;

(1) Extrait du *Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine. Année 1862*, n° 10, pp. 157-159.

M. *Rieunier*, deuxième Aide de camp, et M. *Buge*, Officier d'ordonnance ;

Un détachement de spahis ;

Un peloton de gendarmerie ;

Une compagnie d'infanterie espagnole fera la haie des deux côtés de l'avenue du *Primauguet*. Elle détachera huit hommes, quatre de chaque côté, sur le débarcadère.

Les gendarmes placés en tête du cortège feront dégager les abords de la cale et se mettront en bataille sur le quai, des deux côtés de la cale.

Le premier détachement de cavalerie fera par file à droite et se mettra en bataille sur le quai, à droite de la cale.

Les aides de camp et les officiers d'ordonnance accompagneront le Commandant en chef à l'escalier.

Le deuxième détachement de cavalerie fera par file à gauche et se mettra en bataille sur le quai à gauche de la cale.

Le deuxième peloton de gendarmerie maintiendra les abords de la cale dégagés.

A l'arrivée du Commandant en chef sur le quai, les tambours battront aux champs et les troupes présenteront les armes.

Le Commandant en chef, le Ministre d'Espagne et leurs Chefs d'état-major prendront place dans le canot amiral.

Les aides de camp et les officiers d'ordonnance suivront dans un autre canot.

Lorsque le canot de l'Amiral passera, le *Duperré* saluera de dix-sept coups de canon.

Après le salut, le cortège se mettra au repos, prêt à se reformer au retour de l'Amiral.

L'Amiral et le Ministre d'Espagne seront reçus au bas de l'escalier du *Duperré* par le Capitaine de pavillon.

Les officiers feront la haie sur le gaillard d'arrière.

Une section de tirailleurs algériens sera en bataille sur les gaillards à tribord, et une compagnie de fusiliers à babord, le reste de l'équipage serrant à bord.

Ces troupes présenteront les armes à l'arrivée du Commandant en chef, les tambours battront aux champs, la musique entonnera successivement l'air impérial et l'air national espagnol.

A trois heures moins un quart, l'Inspecteur en chef des affaires indigènes se rendra à bord de la corvette annamite avec son lettré dans une embarcation mise à ses ordres par le Commandant du *Forbin*. En même temps, le Commandant du *Forbin* et M. *Legrand* s'y rendront de leur côté.

Le Commandant du *Forbin* et l'Inspecteur en chef conduiront les Ambassadeurs de *Tur-Đuc* à bord du *Duperré*. Un canot amènera la suite qui ne comprendra, en dehors des interprètes et lettrés, que des Annamites de marque.

Lorsque les Ambassadeurs mettront le pied sur le bord, les tambours rappelleront, les troupes porteront les armes, les officiers feront la haie, la musique jouera. Ils seront reçus au bas de l'escalier par le premier aide de camp.

A leur départ, les lettres de créance ayant été échangées, les tambours battront aux champs, les troupes présenteront les armes. Ils seront accompagnés en bas de l'escalier par le Chef d'état-major général. Le *Duperré* les saluera de dix-sept coups de canon.

Au moment du premier salut, le pavillon espagnol sera arboré au mât de misaine du *Duperré*, le pavillon cochinchinois au mât d'artimon, le pavillon français au grand mât. Ils seront amenés après le deuxième salut.

On sera en grande tenue d'été.

Le cortège du Commandant en chef le ramènera à sa résidence dans l'ordre inverse.

La section de tirailleurs et la musique s'embarqueront sur le *Duperré* à deux heures.

Le Général commandant les troupes et le Capitaine de pavillon aide de camp sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.

Saigon, le 27 mai 1862.

Par ordre :

Le Chef d'état-major général.

J. DE LA VAISSIÈRE

IV. — Cérémonial prescrit pour la signature du *Traité de paix avec les Ambassadeurs du Roi d'Annam* (1).

Jeudi matin, 5 du mois courant (2), le Contre-Amiral commandant en chef et le Ministre d'Espagne recevront au *Camp des Lettrés* à sept

(1) Extrait du *Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine, Année 1862* n° 10, pp 164-166.

(2) juin 1862.

heures et demie du matin, les Ambassadeurs du Roi **Tu-Duc** pour conclure avec eux la paix et un traité d'amitié, de commerce et de navigation au nom de leurs souverains respectifs.

Les dispositions suivantes accompagneront cet acte solennel :

Le pavillon central du N.O. sera disposé pour recevoir le Commandant en chef, le Ministre d'Espagne et les Ambassadeurs.

Le Commandant en chef s'y rendra à cheval à sept heures un quart, avec le Ministre d'Espagne accompagné des Chefs d'état-major, du premier aide-de-camp, de M. *de Néverlée*, Officier d'ordonnance, et des secrétaires.

Une escorte de dix cavaliers précèdera et suivra. Elle sera ensuite affectée à la garde des portes en dedans du camp.

L'aide de camp chargé des affaires annamites et M. *Buge*, Officier d'ordonnance, iront au débarcadère, à cheval, à la rencontre des Ambassadeurs annamites et leur feront escorte.

Deux détachements de cavalerie précéderont et suivront.

Deux voitures attelées de quatre chevaux seront à la disposition des Ambassadeurs et seront en tous cas encadrées dans leur cortège.

L'Inspecteur des affaires d'Asie et le Commandant du *Forbin* iront prendre à temps LL. EE. à bord de la corvette annamite dans le canot amiral.

Un canot sera affecté à la suite.

Le Pavillon de la Paix ne sera ouvert qu'aux personnes précitées.

Le pavillon de droite restera disponible pour MM. les Chefs de service et les Capitaines de bâtiment, et le pavillon de gauche pour les personnages annamites de la suite.

M. *de Néverlée* prendra des mesures pour assurer l'exécution de ces dispositions.

Dès sept heures, les troupes seront rangées en bataille dans le *Camp des Lettrés*, dans l'ordre suivant et par les soins de M. le Général commandant les troupes :

L'Infanterie espagnole ;

La Gendarmerie ;

L'Artillerie à pied ;

Le Génie ;

Les Fusiliers marins ;

L'Infanterie de marine ;

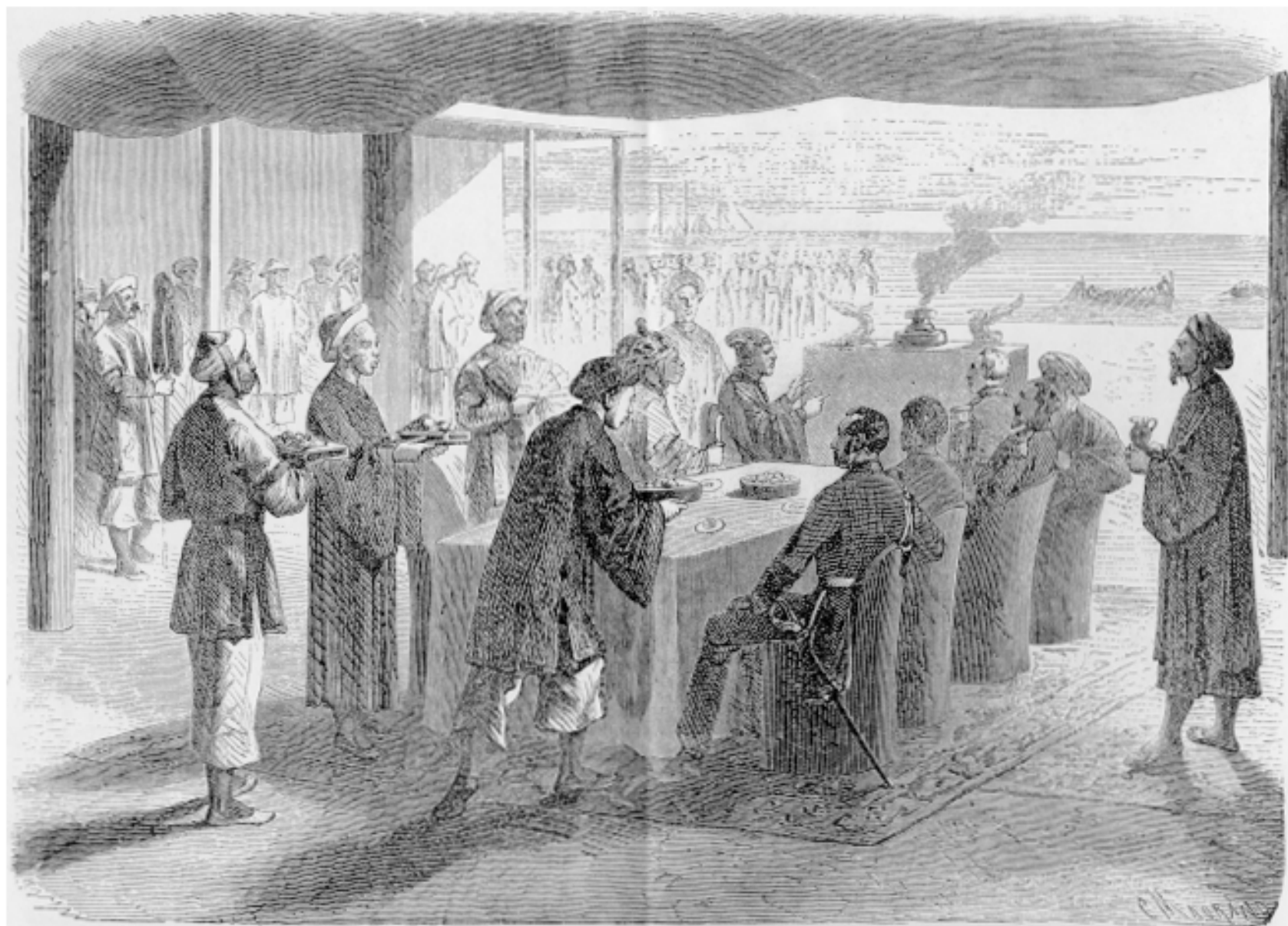


Planche XXXII. — Réception du Commandant du Tokin, à Hué, par les Commissaires de l'Empereur.
Croquis de M. Lugeol (reproduction d'une gravure du temps).

Les Tirailleurs algériens ;
Les Troupes indigènes ;
La Musique au centre.

La cavalerie se rangera sur la route à droite de la porte.

La batterie d'artillerie à cheval prendra position en avant de la porte du N. O.

Les autorités annamites revêtues de leurs insignes, et les congrégations chinoises, conduites par le Quan-bô et l'Inspecteur des affaires chinoises, seront admises dans les pavillons latéraux du camp à droite et à gauche.

Le premier pavillon latéral de chaque côté sera réservé, celui de droite pour les états-majors des bâtiments et les officiers militaires sans troupes ; celui de gauche pour les officiers d'administration, de santé et autres.

Lorsque Leurs Excellences auront signé le traité, l'artillerie saluera de vingt et un coups de canon au signal de M. *de Neverlée*.

Les bâtiments sur rade feront la même salve simultanément en se réglant sur le vaisseau-amiral.

Les prisonniers politiques et militaires seront mis en liberté.

Après la salve, les Chefs de service et les Capitaines de bâtiment viendront saluer les Ambassadeurs ;

A leur suite, les officiers militaires et civils ;

Enfin, les fonctionnaires annamites et les chefs de congrégation, conduits par MM. *Boresse* et *Gaudot*.

Ces personnes reprendront leur place au fur et à mesure dans pavillon, et alors le Général commandant les troupes prendra ordres du Commandant en chef pour le défilé qui sera commandé le Colonel du 3^e régiment de marine.

La cavalerie, après avoir défilé, se tiendra prête à reformer les escortes.

L'artillerie à cheval clora le défilé avec ses pièces.

Le Commandant en chef et les Ambassadeurs seront reconduits avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

On sera en grande tenue d'été.

Saigon, le 3 juin 1862.

Par ordre :

Le Chef d'état-major général :

J. DE LA VAISSIERE.

. . .

V. — *Proclamation du Contre Amiral commandant en chef* (1).

Soldats et Marins !

Le Roi d'Annam a demandé la paix.

Un traité glorieux pour les armes de la France et de l'Espagne vient d'être signé.

Tous nos griefs sont redressés ; nos justes prétentions sont accueillies.

En ouvrant aux confins de la Chine une voie nouvelle à la civilisation et au commerce de l'Occident, vous avez réalisé une pensée de l'Empereur.

Avec le concours énergique du corps allié espagnol vous avez accompli en six mois une conquête dont on n'entrevoyait l'issue que dans un lointain avenir.

Au nom de l'Empereur, je vous félicite de votre ardeur et de votre persévérance, et je remercie le corps espagnol de son concours vaillant et loyal.

J'adresse à Sa Majesté le traité de Saigon comme un nouveau témoignage du dévouement de sa marine et de son armée.

Quartier-général, Saigon, Je 5 juin 1862.

Le Contre-Amiral commandant en chef,

BONARD

. . .

VI. — *Départ des légations française et espagnole pour Hué* (2).

Les Ambassadeurs annamites, *Phan-tan-giang*, premier ambassadeur, gouverneur de *Vinh-luong*, *Lam-dzuy-hiep*, deuxième ambassadeur, gouverneur de *Binh-tuan*, venus à Saigon par ordre de la cour de Hué pour régler le cérémonial de la signature de la ratification du traité du 5 juin 1862, s'embarquent le 31 mars sur la corvette à vapeur *le Forbin* pour la capitale du royaume d'Annam, après avoir rempli leur mission.

(1) Extrait du *Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, Année 1862, n° 10, pp. 167-168.

(2) Extrait du *Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, Année 1863, n° 5, pp. 309-310.

MM. le lieutenant de vaisseau *Amirault*, et *Illana*, lieutenant d'infanterie espagnole prennent passage sur ce navire pour accompagner les présents offerts par LL. MM. l'Empereur Napoléon III et la Reine Isabelle au Roi Tu-đuc.

Le 1^{er} avril, la corvette le *Cosmao* et l'avis la *Grenada* partent pour la baie de *Tourane* y attendre les ordres du Vice-Amiral gouverneur, commandant en chef.

La corvette la *Circé* part également pour cette destination, ayant à bord la légation espagnole.

Le 2 avril, la frégate la *Sémiramis*, portant le pavillon du contre-amiral *Jaurès*, Commandant en chef des forces françaises en Chine, part pour *Tourane*, ayant à son bord la légation française.

Les légations française et espagnole sont ainsi composées :

LÉGATION FRANÇAISE

S. Exe. le Vice-Amiral Bonard, Gouverneur, Commandant en chef en Cochinchine, Ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur Napoléon III, premier envoyé ;

MM. Reboul, Colonel d'infanterie de marine, Chef d'état-major général ;

Tricault, Capitaine de vaisseau, Aide de camp de S. E. le Ministre de la marine et des colonies, deuxième envoyé ;

Aubaret, Capitaine de frégate, Inspecteur en chef des affaires asiatiques, troisième envoyé ;

Buge, Lieutenant de vaisseau, Aide de camp du Commandant en chef.

LÉGATION ESPAGNOLE

S. Exe. le Colonel Palanca Gutierrez, Commandant général du corps expéditionnaire espagnol et Ministre plénipotentiaire de sa Majesté la Reine d'Espagne, premier envoyé ;

MM. Roig de Luis, Chef d'état-major, deuxième envoyé ;

Torrontegui, Chef de bataillon, troisième envoyé ;

Carballo, Commandant de la corvette espagnole la *Circé* de Vera, Commissaire de division.

M. le Grand de la Liraye, Chef du bureau des affaires indigènes à l'état-major général, est attaché à la légation français en qualité d'interprète.

Chaque légation est accompagnée de quarante hommes sous les armes.

VII.— MM. *Phan-Thanh-Giản* et *Lâm-Duy-Hiệp* sont chargés de rédiger le traité avec les ambassadeurs européens (1).

Le 24 du 1^{er} mois de la 16^e année de *Tự-Đức* (13 mars 1863), les dignitaires de la Cour exécutèrent l'ordonnance stipulant que *Phan-Thanh-Giản* et *Lâm-Duy-Hiệp* n'ont pu arranger les affaires à l'avantage de leur nation ; mais c'est eux qui ont été chargés de parlementer dès la déclaration des hostilités. Ils ont mis toute leur bonne volonté dans l'accomplissement de leur patiente mais infructueuse mission, à la fin de laquelle ils s'en sont retournés à Hué.

Aujourd'hui, le navire d'ambassade est au mouillage dans les eaux de *Gia-Định*. Il attend une occasion de monter à Hué ; si l'on fait traîner en longueur les affaires par voie de correspondance, l'ambassade viendra à Hué et nous n'aurons pas le temps de prendre nos dispositions.

Il convient donc de charger M. *Phạm-Phú-Thứ*, *Thự-Tham-Tri* au Ministère de l'Intérieur, secondé par M. *Phan-Văn-Trung*, *Hiệp-Lãnh-Thị-Vệ* et M. *Hồ-Văn-Long*, *Viên-Ngoại-Lang*, de se mettre d'accord avec MM. *Phan-Thanh-Giản* et *Lâm-Duy-Hiệp* pour aller à *Gia-Định* en vue de traîner, conformément aux instructions verbales du Souverain, avec l'autorité des deux navires dont il s'agit.

M. *Phạm-Phú-Thứ* devra communiquer à MM. *Phan-Thanh-Giản* et *Lâm-Duy-Hiệp* les instructions royales et leur remettre un rapport présenté au Trône par la Cour, un protocole du Ministère des Rites ainsi que diverses lettres des ambassadeurs, pour que nécessaire soit fait.

Il est recommandé à MM. *Phan-Thanh-Giản* et *Lâm-Duy-Hiệp* d'agir avec leur complet dévouement pour exposer aux ambassadeurs clairement les désirs du Gouvernement à l'effet d'arriver à une entente. Qu'ils fassent connaître à la Cour en toute diligence les résultats de leur mission. Tout retard leur entraînera des peines en conséquence.

Respect à ceci.

VIII. — Réception à Hué des ambassadeurs et fixation du protocole (2)

Le 13 du 2^e mois de la 16^e année *Tự-Đức* (1^{er} avril 1863). Nous, *Phan-Thanh-Giản*, *Hiệp-Tá-Đại-Học-Sĩ*, faisant fonction de *Tổng-*

(1) Extrait du *Đại-Nam-thiệt-lục-chánh-biên-đề-lử-kỷ*, tome 28, p. 2.

(2) Extrait du Régistre de correspondance du *Cơ-Mật*.

Độc à Vinh-Long, Lâm-Duy-Hiệp, Ministre de la Guerre, faisant fonction de Tuấn-Vũ au Thuận-Khánh, Phạm-Phú-Thứ, Thự-Tham-Tri au Ministère de l'Intérieur, envoyé royal, avons l'honneur de porter à la connaissance des Membres du Conseil du Cơ-Mật ce qui suit :

Au cours des derniers mois, un bateau européen est venu annoncer l'arrivée des ambassadeurs pour le 25 du 2^e mois. Phạm-Phú-Thứ a été chargé d'aller à Gia-Định remettre une ordonnance royale, un rapport de la Cour au Trône et un protocole du Ministère des Rites à Phan-Thanh-Giản et à Lâm-Duy-Hiệp. Il devait recommander à ces derniers de se rendre à bord du navire pour donner communication de toutes ces pièces, et d'envoyer ensuite un compte rendu à la Capitale.

Le soir du 6^e jour de ce mois (24 mars 1863), Lâm-Duy-Hiệp et Phạm-Phú-Thứ sont arrivés à Gia-Định, où ils ont rejoint Phan-Thanh-Giản.

Phan-Thanh-Giản et Lâm-Duy-Hiệp ont ouvert le traité aux termes duquel ils se sont exécutés.

Les ambassadeurs ont déjà écrit aux mandarins du Thương-Bạc pour leur annoncer l'arrivée du navire à Hué.

Conformément aux instructions du Souverain, nous avons agi sans retard. Probablement après les fêtes du Nam-Giao, le bateau arrivera à Hué vers le 16 courant.

Entre le 20 et la fin du mois, vers le 1^{er} du mois prochain, enfin cette date n'est pas impérative, les ambassadeurs pourront être reçus en audience solennelle par le Roi.

Les ambassadeurs ont accepté strictement ces dispositions. Nous sommes en relations constantes avec eux et nous leur avons fait part des rites à observer dans leur présentation devant le Roi.

La liste des fonctionnaires et agents d'ambassade à présenter à Sa Majesté a été arrêtée à treize personnes. Mais on demande d'y ajouter un Tham-Táng, un Hộ-Lễ (porteur de cadeaux) et un interprète appelé Cự-Trường.

Soit 16 personnes qui feront visite à Sa Majesté.

Etant donné que l'ambassade tient à honneur cette réception, il est impossible de refuser la proposition dont il s'agit.

En ce qui concerne le port de l'épée dans le Palais royal, les ambassadeurs nous ont fait remarquer les points suivants :

« Dans notre pays, les fonctionnaires (ou officiers) portent l'épée. Les condamnés ne la portent pas. Si on nous prive de cet honneur, on nous mettra au rang des condamnés. Sans l'épée, nous serions l'objet des critiques des militaires, et, de plus, notre Roi nous infligerait une punition méritée ; nous demandons à conserver notre discipline,

pour ne pas nous exposer à la réprimande de notre Gouvernement. Nous n'avons aucune arrière pensée qui puisse nuire à votre nation.

« La discipline de chez nous nous recommande d'ôter le chapeau et d'élever la main pour saluer un monarque. En ce qui concerne les relations qui existent entre notre Etat et le vôtre, nous désirerions observer notre coutume. Lors des prochaines réceptions au Palais royal, nous enlèverons notre chapeau ; nous inclinerons la tête une fois en nous présentant au Roi ; après l'échange des souhaits, nous nous retirerons en le saluant par trois inclinations de tête ».

Malgré toutes les remarques faites par Phan-Thanh-Giản et Lâm-Duy-Hiệp, les ambassadeurs ont persisté dans le maintien du protocole ainsi établi qui, suivant leur affirmation répétée au cours de plusieurs délibérations, ne préjudicierait pas à l'étiquette.

M. Bô-na, ambassadeur français, M. Ba-lang-ca, ambassadeur espagnol, et M. Di-Vu (1), du grade de Tham-Táng, sous-ambassadeur, se rendront à Đà-Nẵng, où se trouvent déjà les envoyés français : un Chánh-Soái et un Tham-Táng.

Est arrivé à Gia-Định, sur un grand bateau de guerre, M. Rô-lê (2), Ministre plénipotentiaire à Pékin, amiral commandant l'armée de terre et de mer en Chine, au Japon et en Corée. Suivant une communication de M. l'Ambassadeur français Bô-na, M. Rô-lê viendra à Tourane avec l'ambassade et une escorte de quatre bateaux, y compris celui de M. Rô-lê, lesquels attendront à Tourane jusqu'à la fin de la mission de l'ambassade à Huê pour remonter au Japon.

M. Bô-na emportera un palanquin et amènera huit porteurs commandés par un chef chinois. Il expédiera d'avance ce palanquin et ce personnel sur un vaisseau chargé de cadeaux qui mouillera à Thuận-An le 13 du mois courant (1^{er} avril 1863).

Cette organisation nous a paru très pratique, et nous voudrions prendre passage sur ce navire pour pouvoir arriver à temps à Huê.

Nous envoyons au Cơ-Mật, en vue de sa transmission à Sa Majesté, les procès-verbaux de diverses délibérations. Nous lui adressons en outre ci-après les mesures arrêtées d'un commun accord par les ambassades des trois nations :

10 — Les envoyés des deux Etats apporteront au bâtiment du Kinh-Quán les lettres munies des armes et des cachets de leurs souverains. Ces lettres seront déposées sur une table rouge préparée par le Ministère des Rites annamite qui, avec la musique, les remettra à

(1) Reboul,

(2) Jaurès.

Sa Majesté. Lorsque Sa Majesté les aura regardées, elle les fera repasser, toujours munies des mêmes symboles, aux envoyés qui lui seront dès lors présentés. A la fin de la visite, et conformément aux traités, on donnera des assurances réciproques relatives à la solidité des relations.

2° — Sa Majesté recevra les ambassadeurs des deux Etats au palais indiqué. Les visiteurs attendront au bâtiment dit *thế-bằng* (tente à toit plat). Leur arrivée sera annoncée à sa Majesté par le service des Rites. Ils seront, ainsi que leur suite, introduits devant le palais de réception, où ils seront placés suivant leur rang. Puis les introducteurs se retireront.

En conformité de ce qui a été décidé, les visiteurs ôteront leurs chapeaux et inclineront une fois la tête. Un ambassadeur prononcera un discours de compliments au nom des deux Etats, lequel sera traduit par un Bồi-Sứ (vice-ambassadeur ou secrétaire d'ambassade).

Les mandarins du Ministère des Rites à genoux, transmettront les paroles traduites à Sa Majesté, puis s'en iront.

Tous les visiteurs feront trois inclinations de tête et partiront.

3° — Un bateau de guerre, chargé des cadeaux diplomatiques, arrivera à Thuận-An. Il les déchargera sur des barques fournies par le Gouvernement annamite et sur lesquelles s'embarqueront deux délégués de chaque Etat européen, un truchement et deux soldats, pour les escorter jusqu'au bâtiment Sứ-Quán (hôtel des ambassadeurs), afin de pouvoir assurer le contrôle des objets.

4° — 50 soldats, dont 40 armés et 10 sans armes, escorteront le personnel de l'ambassade de chaque pays, soit 100 soldats pour les deux ambassades. Tout le monde descendra à l'hôtel des ambassadeurs (Sứ-Quán). Le jour de la réception au Palais royal, on traversera le bac de Huế. On entrera dans la Citadelle par la porte Quảng-Đức (Mirador VI). En arrivant aux bâtiments de droite Xưởng-Hiến-Tướng-Quân (hangars de la marine), les 80 hommes en armes y resteront.

Les ambassadeurs des deux nations, accompagnés des 20 soldats non armés, de 4 secrétaires et interprètes, passeront à pied par la baie de droite de la porte Ngọ-Môn, et iront attendre dans la salle dite *thế-bằng* (tente à toit plat). Après y avoir arrangé leur tenue, ils seront, portant l'épée dont ils ne doivent pas se priver, présentés au Monarque, en laissant à la tente plate leurs interprètes, lettrés et soldats.

5° — Lorsque les ambassadeurs seront rendus à la maison d'ambassade (Sứ-Quán), ils y seront reçus par les mandarins des Rites chargés de veiller à l'observation du protocole. Le jour de l'audience royale,

ils seront guidés par ces mandarins qui les placeront dans l'ordre convenu :

Au 1^{er} rang :

les deux ambassadeurs qui sont, l'un le *Đại-Nguyễn-Soái* français et, l'autre, le *Đại-Từ-ŕng-Quan* espagnol ;

Au 2^e rang :

2 *Phó-Bồi-Sứ* et 3 *Tham-Táng* ;

Au 3^e rang :

2 *Tham-Biện* ;

4 *les Quan-vô* (officiers) ; soit au total 13 personnes.

6° — La liste primitive comprenait pour chaque Gouvernement : 1 ambassadeur ; 1 sous-ambassadeur ; 1 *Bồi-Sứ* ; 1 *Tham-Biện* ; 2 *Quan-vô* ; ce qui faisait pour les deux Gouvernements 12 personnes.

Il a été ensuite demandé de leur adjoindre : 1 *Tham-Táng* ; secrétaire du *Đại-Nguyễn-Soái* ; 1 *Hồ-Lễ* ; 1 médecin : 1 interprète du nom de *Cự-Trư-ŕng* ; soit 16 personnes en tout.

Tous ces adjoints assisteront en 3^e rang à la cérémonie de présentation au Roi.



IX. — *Arrivée à Huê des ambassadeurs français et espagnols, MM. Bonard et Palanca* (1).

Au 2^e mois de la 16^e année de *Tự-Đức* (mars 1863), les ambassadeurs français et espagnols, MM. Bô-na et Pha-lang-ca arrivèrent à *Huê*. Avant de faire une visite au Roi, ils lui firent parvenir par le service compétent annamite une lettre et des cadeaux de leurs Gouvernements. En retour, ils reçurent une lettre de la Cour d'Annam.

Au jour fixé, ils furent présentés au Souverain dans le palais *Thái-Hòa*. La réception terminée, ils assistèrent à un banquet dans la salle de l'ambassade. Ils regurent du Roi, à titre d'indemnité, une somme de 186.111 \$ 00, et des présents diplomatiques pour leurs Gouvernements, pour eux et pour leur suite. La valeur des objets variait suivant le rang des personnes à qui ils étaient destinés.

(1) Extrait du *Đại-Nam-thiệt-lục-chánh-biện, đệ tứ kỷ*, livre 28, p. 6.

Les ambassadeurs retournèrent à Gia-Định, accompagnés de M. Phan-Thanh-Giản qui, comme avait promis le représentant de la France de la rendre, avait mission de reprendre la province de Vĩnh-Long. Cependant, M. Phan-thanh-Giản. ne pouvant négocier fut révoqué avec sursis.

X. — *Compte-rendu sommaire du voyage à Hué du Vice-Amiral gouverneur, commandant en chef, Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III (1).*

La frégate la *Sémiramis* et la *Circé* arrivent sur rade de *Tourane* le 5 avril au matin. Le Commandant en chef passe sur la *Grenada*, et la *Sémiramis* appareille aussitôt pour la Chine.

Le 6 au matin, visite au mandarin commandant des forts de *Tourane*. Appareillé pour *Tien-chan* dans l'après-midi, ayant à bord les deux légations et les hommes d'escorte. Descendu coucher à terre dans le logement préparé par les soins du (*Cong-bo-bien-li*). Vice-Président du Ministère des travaux publics *Am-y*. envoyé de Hué au-devant des légations.

Le 7, à sept heures du matin, départ escorté par trois cents soldats annamites sous les ordres du (*Tong-che-long-vo*) Général de la garde impériale *Nguyen-quan*. cent cinquante porteurs de palanquins et deux cent cinquante porteurs de bagages. Arrivée aux *Portes de fer* à huit heures un quart, et à *Thua-phuoc* à dix heures et demie. Repos,

Le 8, départ à six heures du matin, arrivée à *Thua-liêu* à huit heures un quart. Départ à midi un quart, arrivée à *Thua-hoa* à deux heures quarante-cinq minutes. Repos.

Le 9, départ à cinq heures et demie, arrivée à *Thua-nong* à onze heures un quart. Repos.

Le 10, départ à cinq heures, arrivée à *Hué* à onze heures quarante-cinq minutes.

Partout sur leur passage et à leur arrivée aux divers trams, les légations ont reçu l'accueil le plus cordial, les soins les plus empressés, l'hospitalité la plus entière.

Le 11, le Grand-Maréchal, colonne de l'Empire, et le Ministre de la guerre viennent au nom du Roi *Tu-duc* s'informer de la santé de

(1) Extrait du *Bulletin officiel de l'Expédition de Cochinchine*, Année 1863, n°6, pp. 321-323.

Leurs Majestés l'Empereur Napoléon III et la Reine Isabelle, complimenter les Ambassadeurs et offrir le repas de bienvenu.

Le 12 et 13, travaux de cabinet, promenades en ville dans la soirée.

Le 14, ratification du traité dans la *Salle des édits*.

La journée du 15 est marquée par la mort du mandarin *Lam-dzuï-hiep*, Gouverneur du *Binh-thuan*, l'un des deux plénipotentiaires qui ont signé à Saigon le traité du 5 juin 1862.

Le 16, les légations sont reçues en grande pompe par Sa Majesté le Roi Tu-duc dans son palais de la citadelle de *Hué*. Cette présentation, sans exemple dans les annales annamites, a lieu au milieu d'un déploiement de solennité dont la magnificence et la grandeur resteront gravées à jamais dans la mémoire de chacun.

Arrivé devant le trône de Sa Majesté, le Vice-Amiral Bonard prononça les paroles suivantes :

« Je suis envoyé par Sa Majesté l'Empereur des Français pour échanger la ratification du traité de paix approuvé par Sa Majesté l'Empereur et recouvert du sceau de ses armes, ainsi que pour transmettre à Sa Majesté le Roi d'Annam les félicitations de Sa Majesté l'Empereur.

« Sa Majesté l'Empereur des Français espère que la paix et l'amitié dureront éternellement entre la France et le royaume d'Annam.

« Sa Majesté fait des vœux pour la prospérité de ce royaume, ainsi que pour la personne de son Roi. »

Le Colonel Palanca prononça en espagnol les mêmes paroles qui furent traduites au Roi.

Sa Majesté répondit par l'intermédiaire d'un membre de son conseil privé (*Nô-l-çô*) :

« Les Ambassadeurs qui ont eu à supporter de grandes fatigues pour venir jusqu'ici ont donné la preuve de leurs mérites. C'est pourquoi Sa Majesté l'Empereur d'Annam les loue et les félicite à cause de leur mission.

« Lorsque les Ambassadeurs seront de retour auprès de leurs Souverains, ils leur diront que la paix étant aujourd'hui conclue, dorénavant toutes choses devront se traiter pacifiquement et l'amitié la plus sincère devra éternellement durer pour le bonheur de chacune des trois nations.

« Que les Ambassadeurs gravent ces paroles dans leur mémoire, c'est pour cela que Sa Majesté les a prononcées. »

La journée du 16 avril est l'œuvre du corps expéditionnaire. Qu'il en garde le souvenir avec un légitime orgueil !

Le 17, échange des cadeaux.

Le 18, après un repas et une représentation offerts par Sa Majesté, les légations embarquent à huit heures et demie du soir sur les jonques royales et descendent la rivière de *Huê*.

Le 19, arrivée à bord de la *Grenada* à six heures du matin. Départ et retour à Saigon le 22, au matin.

La mission de la France et de la civilisation a fait un pas qui comptera dans l'histoire.

Face à face avec l'un des plus puissants souverains de l'Extrême-Orient, bien des ténèbres se sont dissipées, et la vérité commence à éclairer un avenir plein de sérieuses promesses.

Saigon, le 24 avril 1863.

Le Chef d'Etat-major général,

REBOUL

. . .

XI. - Echange des ratifications du traité conclu avec le royaume d'Annam (1).

Le Ministre de la Marine et des Colonies a reçu du vice-amiral Bonard le rapport suivant :

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence des derniers événements qui se sont passés en Cochichine avant la remise du service au contre-amiral de la Grandière et mon départ pour France.

Aussitôt l'insurrection réprimée dans toutes les provinces françaises et l'ordre matériel rétabli, je me suis empressé de tout remettre dans l'état normal.

(1) Extrait de la *Revue maritime et coloniale*, Tome IX, 1863, pp 168-173.
— Aux documents recueillis par M. Le Marchant de Trigon, nous nous permettons d'ajouter une relation plus détaillée du voyage de l'Amiral Bonard à Hué. Cette publication nous fournit l'occasion de reproduire une gravure de l'époque concernant la réception, à Hué, sur les bords du fleuve, sans doute à l'ancien **Thư-ong-Bạc**, du commandant du *Forbin*, qui précéda à Hué, l'Amiral Bonard. Cette gravure nous a été donnée par M. **Hồ-Đắc-Khai**, qui l'a trouvée à Paris chez un libraire. Elle accompagnait certainement, dans un journal illustré du temps, une relation que nous serions heureux de nous voir signaler. (*Le Rédacteur du Bulletin*).

J'ai immédiatement fait repartir pour la Chine, par la frégate *la Sémiramis* que monte l'amiral Jaurès, les militaires d'infanterie légère qui étaient venus du nord, et cette frégate a pu, en passant à Tourane, et sans retarder son voyage, me porter au but de ma mission définitive, la ratification du traité, combinaison qui a présenté l'avantage de faire voir au gouvernement annamite une force respectable prête à agir.

Le commandant de la division des mers de Chine a pu ainsi partir de Tourane le 5 avril et retourner immédiatement au centre de sa station, où la présence de toutes ses forces devenait nécessaire, après avoir rendu un service signalé à notre nouvelle possession dans l'Extrême-Orient.

Tout le corps expéditionnaire espagnol a quitté Saigon pour se rendre à Manille sur le transport *l'Européen*, qui, après ce voyage, a dû aller à Hongkong pour y subir les réparations dont il a besoin.

La paix règne partout. Les populations ont été condamnées à raser les fortifications, à construire les routes et les ponts qui avaient été détruits, à rétablir les télégraphes, enfin à payer des amendes pour couvrir les frais d'installation des postes que cette levée de boucliers nous a forcés à créer.

Toutes ces mesures sont en voie d'exécution ; les lignes télégraphiques rétablies fonctionnent. A fin d'éviter tout malentendu, toute espèce de lenteurs dans les difficiles relations avec les Asiatiques. j'ai dû tout prévoir et tout formuler par écrit avec les deux plénipotentiaires. Lam, gouverneur général de Binh-Tuàn, le Phan-Tan-Gianh, gouverneur général et vice-roi de Vinh-Long, que j'ai fait venir à cet effet à Saigon.

Dès que tout a été réglé par écrit et bien entendu avec ces fonctionnaires, je les ai expédiés à l'avance pour Huê le 1^{er} avril sur l'avis *le Forbin*, afin de veiller à tous les préparatifs.

Je me suis moi-même embarqué le 2 sur la frégate amirale *la Sémiramis*, accompagné du *Cosmao* et de *la Grenada*, ainsi que la corvette espagnole *la Circé* portant le plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique (1). Nous avons mouillé sur la rade de Tourane le 5 ; le jour même l'amiral Jaurès s'est acheminé sur la Chine.

(1) Voici quelle était la composition des légations française et espagnole :

Légation française.

Le vice-amiral Bonard, gouverneur, commandant en chef en Cochinchine, ministre plénipotentiaire de S. M. l'Empereur Napoléon III, 1^{er} envoyé ; Reboul, colonel d'infanterie de marine, chef d'état-major général ; Tricault, capitaine de vaisseau, aide de camp de S. Exc. le ministre de la marine et

Tout avait été prévu pour notre réception : de grands mandarins, envoyés de la capitale et échelonnés sur toute la route, avaient fait préparer des habitations, des porteurs, des relais et des vivres pour nous et notre escorte, composée, pour les deux missions, de cent hommes choisis parmi les différents corps.

Les logements, parfaitement installés et entièrement semblables à toutes les étapes, nous permettaient, une fois la première expérience faite, d'entrer immédiatement dans nos appartements respectifs à toutes les stations suivantes.

Les hommes de l'escorte, choisis parmi les sujets d'élite des diverses armes et munis chacun d'une petite somme d'argent, afin d'éviter pendant le trajet tout malentendu, toute exaction, ont tenu une conduite exempte de reproches, et les porteurs requis pour notre convoi ont reçu une gratification à laquelle ils n'étaient pas accoutumés, ce qui a fait que notre promenade pacifique à travers la Cochinchine n'a produit qu'une excellente impression sur la population.

Les escortes d'honneur formées par les troupes régulières de Huê, se sont conduites avec tous les égards de la considération que l'on pouvait désirer ; toujours elles ont fourni un poste d'honneur au traité, porté en grande pompe sur une estrade écarlate pendant tout le trajet et placé sur l'autel des pagodes dans lesquelles nous nous arrêtions ; de plus, toutes les fois que le nombre des porteurs était insuffisant dans les passages difficiles, elles ont aidé à faciliter notre voyage sur toute la route ; des mandarins envoyés de la capitale de l'Annam et les autorités locales veillaient à ce qu'il ne pût rien nous manquer.

Nous sommes arrivés à Huê le 10, au milieu d'une nombreuse escorte échelonnée sur tout notre passage et composée des différents corps de troupes régulières, avec leurs colonels et officiers en tête, et nous avons été reçus par des ministres venant au-devant de nous à

des colonies, 2^e envoyé : Aubaret, capitaine de frégate, inspecteur en chef des affaires asiatiques, 3^e envoyé : Buge, lieutenant de vaisseau, aide de camp du commandant en chef.

Légation espagnole.

Le colonel Palanca Gutierrez, commandant général du corps expéditionnaire espagnol, ministre plénipotentiaire de S. M. la reine d'Espagne 1^{er} envoyé ; Roig de Lluis, chef d'état major 2^e envoyé ; Torrontegui, chef de bataillon, 3^e envoyé ; Carballo, commandant de la corvette espagnole *la Circé* ; Devera, Commissaire de la division, — M. Le Grand de la Liraye, chef du bureau des affaires indigènes à l'état-major général, était attaché à la légation française en qualité d'interprète. Chaque légation était accompagnée d'une escorte de quarante hommes sous les armes.

une grande distance de la capitale pour nous accompagner aux logements qui avaient été disposés pour nous sur les glacis de la citadelle.

Pendant tout notre séjour, nous avons été l'objet des mêmes égards, et nous avons pu immédiatement nous occuper de régler les formalités relatives à la signature et à la remise définitive du traité, ainsi qu'à l'audience impériale.

De même qu'à notre départ de Saigon, tout a été établi par écrit avec les ministres et les plénipotentiaires Lam et Phan-Tan-Gianh.

Le 14, nous avons fait, en grande pompe, l'échange du traité ratifié par S. M. Tu-Duc, dans l'édifice où se publient les édits du roi.

Le choléra, qui sévissait fortement à Hué, nous a fait éprouver une perte sensible : c'est celle de l'ambassadeur Lam, qui, le lendemain de l'échange des ratifications, a été enlevé presque subitement, par suite des fatigues qu'il avait éprouvées pour disposer et terminer cette cérémonie.

Cette mort si regrettable n'a heureusement pas empêché les affaires de se conclure, grâce à la présence de Phan-Tan-Gianh.

Le 16, après avoir arrêté par écrit le discours que je devais adresser à S. M. l'empereur Tu-Duc. la réponse qu'il devait me faire, ainsi que les places et les formes que nous devons remplir, nous avons pu nous rendre à l'audience impériale de congé dans la citadelle.

Le luxe oriental dans toute sa splendeur avait été déployé par la cour d'Annam dans cette circonstance ; plus de 20.000 hommes de troupes de diverses armes étaient partout échelonnés sur notre passage ; les éléphants, même ceux du roi, carapaçonnés et montés par leurs conducteurs, avaient un aspect monumental qui faisait diversion à la monotonie des troupes bariolées de couleurs éclatantes, dont toutes les avenues de la citadelle étaient couvertes.

Accompagnés du notre escorte qui, selon l'usage, a dû s'arrêter avec ses armes à l'entrée de la cour servant de sanctuaire à l'autorité royale, nous nous sommes présentés devant S. M. l'empereur Tu-Duc.

Nous avons été dispensés des salutations profondes qui ne sont pas dans nos mœurs et nous avons conservé nos épées ; nous nous sommes en conséquence bornés, comme cela avait été convenu, à une première inclination à l'approche des marches du trône et à trois autres en prenant congé de S. M. Tu-Duc.

Le roi d'Annam, dans un vaste hangar décoré de soieries et de pavillons, entouré des princes des diverses dynasties, qui ne sont pas moins de cent cinquante ou deux cents, nous a reçus devant une table d'or.

Tous les dignitaires de la cour. les mandarins, les lettrés, les gardes du roi, en habits de soie, étaient, comme nous, dans la cour.

Aussitôt rendu à la place qui m'avait été désignée, j'ai adressé directement à sa Majesté le discours convenu, dont je transmets une copie à Votre Excellence.

Ce discours répété au roi, en langue chinoise, par le capitaine de frégate Aubaret, puis par le plénipotentiaire Phan-Tan-Gianh, la réponse qui est jointe à la présente communication nous a été immédiatement rendue par un membre du conseil privé.

Immédiatement après cette cérémonie, nous nous sommes rendus avec la même pompe à notre logement, où nous avons reçu les visites successives des divers ministres et des envoyés du roi.

S. M. Tu-duc m'a envoyé le jour même un autographe pour S. M. l'Empereur avec l'apparat qui accompagne de pareilles missives regardées comme sacrées, en me faisant dire qu'après la signature officielle du traité il avait cru devoir me charger d'une lettre en vers écrite en entier de sa main, pour que je puisse la présenter moi-même à S. M. l'Empereur des Français.

Le 18, nous avons pu rejoindre par eau le steamer la *Grenada*, que j'avais fait mouiller devant Hué, afin d'éviter, si cela était possible, à l'escorte fatiguée, et dans un moment d'épidémie de choléra, la course pénible du retour par terre de la capitale à Tourane.

Cette demande m'a été accordée sans difficulté ; j'ai en conséquence appareillé pour Saigon le 19 au matin, n'ayant perdu quedeux militaires, l'un du corps espagnol et l'autre de l'infanterie de la marine, pendant ce voyage fatigant et au milieu des circonstances fâcheuses d'une épidémie qui faisait de nombreuses victimes à Hué parmi la population.

En résumé, Monsieur le Ministre, le traité ratifié par l'Empereur et ses envoyés ont été accueilli avec tous les honneurs et la considération possibles dans la capitale du royaume d'Annam.

La petite course pacifique faite par notre détachement n'a produit qu'un bon effet sur la population.

Le désir d'envoyer une ambassade à l'Paris auprès de S. M. l'Empereur s'est, à plusieurs reprises, officiellement manifesté, ainsi que celui de nous confier, tant à Saigon qu'en France, un certain nombre de jeunes gens intelligents des premières familles pour les initier à notre civilisation et à l'instruction européenne.

J'apporte à Votre Excellence le traité sans modification ratifié par S. M. le roi Tu-duc, une lettre autographe de ce souverain à S. M. l'Empereur, enfin, un million en à-compte sur l'indemnité de guerre convenue.

Le roi d'Annam, n'ayant pas eu le temps d'adresser à S. M. l'Empereur des cadeaux dignes de lui être offerts, se propose de réparer

cette omission aussitôt qu'il lui sera permis d'envoyer une ambassade auprès de S. M. l'Empereur Napoléon.

La Cochinchine française est pacifiée, le traité signé, les forces de Sa Majesté Catholique rentrées à Manille, enfin le corps expéditionnaire de Chine revenu au centre de sa station.

J'ai remis le service au contre-amiral de la Grandière, et pars par le packet du 1^{er} mai.

Je suis, etc.

BONARD

XII. — *Traité de paix conclu entre Sa Majesté l'Empereur des Français et le Roi d'Annam (1).*

Aujourd'hui,

LL. MM.

Napoléon III, Empereur des Français,

Isabelle II, Reine d'Espagne,

et

Tu-duc, Roi d'Annam,

Désirant vivement que l'accord le plus parfait règne désormais entre les trois nations de France, d'Espagne et d'Annam, voulant aussi que jamais l'amitié ni la paix ne soient rompues entre elles.

A ces causes :

Nous, Louis-Adolphe Bonard, Contre-Amiral commandant en chef le corps expéditionnaire franco-espagnol en Cochinchine, Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur des Français, Commandeur des Ordres impériaux de la Légion d'honneur et de Saint-Stanislas de Russie, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand de Rome, et Chevalier de l'Ordre royal de Charles III d'Espagne.

Don Carlos Palanca Gutierrez, Colonel commandant général du corps expéditionnaire espagnol en Cochinchine, Commandeur de l'Ordre royal américain d'Isabelle-la-Catholique, et de l'Ordre

(1) Extrait du *Bulletin officiel de la Cochinchine française*, Année 1863. n° 11, p. 395-399.

impérial de la Légion l'honneur. Chevalier des Ordres royaux et militaires de Saint-Ferdinand et de Saint-Herménegilde, Ministre plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique Dona Isabelle II, Reine des Espagnes,

et,

Nous, **Phan-Thanh-Giàng**, Vice-Grand-Censeur du royaume d'Annam, Ministre Président du Tribunal des Rites, envoyé plénipotentiaire de sa Majesté Tu-duc, assisté de :

Nous, **Lam-Giễn-Thiếp**, Ministre Président du Tribunal de la Guerre, envoyé plénipotentiaire de Sa Majesté Tu-duc,

Tous munis de pleins et entiers pouvoirs pour traiter de la paix et agir selon notre conscience et volonté, nous sommes réunis, et, après avoir échangé nos lettres de créance que nous avons trouvées être parfaitement en règle,

Nous sommes convenus, d'un commun accord, de chacun des articles qui suivent et qui composent le présent traité de paix et d'amitié :

Article premier. — Il y aura dorénavant paix perpétuelle entre l'Empereur des Français et la Reine d'Espagne d'une part, et le Roi d'Annam de l'autre : l'amitié sera complète et également perpétuelle entre les sujets des trois nations, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

Article 2 — Les sujets des deux nations de France et d'Espagne pourront exercer le culte chrétien dans le royaume d'Annam, et les sujets de ce royaume, sans distinction, qui désireront embrasser et suivre la religion chrétienne le pourront librement et sans contrainte ; mais on ne forcera pas à se faire chrétiens ceux qui n'en auront pas le désir.

Article 3. — Les trois provinces complètes de *Bien-hoa*, de *Gia-dinh*, et de *Dinh-tuong* (My-tho), ainsi que l'île de *Poulo-Condore*, sont cédées entièrement par ce traité en toute souveraineté à Sa Majesté l'Empereur des Français.

En outre, les commerçants français pourront librement commercer et circuler sur des bâtiments, quels qu'ils soient, dans le grand fleuve du Cambodge et dans tous les bras de ce fleuve ; il en sera de même pour les bâtiments de guerre français envoyés en surveillance dans ce même fleuve ou dans ses affluents.

Article 4. — La paix étant faite, si une nation étrangère voulait, soit en usant de provocation, soit par un traité, se faire donner une partie du territoire annamite, le Roi d'Annam préviendra par un

envoyé l'Empereur des Français, afin de lui soumettre le cas qui se présente, en laissant à l'Empereur pleine liberté de venir en aide ou non au Royaume d'Annam ; mais si, dans le dit traité avec la nation étrangère, il est question de cession de territoire, cette cession ne pourra être sanctionnée qu'avec le consentement de l'Empereur des Français.

Article 5. — Les sujets de l'Empire de France et du Royaume d'Espagne pourront librement commercer dans les trois ports de *Tourane*, de *Balat* et de *Quang-an*.

Les sujets annamites pourront également librement commercer dans la ports de France et d'Espagne, en se conformant toutefois à la règle des droits établis.

Si un pays étranger fait du commerce avec le Royaume d'Annam, les sujets de ce pays étranger ne pourront pas jouir d'une protection plus grande que ceux de France ou d'Espagne, et si ce dit pays, étranger obtient un avantage dans le Royaume d'Annam, ce ne pourra jamais être un avantage plus considérable que ceux accordés à la France ou à l'Espagne.

Article 6. — La paix étant faite, s'il y a à traiter quelque affaire importante, les trois souverains pourront envoyer des représentants pour traiter ces affaires dans une des trois capitales.

Si, sans affaire importante, l'un des trois souverains désirait envoyer des félicitations aux autres, il pourra également envoyer un Représentant.

Le bâtiment de l'envoyé français ou espagnol mouillera dans le port de Tourane, et l'envoyé ira de là à *Huè* par terre, où il sera reçu par le Roi d'Annam.

Article 7. — La paix étant faite, l'inimitié disparaît entièrement, c'est pourquoi l'Empereur des Français accorde une amnistie générale aux sujets soit militaires, soit civils du royaume d'Annam compromis dans la guerre, et leurs propriétés séquestrées leur seront rendues.

Le Roi d'Annam accorde également une amnistie générale à ceux de ses sujets qui se sont soumis à l'autorité française, et son amnistie s'étend sur eux et sur leurs familles.

Article 8. — Le Roi d'Annam devra donner, comme indemnité, une somme de quatre millions de dollars, payable en dix ans, donnant ainsi chaque année quatre cent mille dollars, qui seront remis au Représentant de l'Empereur des Français à Saïgon. Cet argent a pour but d'indemniser les dépenses de guerre de la France et de l'Espagne.

Les cent mille ligatures déjà données seront déduites.

Le Royaume d'Annam n'ayant pas de dollars, le dollar sera représenté par une valeur de soixante-douze centièmes de taël.

Article 9. — Si quelque brigand, pirate ou fauteur de troubles annamite commet quelque brigandage ou désordre sur le territoire français, ou si quelque sujet européen coupable de quelque délit s'enfuit sur le territoire annamite, aussitôt que l'autorité française en aura donné connaissance à l'autorité annamite, celle-ci devra faire ses efforts pour s'emparer du coupable afin de le livrer à l'autorité française.

Il en sera de même au sujet des brigands ou pirates ou fauteurs de troubles annamites qui, après s'être rendus coupables de délits, s'enfuiraient sur le territoire française

Article 10. — Les habitants des trois provinces de *Vinh-luong* d'*An-gian* et de *Ha-tiên* pourront librement commercer dans les trois provinces françaises en se soumettant aux droits en vigueur ; mais les convois de troupes, d'armes, de munitions ou de vivres entre les trois susdites provinces et la Cochinchine devront se faire exclusivement par mer.

Cependant, l'Empereur des Français accorde, pour l'entrée de ces convois dans le Cambodge, la passe de *My-tho*, dite *Cua-tiên*, à la condition toutefois que les autorités annamites en préviendront à l'avance le Représentant de l'Empereur qui leur fera délivrer un laissez-passer. Si cette formalité était négligée et qu'un convoi pareil entrât sans un permis, ledit convoi et ce qui le compose seront de bonne prise et les objets seront détruits.

Article 11. — La citadelle de *Vinh-luong* sera gardée jusqu'à nouvel ordre par les troupes françaises sans empêcher pourtant en aucune sorte l'action des mandarins annamites. Elle sera rendue au Roi d'Annam aussitôt qu'il aura fait cesser la rébellion qui existe aujourd'hui par ses ordres dans les provinces de *Gia-dinh* et de *Dinh-tuong*, et lorsque les chefs de ces rébellions seront partis et le pays tranquille et soumis, comme il convient à un pays en paix.

Article 12. — Ce traité étant conclu entre les trois nations, et les Ministres plénipotentiaires desdites trois nations l'ayant signé et revêtu de leurs sceaux, ils en rendront compte chacun à leur Souverain, et à partir d'aujourd'hui, jour de la signature, dans l'intervalle d'un an, les trois Souverains ayant examiné et ratifié le dit traité, l'échange des ratifications aura lieu dans la Capitale du Royaume d'Annam.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires respectifs susnommés ont signé le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

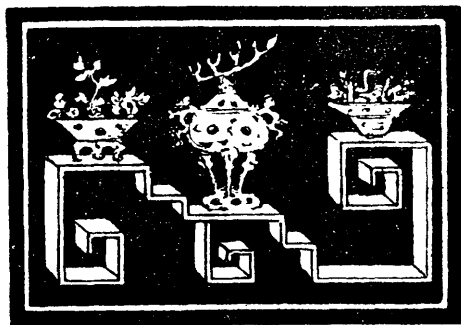
A Saigon, l'an mil huit cent soixante deux, le 5 juin, Tu-duc. quinzième année, cinquième mois, neuvième jour.

Signé : Bonard, Carlos Palanca Gutierrez,
Phan-Tanh-Gian et Lam-Gien-Thiep.

Pour copie conforme :

*Le Contre-Amiral Commandant en chef en Cochinchine,
Plénipotentiaire de S. M. l'Empereur,*

BONARD





QUELQUES FIGURES DE LA COUR DE VO-VUONG ⁽¹⁾

Par L. CADIÈRE,

des Missions Étrangères de Paris

Il est arrivé bien des fois, aux habitués des grands *lay*, de vouloir reconnaître quelqu'un parmi la foule des mandarins qui s'alignent, en habits multicolores, dans les grandes cours dallées du palais Thái-Hòa. A part les très hauts fonctionnaires de la Cour, que leur rang met en évidence en avant des autres, c'est en vain que l'on cherche à mettre un nom sur les figures immobiles et figées. Tous portent le même costume, tous ont le même maintien, tous font les mêmes gestes, tous ont la même expression. L'homme, dirait-on, a disparu. Il ne reste que la fonction. La personnalité et le nom s'éclipsent complètement derrière le titre et le rang hiérarchique.

On éprouve un peu la même impression quand on parcourt, dans les Annales, les biographies des grands mandarins des siècles passés. On voit défiler des théories de personnages politiques, de guerriers, d'administrateurs, qui, à part quelques rares exceptions, se ressemblent presque tous, ayant accompli les mêmes actes, ayant gravi les mêmes échelons du mandarinat, ayant fait montre des mêmes vertus ou des

(1) Communication lue à la réunion du 27 août 1918. — **Võ-Vương**, titre rituel posthume, **Thê-Tôn Hiêu-Võ Hoàng-Đê**, l'avant-dernier des Seigneurs de **Huê** avant Gia-Long, régna de 1738 à 1765.

mêmes talents. Il est très difficile, sinon impossible, dans la plupart des cas, de reconnaître un caractère, de distinguer une personnalité.

Heureusement que, pour certaines périodes de l'histoire d'Annam, nous avons les relations des Européens qui vécurent ou qui passèrent à Hué. Leurs auteurs ont compris leur rôle d'une façon toute différente des annalistes, et nous devons leur en être grandement reconnaissants. Ce qu'ils voient, dans les grands mandarins qu'ils rencontrèrent, c'est parfois le fonctionnaire, car ils eurent à traiter avec eux des questions délicates, parfois épineuses, et alors, ils les jugent comme tels ; mais ils s'attachent aussi, certains du moins, à l'homme : ils nous dépeignent la personne privée, son aspect extérieur, sa démarche, sa physionomie, sa conversation, ses qualités et ses défauts, sa famille, son intérieur, ses préoccupations intimes, sa vie privée. Et nous sommes heureux de voir que l'homme politique que nous voyions rigide et solennel, froid et compassé — telles les statues de pierre de cours funéraires aux tombeaux des empereurs —, dans les Annales, s'anime, parle, sent et vit comme tout le monde.

De tout temps, presque dès l'origine de la dynastie, il y eut des Européens à la cour des Nguyễn. Mais ils furent particulièrement nombreux lors de la renaissance, j'allais dire au siècle de Võ Vương, au milieu du XVIII^e siècle. Et ceux qui vécurent ou vinrent à Hué à cette époque, des Français, des Allemands, des Suisses, des Portugais, les Koffler, les Poivre, les Siébert, les Favre, nous ont laissé des relations pleines de vie, où ils ont noté ce qu'ils ont fait et ce qu'ils ont vu, avec des détails savoureux, qui font les délices de l'historien.

Je m'attacherai, dans la présente étude, à faire converger, sur certaines figures de la cour de Võ Vương, les données fournies d'une part par les annalistes d'Annam, d'autre part par les auteurs européens, de façon à faire un portrait aussi exact, aussi complet que possible, de quelques personnages qui jouèrent, à cette époque, un grand rôle dans la vie du royaume. Certains traits, de ces physionomies du passé, seront nettement accentués ; d'autres resteront flous et indécis. Je ne voudrais pas donner, à de simples hypothèses, les apparences de la certitude. Mais la vie de la cour de Hué, à une époque particulièrement intéressante, recevra, je crois, de ces études, une lumière toute nouvelle (1).

(1) Les ouvrages que j'ai utilisés principalement sont les suivants :

Voyage de Pierre Poivre en Cochinchine. Voyage du vaisseau de la Compagnie le « Machault » à la Cochinchine en 1749 et 1750. Journal d'un voyage à la Cochinchine depuis le 29 août 1749, jour de notre arrivée, jusqu'au 2 février 1750, dans Revue de l'Extrême-Orient, publiée sous la direction de

I. — Un oncle maternel de Vo-Vuong

Le 26 septembre 1749, Poivre, récemment arrivé à Hué, rendait visite à « l'oncle maternel du Roy » (1). Quelques semaines plus tard, le 9 novembre, le même commerçant envoyait quelqu'un chez ce même personnage, pour le presser de régler une affaire. « Ce mandarin était occupé à célébrer le mariage de son fils avec une fille du Roy (2) ».

Ces deux renseignements sont d'un grand prix. Ils nous permettent de déterminer, d'une manière certaine, le nom de ce grand mandarin. et, par là même, nous pourrions éclairer d'une lumière assez vive la physionomie morale et même l'aspect extérieur d'un personnage qui a joué un rôle d'une importance capitale à la cour de Hué, dans le troisième quart du XVIII^e siècle. Il s'agit en effet de Trương-Phúc-Loan (3).

Les Annales des souverains antérieurs à Gia-Long et les Biographies des grands personnages de cette époque nous apprennent que la mère de Võ-Vương, la reine Túc-Tồn-Hiếu-Ninh-Hoàng-Hậu, femme de Ninh-Vương, était fille de Trương-Phúc-Phan (4), dont Trương-Phúc-Loan était le second enfant mâle (5). L'oncle maternel de Võ-Vương, dont nous parle Poivre, est donc identifié ; c'est certainement un des fils de Trương-Phúc-Phan. Ce peut être Trương-Phúc-Loan, le second des fils de ce grand mandarin ; mais nous n'en sommes

M. Henri Cordier, tome III, Paris, Ernest Leroux, 1887, pp. 81-121, 364-510.

Johannis Koffler : *Historien Cochinchinæ Descriptio*. Norimbergæ. Apud Monath et Kussler. M D CCC III. Traduite par le P. Barbier, des Missions Etrangères de Paris : *Description historique de la Cochinchine*, par Jean Koffler, dans *Revue Indochinoise*, 1911, 1^{er} semestre, pp. 448-462, 566-575 ; 2^e semestre, pp. 273-285, 582-407.

Lettres édifiantes et curieuses sur la visite apostolique de M de La Baume évêque d'Halicarnasse, à la Cochinchine, en l'année 1740 . . . par M. Favre, prêtre suisse . . . A Venise. Chez les Frères Barzotti à la Place S. Marc M. D.CC.XLVI. Cité en abréviation : Favre, *Lettres édifiantes*.

Mission de la Cochinchine et du Tonkin . . . Paris. Charles Douniol. Editeur, rue de Tournon, 20, 1858. Introduction signé par les PP. F.-M De Montéron et Ed. Estève, de la Compagnie de Jésus.

Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères. Tome IX. Lyon, M. DCCC. XIX.

(1) *Journal*. p. 378. Comparer id, p. 425, p. 441.

(2) *Journal*, p. 422.

(3) Quelques auteurs appellent ce mandarin Trương-Phúc-Man. Mais les documents indigènes ne donnent jamais le caractère 蠻, *man*, mais toujours le caractère 攀, *loan*.

(4) Trương-Phúc-Phan 張福攀.

(5) *Liệt truyện tiền biên*, ou *Biographies*, 1, 15 a ; VI ; 34 a.

pas encore tout-à-fait certain, car ce pourrait être le fils aîné de **Trương-Phúc-Phan**, dont les biographies nous donnent le nom, **Trương-Phúc-Thông** (1).

Le second renseignement que nous fournit Poivre nous permet de dire avec une certitude absolue que c'est bien de **Trương-Phúc-Loan** qu'il s'agit.

En effet, cet oncle maternel du roi mariait, le 9 novembre, un de ses fils avec une fille de **Võ-Vương**. Or, les biographies nous apprennent que **Ngọc-Nguyên** (2), la seconde fille de **Võ-Vương**, fut mariée à **Trương-Phúc-Thặng** (3), l'aîné des fils de **Trương-Phúc-Loan** (4). D'ailleurs, les mariages princiers étaient de règle, on peut dire, dans cette famille. **Trương-Phúc-Phan** avait reçu pour épouse la troisième fille de **Ngãi-Vương**, nommée **Ngọc-Nhiễm** (5), et un autre fils de **Trương-Phúc-Loan**, le troisième, **Trương-Phúc-Nhạc** (6), épousa la septième des filles de **Võ-Vương**, **Ngọc-Thọ** (7).

Arrêtons-nous un court instant sur ces jeunes mariés que le hasard met sur notre chemin. Aucun indice ne nous permet de supposer quel pouvait être l'âge du fiancé.

Les documents annamites nous apprennent, avec quelques contradictions, ce qui n'est pas rare, à quels honneurs arriva ce jeune homme : il fut « Commandant de camp » et « Chef de régiment » (8), ou, avec plus de précision, « Commandant de régiment » (9) et « Gouverneur de l'Ancien Camp », c'est-à-dire de la région de **Quảng-Trị** (10). Mais nous ne savons rien sur la manière dont il remplit ces fonctions ni quel rôle il joua, à une des époques les plus troublées de l'histoire d'Annam. Quant à la jeune princesse, elle mourut en l'année *quí-tị*, 1773, âgée de 48 ans (11). Cela reporterait sa naissance à l'année 1726, à un moment où **Võ-Vương**, né en 1714, n'aurait eu que 12 ans. Ce serait un cas de précocité par trop extraordinaire. Il y a certainement une erreur dans l'année cyclique de la mort ou dans

(1) **Trương-Phúc-Thông**, 張福聰.

(2) **Ngọc-Nguyên** 玉願.

(3) **Trương-Phúc-Thặng** 張福榛.

(4) *Liệt truyện*, II, 43 a : VI, 34 b.

(5) **Ngọc-Nhiễm** 玉冉. *Liệt truyện*, II, 39^a; IV, 18^a. Cette princesse mourut en *quí-hợi*, 1743.

(6) **Trương-Phúc-Nhạc** 張福嶽.

(7) **Ngọc-Thọ** 玉壽. *Liệt truyện*, II, 43^b; VI, 34^b.

(8) **Chương-Dinh Cai-Cơ** 掌營該奇. *Liệt truyện*, VI, 34^b.

(9) **Chương-Cơ** 掌奇.

(10) **Cự-Dinh Trần-Thủ** 舊營鎮守. *Liệt truyện*, II, 43^a.

(11) *Liệt truyện*, II, 43^a.

l'âge de la princesse à ce moment. Nous n'avons aucun moyen de corriger l'erreur d'une façon certaine. Mais si nous considérons que Ngọc-**Nguyễn** était la seconde des filles de **Võ-Vương**, et que la première, sa sœur aînée sans doute de mère différente, était née en 1738 (1), nous pouvons conclure qu'elle naquit elle-même vers cette même année 1738. Elle avait donc dans les 12 ans, à la mode annamite, lorsqu'elle fut mariée à **Trương-Phúc-Thành**, lequel, d'après la coutume annamite, ne dut cohabiter avec elle que quelques années plus tard.

Revenons au beau-père. Les documents annamites nous font de l'homme privé et de l'homme public, une peinture poussée au noir.

« A la mort de **Thê-Tôn (Võ-Vương)**, **Hưng-Tổ** (le père de **Gia-Long**) aurait dû, suivant l'ordre de succession, monter sur le trône. Mais **Loan** eut peur, à cause de son intelligence et de ses qualités, qu'il ne fut dans la suite difficile de le mener à son gré. Il fit promulguer une fausse ordonnance, et le prince fut jeté dans une maison où règne le froid.

« **Duê-Tôn (Huệ-Vương)** n'avait que 12 ans. **Loan** profita de sa jeunesse. De concert avec l'eunuque **Chữ-Đức** (2) et le Commandant de Camp **Nguyễn-Cửu-Thông** (3), ils simulèrent un testament par lequel **Võ-Vương** aurait laissé le trône à ce prince.

« **Duê-Tôn** étant monté sur le trône, **Loan** lui conseilla toutes sortes d'amusements et de plaisirs. Le souverain, considérant les mérites du mandarin, lui conféra les titres de Régent du Royaume, chargé du Ministère des Finances, commandant du régiment central des éléphants, et chargé de ce qui concernait les bateaux. Son fils aîné **Thắng** reçut comme épouse **Ngọc-Nguyễn**, la seconde fille de **Võ-Vương**, et son second fils **Nhạc**, la septième fille du même prince, **Ngọc-Thọ**. Tous les deux arrivèrent aux charges de Commandant de Camp ou Chef de Régiment. Dans une seule famille se concentraient la gloire et la richesse, l'autorité entière soit pour ce qui concernait l'intérieur du palais soit pour ce qui regardait l'administration des provinces. Un des partisans dévoués de **Loan**, **Thái-Sinh**, fut nommé au Ministère des Finances, et occupa les postes les plus importants. Son orgueil s'exalta de jour en jour. Il ne pensa qu'à satisfaire son avarice, sa cupidité, ses rancunes et sa cruauté, sans qu'il eut à craindre personne. Les gens l'avaient surnommé **Trương-Tần-Côi** (4).

(1) Elle s'appelait, **Ngọc-Tuyên 玉瑄**, morte en 1809, âgée de 72 ans à la manière annamite. *Liệt-truyện*, II, 40^b et suivantes.

(2) **Chữ-Đức 緒德**.

(3) **Chưởng-Dinh Nguyễn-Cửu-Thông 掌營阮久通**.

(4) **Trương-Tần-Côi 張秦檜**.

« Au début, le prince **Dục** (1) jouissait de la plus grande autorité et de la plus grande estime parmi les membres de la famille royale. Loan lui témoignait de l'amitié et voulut lui donner sa fille en mariage. Duc se maintint dans le droit chemin et ne consentit pas à se faire son adulateur. Loan lui voua sa haine. Il poussa ses partisans à calomnier le prince et à l'accuser de complot. Il n'y avait cependant aucun fait matériel. **Dục** fut privé de ses fonctions.

« De plus, Loan, par haine personnelle, accusa faussement et fit tuer le prince **Văn** (2). Beaucoup d'autres personnes furent victimes du même sort.

« Comme revenus particuliers, il avait les produits et les impôts des vallées de Lê-Nguyên, Thu-Bồn, Trà-Sơn, Trà-Văn, Đông-Hương, ce qui lui fournissait chaque année dans les quarante à cinquante mille ligatures. Le Ministère des Finances, le contrôle des bateaux, et divers autres fonctions lui procuraient un revenu qui n'était pas inférieur à trente ou quarante mille ligatures. Pour enrichir sa famille, il vendit les grades de mandarinat et rendit la liberté aux prisonniers moyennant finance. L'or, l'argent, les pierres précieuses, les soieries, s'entassaient chez lui en montagnes ; ses rizières, ses jardins, ses maisons, ses domestiques, son bétail, ses chevaux, ne pouvaient être comptés. Il avait en outre une maison de campagne particulière au village de **Phân-Dương** (3). Une année, pendant une grande inondation de l'automne, ses coffres et ses malles furent inondées : les eaux s'étant retirées, il exposa son or au soleil et l'or remplissait un cour entière qui en devint toute brillante.

« Aux trois repas qu'il prenait chaque jour, le marché était troublé par le tumulte que provoquaient ses cuisiniers. Sa table était abondamment servie de mets exquis, mais il se plaignait de ne trouver aucune saveur à son goût. Il ne mangeait qu'un peu de saumure, appelée en langue vulgaire saumure *vĩnh* (*mắm vĩnh* ou *vĩnh*) et il ne buvait qu'une infusion de thé » (4).

Comme on le voit, les annalistes ont mis à contribution, pour rédiger la biographie de **Trương-Phúc-Loan**, toutes sortes de renseignements :

(1) **Tôn-Thất-Dục** 尊室昱, fils du prince **Tứ**, qui était le huitième fils de **Minh-Vương**. *Liệt-truyện*, II, 16^o, 17.

(2) **Tôn-Thất-Văn** 尊室文, fils du prince **Dục**, mentionné plus haut. « Cette branche n'avait pas de chance. Le grand père, le prince **Ứ**, fut écarté des affaires par **Vô-Vương** à son avènement. Le prince **Dục** fut à son tour cassé de ses fonctions sous **Huệ-Vương**.

(3) **Phân-Dương** 奮陽.

(4) *Liệt-truyện* VI. 34, 35, 36

aux plaintes de tous les mécontents qu'avaient dû faire les abus d'autorité du grand mandarin, on ajoute même les cancans de la valetaille, les commérages de marchés. Mais les critiques, déjà très fortes, se font plus violentes, à mesure que les événements se précipitent, amenant la ruine momentanée des Seigneurs de Hué.

« En *qui-ti*, 1773, au printemps, les Tày-Sơn, avec Nguyễn-Văn-Nhạc, levèrent l'étendard de la rébellion. Une lettre venant des frontières en informa la Cour d'urgence. Les officiers et les soldats, s'étant amollis dans la paix et n'ayant conduit aucune guerre depuis longtemps, alléguaient qui un prétexte, qui un autre pour échapper à la corvée. Loan de nouveau pratiqua la concussion et désigna d'autres personnes pour aller se battre. Tout le monde fut mécontent. A la première rencontre, nos troupes reculèrent en désordre. La situation des rebelles devint plus forte.

« En *giáp-ngô*, 1774, en hiver, le général des Trịnh, Hoàng-Ngũ-Phúc pénétra sur les territoires du Sud et lança une proclamation au sujet des crimes de Loan. Ce mandarin, disait-il, empêchait les hommes de talent de se produire ; il tyrannisait le peuple ; la présente expédition n'avait pour but que d'écarter Loan, et nullement de conquérir le pays.

« Les troupes ennemies étaient arrivées à Hồ-Xá (1). Le prince Huynh (2), Commandant de Camp, et Nguyễn-Cửu-Pháp livrèrent Loan aux mains de Ngũ-Phúc. De plus, ils tuèrent ses partisans, comme Thái-Sinh. Loan ordonna à ses enfants de prendre de l'or et de l'argent et de tâcher de suborner le général des Trịnh de mille façons. Ngũ-Phúc fit attacher Loan au milieu des troupes. Les fils du mandarin donnèrent de l'or aux gardiens. Ceux-ci demandèrent : « D'où vient tant d'or ? » — « Nous avons vendu, leur fût-il répondu, nos rizières et nos jardins.

« En *bính-thân*, en hiver, 1776, ordre fut donné de conduire le prisonnier à Hanoi ; mais Loan mourut au cours du voyage » (3).

Ce résumé des événements est fait d'une manière tendancieuse, comme d'ailleurs tout ce qui précède, dans la biographie de Trương-Phúc-Loan. On ne signale que ce qui est à sa charge ; on le présente comme l'auteur responsable de la situation troublée où se trouvait l'Annam à cette époque, alors que, certainement, les responsabilités étaient partagées ; ses victimes nous sont dépeintes comme des

(1) Hồ-Xá 胡舍, dans le Nord du Quảng-Trị.

(2) Tôn-thất Huynh 尊室範.

(3) *Liệt-truyện*, VI, 35, 36.

martyrs, alors que quelques unes au moins jouèrent un rôle louche (1), on va jusqu'à fouiller sa vie privée, pour nous en faire un personnage odieux et grotesque. Pour les annalistes des **Nguyễn-Trương-Phúc-Loan** est le grand, l'unique coupable, qui faillit amener la ruine de la dynastie de Hué.

Voyons maintenant ce que disent, sur son compte, les auteurs européens.

Poivre fut en relation avec **Trương-Phúc-Loan**, pendant les quelques mois qu'il resta à Hué, et il eut de nombreuses occasions de le rencontrer. C'est que ce mandarin occupait déjà à cette époque une très haute situation dans le royaume. Il était, pour employer l'orthographe de Poivre, « *On tha ngoai* », c'est-à-dire *ông tả ngoai*, ce qu'il ne faut pas traduire, comme le fait notre commerçant, « ministre de la droite pour les affaires du dehors, » mais « ministre de gauche, pour les affaires extérieures ».

C'est en 1638, que **Công-Thượng-Vương**, la 3^e année de son règne, « établit un **Nội-Tả** et un **Ngoại-Tả**, un **Nội-Hữu** et un **Ngoại-Hữu**, qui étaient les quatre colonnes de l'empire, grands mandarins » (2) Poivre nous renseigne sur leurs attributions, lorsqu'il nous dit que *On tha tlaon* (**Ông Tả Trong**, **Ông Nội-Tả**) était « le ministre de la droite (lisez : de la gauche) pour les affaires privées et de l'intérieur du palais » (3). « Ceux du dedans », tant celui de gauche que celui de droite, s'occupaient de l'intérieur du palais, et « ceux du dehors », celui de gauche comme celui de droite, centralisaient l'administration des provinces.

Or, Poivre avait apporté avec lui, outre des marchandises diverses, un stock de piastres monnayées, mexicaines ou autres, qu'il voulait écouler dans le pays. Il demanda, pour cela, à **Võ-Vương** qu'il voulut bien, par une ordonnance royale, leur donner cours légal. Le prince, avait accédé à la demande de Poivre, à la condition de faire frapper sur les piastres quelques caractères, pour en déterminer le prix courant, et il avait chargé **Trương-Phúc-Loan** de faire frapper ces caractères (4). Comme il y avait plusieurs dizaines de mille piastres (5), et qu'il fallut passer par l'intermédiaire de nombreux mandarins subalternes et des orfèvres de la Cour, et que l'affaire n'alla pas sans

(1) Le prince **Vân**, fils du prince **Dục**, est accusé par les. Annales de s'être mis en relation avec la cour du Tonkin et d'avoir fait connaître aux **Trịnh** la situation troublée de l'Annam. *Thật lục*, XI. 20 b.

(2) *Thật lục*, III, 4^e

(3) *Voyage*, p. 379

(4) *Voyage*, p. 4046.

(5) *Voyage*, p. 398. Comparez *id.* p. 425.

difficultés, qui la firent échouer, d'ailleurs, on comprend que Poivre ait souvent eu besoin de se rendre à la demeure particulière du grand mandarin et qu'il ait pu étudier son caractère à fond.

L'impression fut diverse. L'opinion que le voyageur conçut de **Trương-Phúc-Loan**, d'abord bonne, nuancée toutefois de certaines réserves, devint franchement mauvaise, lorsque Poivre se fut aperçu que le mandarin le trompait, tout comme les autres.

C'est le 26 septembre 1749, avons-nous dit, qu'eut lieu la première rencontre. « Ce mandarin nous a reçu en cérémonie et nous a fait mille amitiés. Il nous a beaucoup parlé des forces du royaume, a beaucoup vanté la force des soldats des galères, et nous a raconté divers exploits de ces troupes, mais toutes ces histoires demandent confirmation et paraissent trop fabuleuses pour être répétées. Je remarque chez ce mandarin une vanité grossière, beaucoup d'indolence, un grand soin de s'ajuster, mais peu de dignité et de noblesse » (1).

En somme, **Trương-Phúc-Loan** ne dédaignait pas le commerce des Européens. Il se montrait au contraire très aimable et aimait causer. Bien plus, il fit preuve, dans le soin qu'il prit tout d'abord de régler les affaires de Poivre, d'une réelle bonne volonté et d'honnêteté.

Le 29 octobre, « après dîner, je me suis rendu chez le ministre *On tha ngoai* auquel j'ai offert un petit présent de diverses curiosités d'Europe.

« Ce mandarin m'a répété mille assurances de bonne volonté. Je lui ai porté sept mille piastres pour les faire chapper. Il n'a pu en faire compter que mille parce que la nuit est survenue, et il n'a pas osé se charger des six mille autres que j'ai été obligé de reporter à la maison.

« Ce mandarin m'ayant assuré que le Roy lui avoit ordonné de me favoriser en tout ce qui dépendrait de lui, j'ai profité de l'occasion pour lui représenter qu'il n'était pas juste de mettre une si grande disproportion entre le prix des différentes piastres.. .

« Le mandarin m'a répondu qu'il sentoit bien que c'étoit une injustice qu'on vouloit nous faire, qu'avant de fixer aucun prix à notre argent, il avoit fait assembler tous les orfèvres du Roy qui d'un commun accord après avoir examiné les piastres que j'avois données pour monstre, avoient estimé qu'il falloit seize piastres pour faire les dix taëls d'argent. Le mandarin ajouta qu'il savoit bien que ces orfèvres étoient des coquins qui n'abaissoient ainsi notre argent que pour gagner dessus. Il m'apprit ensuite que ces gens-là à notre occasion avoient fait un sacrifice et un festin qui s'est terminé par un serment que tous

(1) Voyage p. 378.

les orfèvres de la cour firent ensemble de ne fondre les piastres des Français pour les réduire, en pains qu'en prenant seize piastres pour rendre dix taëls. Je n'oubliai rien pour faire connaître à *On tha* l'injustice du procédé des orfèvres. Je lui fis voir combien cela étoit contraire aux intentions du Roy. Tout ce que je pus obtenir fut que les piastres quarrées ou mexiquaines seraient fixées à un quan deux masses quarante-huit caches et les piastres neuves restèrent déterminées à un quan trois masses » (1).

A partir de ce moment, les envois de piastres se suivent régulièrement chez le grand mandarin, qui les fait marquer des caractères indiquant la valeur en sapèques. Poivre trouve même que *Trưong-Phúc-Loan* a une certaine activité, toute relative, tout de même : « J'ai envoyé la dernière caisse d'argent chez *On-tha*. Ce mandarin quoique lent est encore plus expéditif que les autres. Le Roy l'aime à cause de cette bonne qualité » (2).

C'étoit le 13 novembre. Le lendemain, Poivre va chez le mandarin.

Il m'a reçu avec son affabilité ordinaire. Il m'a fait mille caresses et m'a fait servir un fort bon repas. J'ai passé la moitié de la journée chez lui. Il est plein de bonne volonté et j'espère beaucoup de lui, parce qu'il paroît honnête homme, et qu'il est très puissant . . . Hier les orfèvres volèrent deux piastres. Dès qu'il le sçut, il fit fermer sa porte, et les menaça tous de les faire mettre à la cangue. Les deux piastres se retrouvèrent aussitôt. Il m'a fait lecture de l'édit du Roy qui va faire courir nos piastres » (3).

Quatre jours plus tard, le 18 novembre, Poivre envoya chercher les dernières caisses d'argent qui restaient à poinçonner. Il déclare que « tout lui fut rendu fort fidèlement » (4).

De même, *Trưong-Phúc-Loan* avait fait diligence pour faire distribuer dans les provinces l'ordonnance royale qui donnait un cours légal aux nouvelles piastres (5).

Mais voici que tout se gâte, et, en somme, pour peu de chose.

« Ce mandarin, pour donner à tout le royaume l'exemple de l'usage des piastres, me fournit trois mille quans en caches, pour lesquels il veut être payé en argent » (6).

(1) *Voyage*, pp. 415, 416.

(2) *Voyage*, p. 424.

(3) *Voyage*, p. 425.

(4) *Voyage*, p. 427.

(5) *Voyage*, pp. 426, 428.

(6) *Voyage*, p. 426.

Était-ce une promesse sincère et spontanée ? Ou bien Poiivre avait-il sollicité le grand mandarin de lui rendre ce service, et celui-ci avait-il promis comme promettent souvent ceux qui sont assaillis de demandes, pour se débarrasser du solliciteur, et sans la moindre intention de tenir sa parole ? Je ne saurais le dire. Mais la seconde hypothèse est la plus probable.

Malheureusement Poivre avait pris la promesse du mandarin pour argent comptant, et il y était grandement intéressé. Personne ne voulait des nouvelles piastres, et à aucun prix, ni les marchands qui apportaient du poivre, ou de la soie, ou du sucre, ni même les mandarins qui avaient montré le plus de sympathie pour le commerçant étranger (1). Dans cette conjuncture fâcheuse, l'exemple d'une des colonnes du royaume, échangeant une somme aussi forte — 3.000 ligatures, environ 2.300 piastres — aurait eu une influence heureuse pour les affaires de Poivre. Le mandarin se déroba.

C'est le 17 novembre que la promesse avait été faite. Le 3 décembre, Poivre notait tristement : « J'ai appris que le mandarin *On tha* a manqué à la parole qu'il m'avait donnée de me fournir trois mille quans à Faifo avant le vingt de la lune à condition d'être ici remboursé en argent. Le 27, j'ai envoyé chez lui faire des plaintes sur ce manque de parole. Il a d'abord refusé audience faisant dire qu'il étoit malade, mais à force d'instance on a obtenu la permission d'entrer, et pour prévenir mes plaintes, il s'est fâché le premier, disant que je n'avois pas apparemment besoin de la somme qu'il m'avait promis puisque je ne lui en avois point donné de billet. Notez qu'il n'y avoit pas plus de quinze jours que j'avois confié à ce mandarin plus de trente mille piastres sans exiger de lui aucun billet ; d'ailleurs comme je sais combien ces gens-ci sont défiants, je lui avois envoyé mon billet par l'interprète qui l'a gardé jusqu'à ce jour sans le remettre... Les plaintes de *On tha* m'ont fait naître au sujet de cet interprète de nouveaux soupçons . . . » (2).

L'oubli, plus probablement la fourberie de l'interprète de Poivre fut peut-être la cause de la rupture ; peut-être elle n'en fut que l'occasion ou le prétexte. Poivre avait tout le monde contre lui : « Je ne sais plus à qui me fier, avoue-t-il tristement. Je ne trouve partout que voleur » (3) **Trương-Phúc-Loan**, qui déjà à plusieurs reprises avait fait attendre des heures entières le commerçant français qui lui demandait une audience, refusa définitivement de le recevoir.

(1) *Voyage*, pp. 426, 426, 427 et *passim*

(2) *Voyage*, pp. 441, 442.

(3) *Voyage*, p. 442.

« Je suis allé — le 6 décembre — chez *On tha* pour l'engager à m'échanger quelques piastres chappées (1) pour des sapèques, à cause de la difficulté que j'éprouve tous les jours à faire passer notre nouvelle monnoye. Ce mandarin qui m'a manqué de parole pour les trois mille quans qu'il m'avoit promis de faire tenir à Faifo pour de l'argent que je lui eusse remboursé ici, a eu peur que je lui en fisse mes plaintes. Il m'a d'abord fait attendre à sa porte dans une espèce de cabane, où j'ai eu tout à souffrir de l'insolente importunité d'une troupe de canailles, ses domestiques et ses soldats. Enfin au bout de deux heures il m'a envoyé donner de très mauvaises raisons pour s'excuser de ce qu'il ne pouvait me recevoir » (2).

C'est ainsi que finirent les relations entre Poivre et *Trương-Phúc-Loan*.

Poivre ne fut pas le seul Européen qui fut en relation avec la cour de Hué. Il y avait beaucoup de missionnaires dans le pays. On peut même dire qu'il y en avait trop : les membres des diverses Sociétés qui évangélisaient la Cochinchine, appartenant à diverses nationalités, ne cessaient de se disputer les districts, les chrétientés, les églises, les fidèles. En juin 1739, un Français (3), Mgr Elzéar des Achards de La-Baume, évêque d'Halicarnasse, arrivait à Hué, avec les pouvoirs de visiteur apostolique, pour régler, au nom du Souverain pontife, tous les différends qui s'étaient élevés entre les missionnaires. Le secrétaire du prélat, un Suisse, l'abbé Favre, nous a laissé une relation savoureuse, bien que partielle, de cette visite apostolique (4).

Comme il convenait, le délégué du Pape se mit en relation avec *Vò-Vương*, à qui il envoya des présents, et avec quelques dignitaires de la cour.

« La semaine suivante (5), l'oncle du Roi *Om Thà* Ministre d'Etat et de la guerre, vint en personne voir M. le Visiteur : il lui fit un compliment gracieux. M. d'Halicarnasse le reçut aussi très poliment ; il étoit charmé de voir ce Seigneur d'une aimable physionomie, et d'un air

(1) Poinçonnées, reconnues comme légales par ordonnance royale.

(2) *Voyage*, p. 445.

(3) Mgr de La-Baume était Français de race, mais, natif d'Avignon, il dépendait, au point de vue politique, du Pape, dont les états comprenaient le Comtat Venaissin.

(4) *Lettres édifiantes et curieuses sur la visite apostolique de M. de La-Baume, Evêque d'Halicarnasse, à la Cochinchine, en l'année 1740, où l'on voit..*, par M. Favre. A Venise, chez les Frères Barzotti, à la place St-Marc. MDCCXLVI.

(5) Il est difficile de préciser le moment où eut lieu cette rencontre. Sans doute avant août 1739.

plein de bonté. Après une conversation assez longue, M. le Visiteur lui fit entendre que ce serait un grand bonheur pour lui d'être chrétien : le mandarin se mit à sourire, en disant : je sais un peu de votre religion, je l'estime même bonne : quand vous saurez bien parler notre langue, nous en discuterons davantage ; en même temps il me mit la main sur l'épaule et me donna des marques de son affection (1). M. le Visiteur lui fit présent d'une tabatière avanturine garnie en or, dont il fut enchanté, et ils se quittèrent fort contents l'un de l'autre » (2).

Il s'agit certainement ici de Trư^ong-Phú^oc-Loan. Le titre que lui donne Favre, *On tha* est le même que celui que nous avons vu dans Poivre, *On tha*, c'est-à-dire Ô^ong Tả^o « Monsieur de Gauche. » Cette charge, on l'a vu, était une de celles qui constituaient les « quatre colonnes » du royaume : c'est ce que veut dire Favre, quand il qualifie le mandarin du titre de « ministre d'Etat ». Pour les fonctions de « ministre de la guerre », que remplissait Trư^ong-Phú^oc-Loan, d'après Favre et d'après les documents ecclésiastiques que nous allons voir plus loin, les sources indigènes ne nous donnent aucun renseignement.

Comme pour Poivre, la première impression produite par Trư^ong-Phú^oc-Loan sur Mgr d'Halicarnasse et sur son secrétaire fut bonne. Ce premier sentiment ne devait pas s'effacer par la suite.

Les Jésuites portugais firent une opposition systématique au visiteur, Français et ami des missionnaires français. Ce fut bien pis lorsque, à la mort de Mgr de La-Baume, il ne resta plus que l'abbé Favre. Ils ne voulurent pas reconnaître ses pouvoirs, et le providiteur se crut obligé de se mettre sous la protection du puissant mandarin.

« Je dis (au Prince chrétien) que j'avois une autre affaire encore plus pressante qui étoit, comment je pourrois mériter la protection du grand Mandarin, Ministre d'Etat et de la guerre : le Prince répondit, que je pouvois l'aller voir sous prétexte de le remercier des bontés dont il avoit honoré l'Illustre grand-père (3) : je me portai au Palais du grand Mandarin, ma visite lui fut agréable, il me retint à souper, Sa conversation feroit ailleurs une matière d'un entretien assez amusant : Il me demandoit s'il étoit vrai qu'il y eut un pays dans le monde où les femmes fissent des enfants sans qu'elles eussent des hommes : je lui répondis qu'il n'y en avoit point, que si on lui avoit fait quelque récit sur pareil sujet, il devoit le regarder comme fabuleux et tiré de certains contes qui n'ont rien de réel, que dans l'imagination de gens

(1) C'est du secrétaire, M. Favre, qu'il s'agit ici.

(2) Favre : *Lettres édifiantes*, pp. 57, 58.

(3) Mgr d'Halicarnasse.

qui se plaisent à inventer. Il fut satisfait de ma réponse et il me demanda, quel étoit le plus grand Roi de l'Europe, je lui répondis que c'étoit le Roi de France : il ajouta tout de suite, vous êtes François sans doute ? Je répondis, Seigneur, je ne suis pas François, mais quand je serois François, ou ennemi des François, je ne pourrois pas répondre autrement à votre Altesse, à moins que je ne blessasse la vérité. Il fit signe qu'il me croyoit, et qu'effectivement il avoit toujours cru que la France surpassoit de beaucoup tous les autres Royaumes de l'Europe, à peu près comme l'Empire de la Chine surpasse tous les autres Royaumes de l'Asie. Il me fit encore plusieurs autres demandes : mes réponses parurent être de son goût ; il me répéta plus de dix fois, qu'il m'aimoit et m'estimoit ; parce que je parlois clair et vrai. Quand je voulus m'en aller, il ordonna d'équiper sa belle galère pour me conduire chez moi. Le lendemain je lui envoyai une pendule d'Angleterre que M. d'Halicarnasse m'avoit laissée, il m'en fut plus obligé que si je lui avois donné un trésor : par-là je croyois m'assurer contre toute sorte d'événemens, et en effet ce Seigneur fut mon Protecteur, et d'une si bonne manière que je pouvois librement recourir à lui comme à un ami de cœur.

« Le public étoit fort édifié de ma bonne intelligence avec le grand Mandarin. Le Prince et les Mandarins chrétiens en étoient même charmés. . . » (1).

L'abbé Favre sut profiter de ces bonnes dispositions. A tort ou à raison, il craignoit que les Jésuites, ses ennemis, ne missent obstacle à son retour en Chine et en Europe. Il se munit d'une lettre de recommandation de Trựng-Phúc-Loan.

« J'écrivis au Grand Mandarin, Ministre d'Etat et de la guerre, et le priai de m'envoyer une lettre de recommandation pour le capitaine Chinois avec qui je devois m'embarquer. Le Grand Mandarin plein de bontés pour moi, m'envoya un officier accompagné de deux soldats, qui me remit la lettre suivante.

« *On-thà* Grand Mandarin, qui salue maître Pierre : (c'est moi qu'il appelle ainsi).

« *J'ai appris (2) que vous vouliez absolument retourner en votre pays, c'est-là un voyage bien long et bien difficile, je voudrois avoir quelque chose qui pût vous faire plaisir, je vous envoie vingt-six cannes fleuries, dix évantails d'ivoire, et trois belles toiles à cause de leur couleur (3). Cette petite marque de mon amitié, est pour*

(1) Favre : *Lettres édifiantes*, pp. 173-175.

(2) Toute la lettre est en italiques dans le document.

(3) « Elles étoient jaunes, couleur royale. »

vous souhaiter un bon voyage et un heureux retour, et nullement compenser les beaux présents que vous m'avez fait, car je n'ai rien qui puisse les égaler : mais l'estime singulière et l'amitié que j'ai pour vous égalent celles que vous avez pour moi. Que les Cieux vous favorisent et vous donnent mille années. Ecrit à Hué dans la bonne (1) lune et le bon jour.

« L'Officier qui me remit cette lettre me dit, j'en ai encore une autre pour le maître du vaisseau qui doit vous porter à la Chine, j'ai ordre de la lui remettre moi-même et de lui dire que le Grand Mandarin lui ordonne d'avoir pour vous tous les égards qu'on auroit pour lui-même. Ce Capitaine sera obligé d'apporter l'année prochaine un témoignage de votre part, que vous aurez été content de lui. Je répondis au Grand Mandarin.

« Sérénissime et très gracieux Seigneur. Dès que j'arrivai en ce Royaume, je sçus d'abord combien votre Altesse étoit généreuse et pleine de bonté envers les étrangers : ce qui en me donnant la hardiesse de lui offrir mon respect, me procura l'avantage inestimable d'éprouver moi-même ses bontés et de connoître son rare mérite : c'est la mort du Grand-Père (2) qui m'oblige de retourner en Europe, je ne saurois rendre à votre Altesse des actions de grâces suffisantes pour toutes les faveurs dont elle m'honore ; plus je considère les expressions de sa lettre, plus je suis pénétré de la plus vive reconnaissance : toute ma vie ne sera jamais assez longue pour exalter vos sublimes qualités. Votre manière de donner, Seigneur, est une faveur qui relève encore vos présents. J'ose vous prier de continuer vos bontés à tous les missionnaires, ils ne manqueront pas de joindre leurs vœux aux miens pour demander au Dieu du Ciel de vous combler de ses grâces.

« J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, etc.

Favre » (3).

On ne saurait être plus poli, de part et d'autre. L'abbé Favre avait été élevé à l'école du XVII^e siècle : il en avait conservé la haute distinction, un tantinet maniérée.

Arrivé à Canton, en décembre 1741, « mon Capitaine Chinois n'a pas oublié de me demander un certificat. Comme j'avois été content sur son bâtiment, pour le porter au Grand Mandarin de la Cochinchine

(1) « C'était le 1^{er} juillet. »

(2) Le visiteur apostolique, Mgr. de La-Baume.

(3) Favre : *Lettres édifiantes*, pp. 196, 197.

chine qui l'en avoit chargé, je le lui ai accordé volontiers tel qu'il le désiroit » (1). Ajoutons que cette jonque chinoise, à son retour, amena en Cochinchine « M. le Poivre », qui est le même commerçant que nous avons déjà vu en relations avec **Trương-Phúc-Loan** dix ans plus tard (2).

J'ai tenu à citer tout au long ces rapports de deux Européens avec le grand mandarin annamite, pour montrer que l'impression qu'il produisait sur les étrangers n'était pas, somme toute, défavorable.

Poursuivons notre enquête.

On a vu le sourire sceptique avec lequel **Trương-Phúc-Loan** accueillit la proposition que lui fit Mgr de La-Baume de se faire chrétien. Il avoua toutefois qu'il était assez au courant de la religion chrétienne. Il eut, à plusieurs reprises, à s'occuper de cette question, au point de vue politique.

Après les proscriptions sanglantes de **Minh-Vương**, le règne de **Ninh-Vương** avait été, pour l'église annamite, une période de calme, qui s'était continuée pendant les premières années de **Võ-Vương**. Mais le parti opposé aux chrétiens, effrayé de l'expansion que prenait le christianisme même à la cour de Hué, et dans l'entourage immédiat du prince, même dans sa famille, résolurent, en 1740, quelques jours après le couronnement du nouveau souverain, de faire changer les dispositions bienveillantes dont il était animé envers les chrétiens. Ils présentèrent une requête au roi, à plusieurs reprises, pour lui exposer que diverses catastrophes ou événements singuliers qui s'étaient produits récemment exigeaient la proscription de la religion chrétienne.

Le roi fit assembler son conseil pour examiner la question. Le premier ministre se montra opposé à toute mesure de violence (3). Deux autres mandarins furent d'un avis opposé. « Le quatrième Mandarin, oncle de Roi, Ministre d'Etat et de la Guerre, qui passe pour avoir la meilleure tête et à qui Sa Majesté défère beaucoup, dit, les bonzes sont des ignorants, des fainéants et la plupart, gens qui méritent la corde : Les Européens au contraire sont des hommes savants, laborieux et qui sont riches, ils distribuent de grandes charités, ils soulagent les pauvres, ils respectent les Rois, ils paient exactement leur tribut, ils n'excitent aucun trait dans le public : Enfin ils ne molestent ni les Dieux, ni les hommes, et le premier Ministre a fort bien

(1) Favre : *Lettres édifiantes*, p. 216.

(2) Favre : *id. ibid.*

(3) Ce premier ministre semble être, je le prouverai plus loin, le frère même du quatrième mandarin dont on va parler, de **Trương-Phúc-Loan**.

observé les raisons physiques des rats multipliés, de la montagne écroulée, et du port comblé : les Dieux n'y ont aucune part, encore moins les chrétiens.

« Le discours du Grand Mandarin ne déplut point au Roi » (1).

Nous avons encore ici le même « oncle du Roi, Ministre d'Etat et de la Guerre » que plus haut, c'est-à-dire *Trương-Phúc-Loan*. Les quatre grands mandarins que l'on mentionne sont les quatre colonnes du royaume. *Trương-Phúc-Loan* manifeste envers les étrangers, et envers les missionnaires et les chrétiens en particulier, les mêmes sentiments de bienveillance et de sympathie que nous avons vus dans ses rapports avec Poivre, envers Mgr. de La-Baume, envers l'abbé Favre.

Dix ans plus tard, exactement, il se déclarera moins franchement en leur faveur.

C'était le 24 avril 1750. Le parti hostile aux étrangers et aux chrétiens n'avait pas désarmé. Diverses circonstances, qu'il serait trop long de rappeler, avaient même accru son animosité, et disposé le roi d'une façon défavorable. Un nouveau conseil fut convoqué, « auquel assistèrent les grands mandarins d'armes et de lettres. » Nombreux furent ceux qui se prononcèrent pour la proscription, alléguant les raisons les plus diverses.

« De semblables raisons n'auraient pas entraîné tous les suffrages, parce que dans ce conseil composé d'infidèles, il ne laissoit pas d'y avoir un certain nombre de mandarins affectionnés à la religion chrétienne, qui l'avoient assez étudiée pour être intimement convaincus qu'elle est la véritable : plusieurs d'entr'eux s'étoient déclarés pour la loi des chrétiens dans d'autres occasions ; et en particulier l'oncle du Roi, qui étoit la personne la plus respectable de l'assemblée, en avoit toujours pris la défense. L'autorité de son suffrage auroit pu partager les opinions ; mais la manière foible ou équivoque dont il s'énonça, occasiona la ruine de la bonne cause. Chassez, dit-il, les missionnaires, puisque vous le voulez tant, et vous verrez quels malheurs viendront aussitôt fondre sur l'État. Les plus passionné contre la loi de Jésus-Christ prenant aussitôt la parole, dirent qu'ils étoient également d'avis qu'on les chassât ; et les autres se déclarèrent aussi pour le même sentiment, chacun craignant de devenir suspect, s'il s'opposoit à l'exil des missionnaires, d'encourir la disgrâce du Roi et la colère de son confident.

« Le Roi, à qui on alla aussitôt rendre compte de la résolution du

(1) Favre : *Lettres édifiantes*, pp. 134, 135.

conseil, montra une grande joie lorsqu'il apprit que le prince (1) son oncle avoit opiné le premier à exiler les Européens... » (2).

Trương-Phúc-Loan semble avoir fait volte face. Lui, l'ami des Européens et des missionnaires, conclut au bannissement de ceux-ci. Hélas, les circonstances avaient changé. L'habile ministre s'en rendait compte. Il chercha un moyen habile de résoudre la difficulté qui se présentait pour lui. Il ne voulait pas déplaire à son maître, dont il voyait les dispositions intimes changées, et il fut d'avis de bannir les missionnaires, mais il émit son opinion d'une façon qui ne lui aliénât pas ceux qu'il abandonnait. Les missionnaires pouvaient toujours le considérer comme un de leurs amis, obligé de céder à l'orage. D'ailleurs, quelques mois plus tôt, ne venait-il pas de « lâcher » Poivre, en refusant, malgré la promesse qu'il lui en avait faite, de changer en ligatures quelques milliers de ces nouvelles piastres qu'il voyait jouir d'une si mauvaise réputation dans le royaume. Les hommes de caractère sont rares, en Annam, et même ailleurs.

Les documents annamites, on l'a vu, chargent singulièrement la mémoire de **Trương-Phúc-Loan**. Les renseignements que nous trouvons dans les relations des Européens qui ont vécu à Hué à cette époque, et qui ont été en relation avec le grand mandarin, nous fournissent des éléments susceptibles de faire réviser le procès, et d'amener à une appréciation plus juste de l'homme et de l'administrateur. On ne peut nier ses fautes. Il a fait ce que faisaient tous ses collègues (3), et, on peut le dire, ses collègues de tous les temps. Il a profité de sa haute situation, de son influence souveraine, pour s'enrichir ; mais ce n'est pas uniquement les exactions qu'il a pu commettre qui ont amené

(1) Ce titre de prince que l'on donne ici à l'oncle de **Võ-Vương** pourrait faire supposer qu'il s'agit ici non de son oncle maternel **Trương-Phúc-Loan**, qui régulièrement n'avait pas droit au titre de prince, mais d'un oncle paternel, dont j'esquisserai la physionomie plus loin, d'après Poivre. Mais pour un missionnaire du XVII^e siècle, un oncle de roi ne pouvait être qu'un prince, qu'il fut oncle paternel ou oncle maternel. La suite des documents que j'ai donnés prouve clairement, il me semble, que nous avons toujours le même personnage, **Trương-Phúc-Loan**, bien que ses titres soient donnés avec une certaine diversité, dans tel document ou dans tel autre.

(2) *Lettre du père Chanseau, missionnaire de la Compagnie de Jésus, au révérend père le Houx, de la même Compagnie, à Macao, le 5 décembre 1750 ; dans Lettres édifiantes et curieuses écrites des Missions étrangères, Tome IX, MDCCC, XIX, pages 100, 101.*

(3) Rien de plus probant, sous ce rapport, que la relation de Poivre. Ce n'est pas **Trương-Phúc-Loan** qui, à la cour de **Võ-Vương**, commettait le plus d'exactions. C'était même, semble-t-il, un des mandarins les plus honnêtes de l'époque.

la révolte des Tày-Sơn et, par suite, l'invasion des Tonkinois. On a eu beau le livrer aux armées des Trịnh, celles-ci ne se sont pas arrêtées dans leur marche envahissante. Le mal était trop profond, trop général ; le peuple annamite était, depuis de longues années, dans une sorte de fièvre latente ; dans ses couches les plus profondes bouillonnaient des sentiments et des idées, de courant divers, qui devaient nécessairement amener une révolution ; le trône des Nguyễn, récemment redoré par Võ-Vương, était, en réalité, vermoulu et chancelant (1). Les abus de pouvoir de Trưông-Phúc-Loan se noient dans la masse des événements. Si Trưông-Phúc-Loan a été rendu le bouc émissaire sur lequel on a jeté toute la responsabilité des événements qui ensanglantèrent l'Annam et le Tonkin dans le dernier quart du XVIII^e siècle, ne serait-ce pas, principalement, parce que, au point de vue politique, il écarta du trône le père de Gia-Long, et que les auteurs des annales et des biographies, écrites sur l'ordre et sous la surveillance des successeurs de Gia-Long, n'ont pas pu lui pardonner cette faute politique ? Ne serait-ce pas aussi, peut-être, parce qu'il a montré, en de nombreuses circonstances, peut-être toute sa vie, une certaine sympathie pour les étrangers ?

II. — *Un autre oncle maternel du Roi.*

Le frère de Trưông-Phúc-Loan nous arrêtera moins longuement. Poivre, d'ailleurs, en parle peu, mais, il faut le reconnaître, en termes fort sympathiques.

C'est le 28 septembre 1749 qu'il lui rendit visite.

« Je suis allé visiter le mandarin : *On tha tlaon* qui est ministre de droite pour les affaires privées et de l'intérieur du palais. Ce mandarin est aussi un des oncles maternels du Roy, mais il est moins accrédité que les trois autres ministres et moins riche. Il nous a reçus dans un espèce de taudis élevé au milieu de sa cour, ouvert des quatre faces et couvert de paille. Il nous a fait d'ailleurs beaucoup de politesse, nous a présenté ses enfants qui sont jeunes, bien faits, très blancs et d'une physionomie très spirituelle. Il paroist prendre un soin particulier de leur éducation et m'a témoigné le désir de leur faire faire quelques voyages pour les instruire et les tirer de l'ignorance crasse où vivent les gens de son pays faute de sçavoir ce qui se passe

(1) J'ai essayé d'analyser certains de ces courants d'idées qui faisaient fermenter la masse, dans : *Le changement de costume sous Võ-Vương, ou une crise religieuse à Hué au XVIII^e siècle.* B. A. V. H. 1915, pp. 417-424.

hors de chez eux. Ce mandarin m'a parlé bon sens. Il me paroist avoir sa petite philosophie naturelle. Il a été content des réponses que j'ai faites à ses différentes questions, et m'a prié d'aller le voir le plus souvent que je pourrais.

« Les diverses demandes qu'il m'a faites m'ont donné occasion de lui demander à mon tour combien il avait de femmes. Il m'a assuré n'en avoir qu'une. Sur le champ il a envoyé la prier de paroistre. Cette dame s'est présentée avec grâce et un air de dignité peu commun aux femmes hors de l'Europe. Par respect pour son mari, suivant l'usage du pays, elle s'est assise dans un endroit écarté derrière le mandarin. Ensuite elle m'a fait diverses questions qui marquaient beaucoup de curiosité et une humeur très enjouée.

« J'ai parlé au mandarin du sujet de mon voyage et l'ai prié de m'appuyer auprès du Roy pour obtenir la liberté et les privilèges nécessaires pour notre commerce. Je lui ai surtout fait sentir de quelle conséquence il étoit tant pour nous que pour le bien public du Royaume de rendre l'argent monnoye courante dans le pays. Il m'a tout promis avec un air de franchise qui fait espérer de la sincérité de sa part » (1).

N'est-ce pas que cet intérieur de grand mandarin annamite est charmant ; ces enfants à l'air éveillé, que le papa veut envoyer faire leurs études à l'étranger — est-il assez moderne, assez avancé d'idées, pour 1^{ère} époque (2) ! — cette jeune mère de famille pleine de dignité, mais, tout au fond, curieuse et enjouée ; le père, homme de bon sens, paraissant se tenir éloigné — il est moins riche que ses collègues ! — des louches intrigues de cour, des concussions des marchandages. Toute la famille

(1) Voyage, pp. 379, 380.

(2) En 1744 on avait fait, dans ce sens, un essai malheureux : un négociant français avait demandé à **Võ-Vưong** la permission d'emmener à Pondichéry, pour leur donner une éducation occidentale, deux jeunes Annamites, dont l'un au moins était chrétien, **Michel Kuong (Cưong)**. De retour dans sa patrie, ce dernier donna à **Võ-Vưong**, qui avait voulu l'interroger, les renseignements les plus fantaisistes et les plus faux sur les pays qu'il avait vus et sur les Européens, et contribua à changer les dispositions du roi. Plus tard, en 1749, il servit d'interprète à Poivre, le trompa d'une façon éhontée, à tel point que le commerçant, furieux, se crut autorisé, pour se venger, de l'emmener de force sur son bateau lorsqu'il quitta la Cochinchine. C'est une des raisons qui amena l'édit de proscription des missionnaires. Voir Koffler, *Historica Cochinchinoe descriptio* pp. 106, 107, et *Lettres édifiantes et curieuses*, tome IX. p. 97. Ce désir d'envoyer leurs enfants en Europe semble ne pas avoir été rare en Annam, à cette époque. Poivre nous raconte qu'il reçut « une visite de cérémonie de **On vâch**, grand mandarin et chrétien, ci-devant général d'armée, aujourd'hui intendant des finances. Il m'est venu voir avec ses deux fils dont il voudrait bien en faire voyager un en Europe » *Voyage*, p. 415.

est peinte sous des couleurs qui la rendent attachante et digne de respect. Et ce respect s'accroît encore si l'on compare ce chef de famille, qui se contente d'une seule femme, avec certains de ses collègues — le ministre de droite pour les affaires extérieures (1), par exemple, les deux premiers eunuques du palais (2), etc., — dont les conversations dénotaient une corruption peu commune.

On a remarqué que Poivre, constant avec lui-même, continue à traduire par droite ce qui signifie gauche. Le titre qu'il donne au mandarin, *On tha tlaon*, correspond à *Ông Tả trong*, « Monsieur le mandarin de gauche, pour l'intérieur » (3). Nous avons affaire, par conséquent, à une des quatre colonnes du royaume. Le titre protocolaire était *Nội-Tả*, celui « de Gauche de l'intérieur ».

Les Biographies nous permettent de mettre un nom sur cette figure que nous a dépeinte Poivre.

Il s'agit d'un frère de la mère de *Võ-Vương*. Nous avons déjà vu *Trương-Phúc-Loan*, le ministre de gauche pour l'extérieur, frère de l'épouse de *Minh-Vương*, laquelle était mère de *Võ-Vương*. Or, ce *Trương-Phúc-Loan* n'eut qu'un frère aîné, *Trương-Phúc-Thông* (4). Les Biographies n'ajoutent qu'un seul renseignement, c'est que ce mandarin arriva au grade de Commandant de Camp (5). Le frère aîné a pâti de la défaveur de son cadet. Les documents annamites font semblant de l'ignorer. Et pourtant, si le portrait que nous trace Poivre de l'homme et de son intérieur est vrai, *Trương-Phúc-Thông* mérite d'être tiré de l'oubli.

J'ai cru reconnaître ce grand mandarin dans le compte-rendu sommaire que l'abbé Favre nous fait du conseil réuni par *Võ-Vương*, en 1740, pour décider si on bannirait les missionnaires et proscrire la religion chrétienne.

J'ai donné plus haut le résumé de cet événement. On a vu que Favre cite les paroles, ou du moins l'avis de quatre mandarins. D'abord, « le premier Ministre » ; puis « deux autres Mandarins » ; enfin « le

(1) *Voyage*, pp. 381, 382.

(2) *Voyage*, p. 386.

(3) *tlaon*, *tlaong*, vieille prononciation et vieille orthographe pour *trong*. Dans le Nord-Annam on prononce encore *tlong*, *tlaong*, pour *trong*, *traong*.

(4) *Trương-Phúc-Thông* 張福聰,

(5) *Chưởng-Dinh* 掌營. *Liệt truyện* IV, 18b, 19a. Poivre note, au 8 novembre (*Voyage*, p. 421) : « J'ai reçu la visite d'un oncle du Roy qui m'a fait beaucoup d'amitiés et a acheté quelques marchandises à crédit. Ces gens-ci n'achètent guère comptant, et c'est une misère pour retirer son argent ». *Võ-Vương* avait des oncles paternels nombreux. Je ne sais si Poivre parle ici de *Trương-Phúc-Thông*.

quatrième Mandarin, oncle du Roi, Ministre d'Etat et de la Guerre, qui passe pour avoir la meilleure tête, et à qui Sa Majesté défère beaucoup. » Cet oncle du roi est, à peu près certainement, **Trương-Phúc-Loan** (1). Pourquoi en fait-on ici le quatrième ministre, je ne me l'explique pas. Son titre de **Ngoại-Tả** lui donnerait, semble-t-il, en l'absence de tout texte vraiment probant, soit la seconde place, soit la troisième (2). Peut-être ne veut-on indiquer ici que l'ordre dans lequel les ministres exprimèrent leur avis, ou l'ordre de préséance basé sur la date de leur nomination. Mais il me semble bien que lorsque Favre dit que **Võ-Vương** « demanda à son premier Ministre » ce qu'il pensait de la question, c'est de celui des quatre mandarins colonnes du royaume qui occupait protocolairement la première place qu'il s'agit. Or, la première place revenait certainement au **Nội-Tả**, « celui de gauche [la place d'honneur] pour l'intérieur du palais », fonctions plus nobles que le soin de l'administration des provinces, de l'extérieur. C'est donc de **Trương-Phúc-Thông** qu'il s'agit, lequel, on l'a vu, était *On tha tlaon, Ông Tả Trong*, « le Monsieur de gauche pour l'intérieur »,

D'ailleurs, l'avis qu'il émit concordant avec celui que donna **Trương-Phúc-Loan**. Il était tout naturel que les deux frères se soutinssent mutuellement. Nouvelle preuve que c'est bien de **Trương-Phúc-Thông** qu'il s'agit ici.

Cet avis fut nettement favorable aux missionnaires et aux chrétiens.

« Sa Majesté frappée de la plainte des bonzes, la fit proposer dans son Conseil, et demanda à son premier Ministre ce qu'il en pensoit : Celui-ci qui est assez bon phisicien, répondit, les bonzes sont allarmés et nous veulent allarmer mal à propos sur la prétendue colère des Dieux, qu'ils fondent sur des événemens, dont les bonzes ignorent la cause : si le port a été comblé de sable, c'est par le flux et reflux

(1) Je fais une réserve, car on pourrait peut-être dire qu'il s'agit d'un oncle paternel du Roi, dont je parlerai plus loin. Mais c'est une hypothèse bien peu défendable.

(2) Le texte qui mentionne la création de ces dignités semble faire de la place « à gauche » ou « à droite » la base du rang protocolaire : « On créa un mandarin de gauche pour l'intérieur (**Nội-Tả**) et un mandarin de gauche pour l'extérieur (**Ngoại-Tả**) ; un mandarin de droite pour l'intérieur (**Nội-Hữu**), et un pour l'extérieur (**Ngoại-Hữu**) » (*Thật-Lục*), III, 4b). D'après cet ordre, **Trương-Phúc-Loan** serait le second ministre. Si on se basait au contraire, pour établir le rang des quatre colonnes du royaume, sur leurs attributions : fonctions à l'intérieur du palais ; fonctions pour l'extérieur, on aurait d'abord les **Nội-Tả** et **Nội-Hữu**, puis les **Ngoại-Tả** et **Ngoại-Hữu**. **Trương-Phúc-Loan** serait le troisième ministre.

de la mer, et par le charriage du fleuve qui a son embouchure dans le port même (1) : si la montagne s'est écroulée, c'est par les feux souterrains, par les eaux et les vents intérieurs : Les rats enfin se sont multipliés, et cherchent leur nourriture dans les campagnes voisines. Voilà bien de quoi nous épouvanter. Est-ce que les histoires de tous les temps et de tous les pays, ne nous présentent pas de semblables accidents ? Rassurons-nous ; tout cela ne vient que des causes naturelles et physiques, sans que nos Dieux tranquilles y aient la moindre part » (2).

Il n'est pas aventureux de voir encore Trư-ông-Phúc-Thông, dans le conseil où fut agitée de nouveau, en 1750, la question des missionnaires et des chrétiens, parmi « les mandarins affectionnés à la religion chrétienne, qui l'avoient assez étudiée pour être intimement convaincus qu'elle est la véritable, et que les chrétiens sont les plus fidèles sujets d'un État » (3).

Certainement, la mémoire de Trư-ông-Phúc-Thông a pâti de la faute politique que les Nguyễn postérieurs reprochent au cadet Trư-ông-Phúc-Loan, d'avoir brutalement écarté du trône le père de Gia-Long, à la mort de Võ-Vư-ơng. Mais il ne faut pas oublier que les annales et les biographies de l'époque antérieure à Gia-Long furent composées à une époque de xénophobie aigue. Il est permis de supposer, non sans raison, que l'estime et la sympathie que le grand mandarin manifesta à plusieurs reprises pour les étrangers ne sont pas étrangères à l'oubli dans lequel on a laissé son nom. Ici aussi, les documents fournis par les sources européennes permettent de reviser un procès tendancieux.

III. — *Un oncle paternel de Võ-Vư-ơng.*

Le 25 septembre 1749, Poivre rendait visite à un des oncles paternels de Võ-Vư-ơng.

« J'ai été rendre visite au grand mandarin *on couo touo*, c'est-à-dire le père du Royaume, oncle paternel du Roy et la seconde personne du Royaume. Ce Ministre nous a reçu avec tous ses soldats rangés en

(1) Il s'agit du port de Thuận-An, à l'embouchure du fleuve de Hué, qui avait été obstrué par les sables. Cet événement et les autres qui suivent étaient considérés par les ennemis des chrétiens, comme des punitions du ciel à l'occasion de l'expansion du christianisme dans le royaume.

(2) Favre : *Lettres édifiantes*, pp. 134, 135.

(3) *Lettres édifiantes et curieuses écrites des missions étrangères*, tome IX. 1819, p. 101.

hayé. Il étoit dans une vaste salle de charpente très propre, à la mode du pays. Il étoit assis sur un fauteuil élevé assez semblable au trône du Roy. Il avoit en tête un bonnet de crins bien travaillé, et orné de dragons d'or en filigrane, au milieu duquel étoit placé une petite houppe de soye rouge portée sur une aiguille d'or en guise d'aigrette.

« Il nous fit beaucoup d'amitié, nous fit asseoir auprès de lui, nous fit servir du thé et nous assura de sa protection. Le mandarin est un gros homme de bonne mine, âgé de soixante et quatre ans. Il passe pour être d'une grande intégrité et avoir bonne tête. Il a jusqu'à présent gouverné le Royaume avec habileté ; mais aujourd'hui, vu son grand âge, il commence à se reposer quoique le Roy et les quatre ministres ne fassent rien sans prendre ses conseils ; il s'amuse à la pêche et entretient son embonpoint en mangeant tous les jours deux chiens de fondation (1).

Commençons par faire remarquer un petit détail. Les princes du sang, de nos jours, quand ils portent le costume des petites audiences, ont, sur le devant de leur bonnet en crins, une petite houppe ronde de couleur rouge, suspendue au bout d'un fil de métal. On peut voir, par ce que nous dit Poivre, que cet ornement étoit déjà en usage au milieu du XVIII^e siècle.

Il pourrait paraître difficile et vain, à première vue, de chercher à identifier ce prince, oncle paternel de Võ-Vương, parmi les cent quarante-six enfants, garçons et filles, que mit au monde Minh-Vương, même si on se restreint aux trente-huit princes dont les biographies ont retenu le nom. Cependant, quelques uns des détails que nous donne Poivre nous permettent d'orienter nos recherches.

Prenons d'abord le second des fils de `inh-Vương (2).

« Le second prince est Thê (3). Sa mère appartenait à la famille Trần, et reçut le titre posthume de princesse Tu-Dung (4). Le prince fut nommé d'abord Commandant de compagnie aux troupes de mer (5). En *nhâm-ngọ*, 1762, en automne, il mourut, âgé de 74 ans. Il reçut le titre posthume de Commandant de Camp (6) ».

Passons au huitième fils.

(1) Poivre ; Voyage ; pp. 377, 378.

(2) En réalité, il semble être le premier, car Ninh-Vương, considéré comme le premier par les Biographies, naquit plus tard. Mais l'ordre de classement ne suit pas parfois l'ordre de naissance.

(3) Thê 體.

(4) Tu-Dung Phu-Nhơn 修容夫人.

(5) Thủy-Cơ Chương-Cơ 水奇堂奇.

(6) Chương-Dinh 掌營. *Liệt truyện*, II, 15^b, 16a.

« Le huitième prince était **Tứ**, appelé aussi **Đản** (1). Sa mère était la reine **Tông** (2). En *ất-vị*, 1715, il reçut le titre de Chef de compagnie des soldats de droite de l'intérieur (3).

« Le prince était fort de taille, gros, et avait de grandes capacités. Il avait de vastes connaissances en littérature et en histoire et surpassait tout le monde pour les poésies en langue vulgaire.

« A l'avènement de **Võ-Vương**, comme à cause de ses talents, il avait suscité beaucoup de haines, il se démit de ses fonctions. Le souverain lui fixa sa résidence au village de **Hương-Cần**, dans la sous-préfecture de **Hương-Trà**.

« Le prince ne participa plus à l'administration du royaume. Il relâcha son esprit dans les plaisirs, dans les festins et dans les chansons, y cherchant l'amusement et la distraction. Ses compositions étaient rédigées en langue vulgaire. Elles étaient pleines de sentiment et de passion. Les gens se les transmettaient et les chantaient.

« En *quí-dậu*, 1753, en été, il mourut, âgé de 55 ans. On lui conféra le titre posthume de Précepteur de l'héritier présomptif et duc de **Luân** » (4).

Il est permis d'hésiter entre ces deux princes.

Si nous retenons l'âge donné par Poivre, 64 ans en 1749, notre choix se portera plutôt sur le prince **Thê**, qui, mort en 1762, âgé de 74 ans, était né par conséquent, suivant la manière de compter des Annamites, en *kỉ-tị*. 1689, et avait 61 ans lorsque Poivre, en 1749, le vit à Hué. Nous sommes bien près des 64 ans que lui donne notre voyageur.

Si nous négligeons l'âge, et si nous considérons les autres détails donnés par Poivre, le « gros homme de bonne mine », qui, ayant pris une grande part à l'administration de l'État, « commence à se reposer », « s'amuse à la pêche, et entretient son embonpoint en mangeant tous les jours deux chiens de fondation », ce personnage a de grands points de ressemblance avec le prince **Tứ**, homme gros et gras, qui se retire des affaires, plus ou moins volontairement, au commencement du règne de **Võ-Vương**, cherche des distractions dans les festins et les plaisirs.

Pour moi, c'est sur ce dernier que je fixerais mon choix. Les titres qu'on lui donna à sa mort prouvent qu'il avait joué un grand rôle dans l'administration de l'État, et que **Võ-Vương** l'avait en grande estime même après sa retraite ; ce qui concorderait avec ce que nous dit

(1) **Tứ 泗. Đản 旦.**

(2) **Tông Hoàng-Hậu 宋皇后.**

(3) **Nội-Hữu Cai-Đội 內右該隊.**

(4) **Thái-Sư, Luân-Quốc-Công 太師倫國公 Liệt-truyền II, 16^b 17.**

Poivre que, même lorsque l'oncle du Roi dont il parle eut commencé à se reposer, « le Roy et les quatre ministres ne faisaient rien sans prendre ses conseils » (1). Je n'ose cependant être trop affirmatif : *Adhuc sub judice lis est*.

Ajoutons que le titre que donne Poivre à ce prince, *on couo touo*, peut être expliqué de diverses façons. Il correspond peut-être à *Ông Quốc-Trưởng* (2), « Monsieur le premier du royaume », et nous aurions un sens fort voisin de celui de « Père du royaume », que donne Poivre. On peut l'expliquer par *Ông Quốc-Tướng* (3), « Monsieur le chef du royaume ». Mais s'il s'agissait du prince *Tứ*, frère cadet du père de *Võ-Vương* (4), nous aurions plutôt l'expression *Ông Quốc-Thúc*, « Monsieur l'oncle [frère cadet du père] du royaume » (5). Nous avons si cette correspondance est juste, une nouvelle preuve que l'oncle paternel de *Võ-Vương* que rencontra Poivre était non pas le prince *Thê*, mais le prince *Tứ*.

IV. — Le chef du bureau des navires.

A propos de *Trương-Phúc-Loan*, les biographies de l'époque antérieure à *Gia-Long* nous apprennent qu'il existait, à la cour de *Huê*, au milieu du XVIII^e siècle, un « office des navires » (6). Il ne faudrait pas entendre par là une sorte de ministère de la marine militaire. Les companies et régiments des troupes de mer dépendaient d'officiers, comme les corps de l'armée de terre, et étaient placés, au point de

(1) Un des fils de ce prince *Tứ* était *Dục* 昱, qui joua un rôle assez important à la fin du règne de *Võ-Vương* et au commencement du règne de *Huê Vương*. On pourrait objecter que les titres élevés conférés à *Tứ* lui furent octroyés à cause de son fils.

(2) *Quốc-Trưởng* 國長.

(3) *Quốc-Tướng* 國將. Le *ng* final était remplacé jadis par une tilde qui aurait disparu dans l'impression.

(4) *Ninh-Vương*, père de *Võ-Vương*, naquit en 1697 ; le prince *Tú*, en 1699.

(5) Quelque temps plus tard, nous voyons *Nguyễn-Anh*, le futur *Gia-Long*, alors en fuite dans la Basse-Cochinchine, délivrer le même titre de *Quốc-Thúc*, « Oncle paternel du royaume », au prince *Thăng*, un de ses oncles, frère cadet de son père *Luận*. *Liệt truyện* II, 34 b. — Au point de vue graphique, l'orthographe singulière de Poivre, *on couo touo*, s'explique très bien : de même que le *o* final de *couo* paraît être le *e* final de *quốc* mal interprété, de même, le *o* final de *touo* répond au *c* final de *thúc*. Quant à *h*, cette lettre n'a pas été saisie par Poivre, qui ignorait l'annamite. En revanche, nous avons vu qu'il mettait une *h* supplémentaire à *tđ*, dans le titre de *Trương-Phúc-Loan*.

(6) *Kiểm Tàu-Vụ* 兼船務 *Liệt truyện*, VI. 34.

vue administratif, sous la direction d'un bureau qui fut changé, sous Vò-Vương, en ministère de la guerre (1). L'office des navires s'occupait des bateaux de commerce, européens ou asiatiques, qui fréquentaient les ports de la Cochinchine.

Poivre nous donne, de ci de là, quelques renseignements assez détaillés qui nous permettent de nous faire une idée relativement exacte et précise de la manière dont fonctionnait cet office.

Il y avait, dans les principaux ports de commerce, un mandarin en résidence dans le port, et chargé du contrôle des vaisseaux. A Bao-Vinh, entre autres, le port de Hué, nous voyons « un petit mandarin métis chinois qui a inspection sur les sommes de Chine » (2). Il y avait, en outre, « le douanier général des sommes chinoises, un Chinois qui est très riche et paraît honnête homme » (3). L'inspecteur paraît avoir été chargé du contrôle des jonques à l'arrivée, tandis que le douanier s'occupait des marchandises achetées dans le pays et que les jonques comptaient exporter.

Cela ressort d'un renseignement que nous donne Poivre au sujet de son bateau.

« Je suis également obligé de demander la nomination d'un mandarin pour nous expédier, parce qu'il n'y a point ici de douane réglée. L'usage est que le Roy nomme pour chaque vaisseau un mandarin qui examine et prend note des marchandises qui s'embarquent, non pour exiger un droit, mais pour empêcher d'embarquer des marchandises prohibées telles que le riz, le fer, etc., la raison de cet usage est que la charge de mandarin examinateur est regardée dans le pays comme fort lucrative, vu la facilité de voler (4).

Et Poivre nous détaille la manière dont s'y prend le mandarin examinateur pour profiter le plus possible du cadeau que lui a fait son souverain. Cela nous intéresse peu pour le moment. Cette charge semble avoir été conférée pour un temps seulement, à savoir pour une année, et même renouvelée à chaque bateau, lorsqu'il s'agissait des vaisseaux européens, qui étaient une grosse occasion de gagner (5). Pour les jonques chinoises, butin plus maigre, il devait y avoir un mandarin nommé pour une plus longue période, et, pour éviter les difficultés, à Bao-Vinh, rendez-vous des Chinois qui venaient commercer à Hué, c'était un Chinois important qui avait été choisi pour

(1) Poivre nous parle du « généralissime des troupes d'eau », « un vieillard de bonne mine », qui vint voir les marchandises qu'il apportait. *Voyage*, p. 418.

(2) Poivre, *Voyage*, p. 444.

(3) Poivre, *Voyage*, p. 447.

(4) Poivre, *Voyage*, pp. 442, 443.

(5) Poivre, *id.*, *ibid.*

exercer ces fonctions, de même qu'un métis chinois avait la charge du contrôle des jonques chinoises à leur arrivée.

A Faifo, il y avait aussi un mandarin contrôleur de l'arrivée des bateaux de commerce. Poivre alla lui faire visite le surlendemain même de son arrivée à Tourane.

« Le 1^{er} septembre. J'ai fait le voyage de Faifo, pour aller rendre visite au grand mandarin qui a inspection sur les vaisseaux étrangers. J'ai été bien reçu de ce mandarin auquel j'ay communiqué l'état des présents dont j'étais chargé pour le Roy, et celui des marchandises que nous avons à bord. Il m'a interrogé sur la grandeur du vaisseau, le nombre des officiers et de l'équipage, la quantité des canons et autres armes que nous avons à bord, fait écrire mes réponses et a chargé un courrier qu'il a expédié sur le champ pour la cour.

« J'ai obtenu la permission de faire acheter des vivres et toutes sortes de rafraîchissements pour notre équipage et la liberté de bâtir une maison de bambous sur la grande isle de Tourane pour nos malades.

« Le 3. — Nous avons eu des bœufs, des volailles, des légumes et des fruits de toute espèce. Cy devant les Cochinchinois n'osaient venir à bord, vue la défense générale à tous les bateaux d'aborder un vaisseau qui n'a pas encore été visité par le mandarin, dans la crainte que sous prétexte de venir vendre des denrées, on ne facilite la fraude et qu'on ne fasse par là tort au Roy qui veut avoir la préférence sur les marchandises du vaisseau.

« Pour empêcher cette fraude, l'usage est que dès qu'une somme chinoise arrive, les soldats cochinchinois du bord de la mer s'établissent dans le vaisseau pour empêcher d'en rien sortir.

« Pour nous on nous a traités avec plus de distinction ; on s'est contenté d'envoyer pendant la nuit deux ou trois pirogues pour faire la garde autour du vaisseau à une demi portée de canon » (1).

Le mandarin inspecteur des bateaux étrangers résidant dans les ports se contentait donc d'un examen sommaire ; il recevait les déclarations du capitaine du bateau et les transmettait, sans les contrôler, à la cour. De plus, il délivrait, pour la commodité du personnel du bord, l'autorisation de communiquer avec la terre.

C'est à Hué que résidait le directeur du service. Il ne tarda pas d'ailleurs à se rendre à Tourane, dès que l'arrivée du vaisseau de Poivre lui eut été signalée.

« Le 6. — Est arrivé le mandarin général des vaisseaux, qu'on nomme On caï bo tao » (2).

(1) Poivre, *Voyage*, pp. 365, 366.

(2) Poivre, *Voyage*, p. 366.

Ce mandarin, d'après Poivre, avait le droit d'inspection général et permanent sur tous les navires : « sa charge lui donne inspection sur tous les vaisseaux » (1). Mais sans doute que ce droit n'était pas encore bien assuré, car Poivre vit, à Hué, un mandarin *On cai an tin*, dont « la charge répond à celle d'intendant des finances » (2), qui se montra « moins ouvert, et d'une humeur plus revêche », car « il était fâché de n'avoir pas été nommé par le Roy pour examiner notre vaisseau d'autant plus qu'il prétend par sa charge être au-dessus de *On cai bo* et premier mandarin des vaisseaux. C'est une dispute entre les gens de plume et ceux d'épée lesquels doivent avoir la préséance » (3).

C'est à cause de ce manque de précision dans les attributions des divers grands mandarins que le roi fixait ordinairement par une ordonnance spéciale, toutes les fois qu'arrivait un bateau européen, quel serait celui qui devait passer l'inspection des marchandises. C'est ce qui se produisit en particulier pour le navire de Poivre. Le commerçant note que *On cai bo tao*, outre que « sa charge lui donnait inspection sur tous vaisseaux », « avait été nommé spécialement pour le sien » (4).

Mais, comme cette délégation était une grosse source de revenus, le roi, pour contenter le plus d'appétits possible, nommait en général plusieurs mandarins pour chaque bateau. C'est ce qui se produisit pour le navire de Poivre. Le nègre favori du roi, un Cambodgien (5), ou plutôt peut-être un Laotien (6), « intendant général des bâtiments royaux » (7), ou « intendant général de l'intérieur du palais » (8), et un « capitaine des gardes », avaient été adjoints à *On cai bo tao* (9), et lorsque celui-ci était venu à Tourane, pour passer l'inspection détaillée du bateau, il était accompagné du capitaine et du secrétaire du nègre. « Le grand mandarin avoit pour ces deux-cy beaucoup d'attention et

(1) Poivre, *Voyage*, p. 383.

(2) Poivre, *Voyage*, p. 379.

(3) Poivre, *Voyage*, p. 379. Ajoutons une autre raison de dispute entre les deux mandarins : *On cai bo* était chrétien, comme nous allons le voir, tandis que *On cai an tin* nous est dépeint par les documents des missions comme un ennemi acharné du christianisme, et l'auteur responsable de la grande persécution de 1750.

(4) Poivre, *Voyage*, p. 383.

(5) Poivre, *Voyage*, p. 373.

(6) Comparey Koffler. *Historica Cochinchinæ descriptio*, p.

(7) Poivre, *Voyage*, p. 367.

(8) Poivre, *Voyage*, p. 373.

(9) Poivre, *Voyage*, p. 383.

de déférence, et cela parce qu'ils étoient tous deux espions de la cour pour veiller sur sa conduite » (1).

Maintenant que nous savons avec quels mandarins devaient s'aboucher les capitaines de bateaux de commerce européens qui arrivaient dans un port annamite, et quelles formalités ils avaient à remplir, faisons plus ample connaissance avec « Monsieur le Cai-Bô des vaisseaux » qui était en fonctions lorsque Poivre aborda en Annam.

Poivre avait laissé le grand mandarin à Tourane et était venu à Hué. L'inspection fut longue. Le Cai-Bô, en effet, et ses aides, étaient arrivés à Tourane le 6 septembre, et ce ne fut que le 1^{er} octobre que Poivre alla rendre visite au mandarin, qui venait de revenir à Hué. Encore, l'opération avait été facilitée par la bonne volonté, et peut-être aussi par la générosité du second du bateau. « Il m'a beaucoup loué, dit Poivre, l'habileté de M. Laurens que j'avais laissé avec lui à Tourane pour terminer l'examen du vaisseau, m'assurant que depuis qu'il expédiait des navires, il n'avait encore trouvé aucun marchand si entendu, que rien ne l'embarrassoit et que sans sa grande habileté l'examen du vaisseau eut duré un mois de plus » (2).

Simple formule de politesse. Retenons ce renseignement que le Cai-Bô avait déjà expédié de nombreux vaisseaux ; donc, malgré les protestations intéressées du mandarin *On cai an tin*, c'était bien lui le chef de l'office des navires.

Poivre nous dépeint le mandarin avec une grande sympathie.

« Ce mandarin m'a reçu avec un cœur ouvert et sans affecter toutes les cérémonies que j'ai éprouvées ailleurs. Il m'a fait plus de politesse que les autres. Il m'a donné pour toutes mes affaires de très bons conseils que je suivrai. C'est le premier mandarin que j'ai entendu parler bon sens sur le commerce. Il paroît savoir son métier.

« Il m'a parlé des mandarins auxquels je devois m'adresser pour réussir, et m'a beaucoup plaint d'avoir affaire avec le nègre favori et le capitaine des gardes que le Roy lui avoit donné pour adjoints dans sa commission de l'examen du vaisseau. Mais comme il craint ces deux mandarins il n'a pas osé m'ouvrir son cœur tout à fait à leur sujet.

« Ensuite il m'a demandé si j'étois content de l'interprète Miguel. Comme je lui ai répondu que je n'avois pas sujet de mécontentement, il m'a dit que je pouvois continuer de m'en servir ajoutant que vues les obligations que cet interprète reconnoît m'avoir, il n'auroit peut-être pas assez mauvais cœur pour me nuire, qu'au reste toutes les difficultés que les étrangers éprouvoient quelquefois ici venoient ordinairement de leurs interprètes.

(1) Poivre, *Voyage*, p. 367.

(2) Poivre, *Voyage*, p. 383.

« Sans s'expliquer plus clairement, le mandarin a ajouté à cela quelques demi mots qui me mettent malgré moi en défiance de mon interprète, mais je n'oserois soupçonner qu'un homme qui m'a tant d'obligations et qui les avoue publiquement eût le cœur de me trahir.

« La conversation s'est terminée par un bon diner où l'on a servi tout ce que la Chine et la Cochinchine fournissent de meilleurs ragousts ; j'en ai trouvé plusieurs très bons » (1).

Au fond, le mandarin donnait, avec la meilleure bonne foi et la plus grande bonne volonté, à un étranger peu au courant des mœurs du pays, les renseignements les plus propres à l'éclairer sur les choses et surtout sur les gens.

Deux mois après, environ, le 27 novembre 1749, nouveaux conseils :

« Pour ne pas perdre entièrement la journée, j'ai passé chez *On caï bô*. J'ai trouvé ce mandarin convalescent qui m'a fait beaucoup d'amitié à son ordinaire et m'a regalé à la Cochinchinoise.

« Après dîner il m'a appris la cause de tous les délais que j'éprouve ici. Avez-vous pensé, m'a-t-il dit, à faire un présent à tel mandarin, et un présent à tel autre ? Non, lui répondis-je, je suis ennuyé de donner et de ne rien avancer. Voilà, ajouta le bon mandarin, la cause de tous les retardemens que vous avez éprouvé. On n'avance ici que l'argent à la main. Toute votre habileté, la protection du Roy, tout cela ne peut rien sans présents. Dépêchez-vous de donner et vos affaires finiront, heureux si vous en êtes quitte pour donner une ou deux fois. Pour que vous compreniez mieux continua-t-il, la nécessité de multiplier vos présents, il faut sçavoir que dans ce pays-ci le Roy ne pense qu'à ses plaisirs ; les mandarins ont toute l'autorité chacun dans leur district. La protection du Roy empêchera peut-être les mandarins de vous nuire, mais ne les obligera pas à vous aider. Si vous vous plaignez que vos affaires ne se terminent point, le Roy ordonnera de les terminer, mais ce sera quand les mandarins le voudront, et si vous vous plaignez encore il ne manquera pas d'excuse à ceux-ci pour satisfaire le Roy.

« Cette nouvelle leçon me surprit un peu. Je voulus me récrier sur la façon indigne de penser des gens de ce pays-ci et lui faire sentir que nous ne venions pas de six mille lieues loin pour nous ruiner à enrichir une troupe d'affamés. Je le sens tout comme vous me dit-il, mais suivez mon conseil ; donnez et pensez ce que vous voudrez.

« Je serai obligé, conclut Poivre, d'en passer par là. Aussi ce mandarin m'a promis de m'aider en tout pourvu que je suive ses conseils, c'est-à-dire pourvu que je donne » (2).

(1) Poivre, *Voyage*, pp. 383, 384.

(2) Poivre, *Voyage*, pp. 435, 436.

Et notre brave commerçant mettait beaucoup de bonne volonté à se conformer aux conseils qu'on lui donnait. La preuve en est que, dès le lendemain, il envoyait au mandarin un petit présent. « J'ai commencé à suivre ses conseils », écrit-il non sans malice dans son journal (1).

Le Cai-Bô mettait, de son côté, Poivre en garde contre ses ennemis.

« Le 4 décembre. — Le mandarin *On cai bô* instruit de la dernière audience que j'aye eu au palais m'a fait donner avis que les deux mandarins qui ont eu part avec lui à l'avance de notre vaisseau, savoir le nègre favori et le capitaine Tong me traversaient dans toutes mes affaires et que j'avais tout à craindre de leur part ainsi que du mandarin *On cai an tin*. Je les suis allé voir les uns après les autres pour m'assurer par moi-même si l'avis de *On cai bô* était fondé ou non. Les trois mandarins m'ont assez bien reçu mais au travers de leurs politesses affectées, j'ai découvert chez eux une grande envie de me voler » (2).

L'interprète de Poivre, ce jeune Michel Ruong, ou Kưong, qui avait fait un séjour à Pondichery de deux ans, trompait l'Européen, son bienfaiteur cependant, avec un cynisme révoltant. « *On cai bô* m'a conseillé de ne faire paraître aucun ressentiment, mais d'affecter au contraire de lui marquer de la confiance, crainte qu'il ne m'arrivât pis. J'ai suivi ce conseil bien malgré moi » (3).

Poivre avait donc une grande confiance dans ce mandarin.

Lorsque, voyant qu'il était contrecarré par l'entourage du Roi, il se fut décidé à retourner à Tourane, au moins pour quelque temps, c'est à *On cai bô* qu'il confia le soin de régler toutes ses affaires, et le mandarin lui avait promis de s'en charger (4).

Vô- Vưong semblait être au courant des relations qui existaient entre le commerçant et le chef de l'office des navires. C'est sans doute à cause de la cordialité de ces relations que, lorsque la barque qui transportait à Tourane les effets de Poivre se fut échouée dans la baie de Châu-Mới et eut été pillée par les rameurs, le soin d'instruire l'affaire fut confiée à *On cai bô* (5), et que ce même mandarin fut chargé de faire l'inspection exigée avant le départ du vaisseau des côtes cochinchinoises (6).

Malheureusement la bonne harmonie qui régnait entre ces deux hommes ne devait pas durer jusqu'à la fin.

(1) Poivre, *Voyage*, p. 436.

(2) Poivre, *Voyage*, p. 444.

(3) Poivre, *Voyage*, p. 448.

(4) Poivre, *Voyage*, p. 448.

(5) Poivre, *Voyage*, pp. 449, 456, 461.

(6) Poivre, *Voyage*, pp. 439, 463.

Poivre avait déjà remarqué que le mandarin n'était pas aussi désintéressé qu'il l'eût souhaité. C'était à propos de quelques présents que le commerçant avait fait à *On cai bô* et au petit prince dont il avait la tutelle, ainsi qu'à la mère du prince, la concubine préférée de **Võ-Vương**. « Les présents avaient été reçus avec assez d'indifférence, et comme une chose due ; cependant ils étoient assez considérables et composés de choses curieuses pour ces gens-cy (1) ». Et même « le mandarin parut peu satisfait du présent . . . Il est, conclut Poivre, comme tous ceux de sa nation, fort intéressé (2) ».

Ce n'était là que critique de peu d'importance. Les choses allaient s'envenimer. Quelques menus faits avaient déjà préparé la voie à la brouille. *On cai bô* avait fait des difficultés pour prêter à Poivre une somme de mille ligatures (3). Quelque temps auparavant, le fils du mandarin avait procédé, en ouvrant les caisses de piastres du commerçant, et en comptant le numéraire, d'une façon qui avait froissé Poivre (4).

Mais lorsque Poivre, avant de revenir à Tourane, avait confié le soin de régler ses affaires à *On cai bô*, il croyait que tout allait être terminé en peu de temps, au gré de ses désirs. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. L'évêque de Hué en prévint Poivre.

« Le 20 décembre 1749. — J'ai reçu une lettre de M. Lefèvre, évêque de Noëlene, résidant à Hué, par laquelle ce prélat m'apprend que je ne dois point encore attendre de mandarin pour examiner le vaisseau, et par conséquent point de permission pour l'expédier, que le mandarin *On cai bô* lui a fait dire qu'il ne pouvoit terminer mes affaires ; que lorsqu'il avoit voulu s'en mesler, il avoit trouvé en son chemin des adversaires plus puissans que lui. Ce ne sera, ajoute l'évêque, qu'en sacrifiant quelques milliers de quans (5) que vous vous tirerez comme il convient de ce pays-ci. Tel a été le sort de ceux qui sont venus pour la première fois commercer dans ce royaume. Les années suivantes ce ne sera pas la même chose. Le bon évêque finit sa lettre en m'exhortant dans les circonstances où je me trouve de n'écouter en rien notre vivacité française, afin de ne pas nuire à la mission mais, (6) de

(1) Poivre, *Voyage*, p. 425.

(2) Poivre, *Voyage*, p. 427.

(3) Poivre, *Voyage*, p. 426.

(4) Poivre, *Voyage*, p. 414.

(5) Ligatures.

(6) Poivre ne devait pas écouter ces conseils. Lorsqu'il quitta la Cochinchine, pour se venger de son interprète, qui l'avait trahi, il l'attira sur son bateau et partit l'emmenant prisonnier. Ce fut une des causes qui contribuèrent à tourner l'esprit de **Võ-Vương** contre les chrétiens et déchaînèrent la persécution de 1750.

prendre le parti de la douceur comme le plus prudent et de retourner promptement à la cour pour y finir moi-même nos affaires puisque le mandarin ne vouloit plus s'en charger »(1).

Ces nouvelles faillirent décourager Poivre complètement. Il n'en garda aucun mauvais souvenir contre l'évêque, auquel il rend justice pour les « mille services » qu'il lui rendit et pour l'avoir aidé en tout ce qui a dépendu de lui (2). Mais il n'en fut pas de même pour *On caï bô*.

La version de Mgr Lefèvre était peut-être la vraie : le mandarin, malgré toute sa bonne volonté, voyant que des collègues plus puissants que lui étaient opposés aux demandes que formulait Poivre, n'avait pas voulu se compromettre et avait tout simplement renoncé à arranger les affaires du commerçant. Poivre va plus loin : il accuse le mandarin d'avoir fait cause commune avec ses ennemis ; bien plus, d'avoir pris le parti des jésuites portugais et d'avoir essayé de ruiner, en leur faveur, la tentative qu'il faisait d'amorcer des relations commerciales entre la France et la Cochinchine.

Je n'oserais pas dire que Poivre n'eût pas raison. Ecoutons-le :

« Ce droit (de dix pour cent de la valeur des marchandises) dont *On caï bô* me fait parler ce matin est très considérable. Aucun vaisseau ne l'a jamais payé parce que quoiqu'il soit déterminé par la loi, une autre loi en exempte tout vaisseau qui apporte un présent curieux. Jamais vaisseau n'en a apporté un comme le nôtre. Ce droit de dix pour cent sur toutes les marchandises du vaisseau se détermine sur l'estimation que fait le subrécargue des dites marchandises cojointement avec le mandarin qui examine le vaisseau. Quoique nous n'ayons presque aucune marchandise je ne sais comment *On caï bô* a composé son catalogue. Il nous donne pour quatre-vingts mille quans de marchandises sur lesquelles nous devons, dit-il, huit mille quans.

« Je vois à présent que ce mandarin, quoique chrétien, est aussi fripon que les autres et s'accorde avec eux. Dans les commencements il avoit paru disposé à m'aider et m'avoit donné de fort bons conseils que j'ai suivis à la lettre. Aujourd'hui j'apprends qu'il écoute le père jésuite médecin qui l'a entièrement indisposé contre nous, et qui lui a fait des avances d'argent ainsi qu'à deux ou trois autres mandarins, pour les engager à nous traverser dans nos entreprises, de façon que je ne vois pas d'autre remède que de donner plus que ce bon père qui agit ouvertement contre nous au nom de ses confrères et des Portugais » (3).

(1) Poivre, *Voyage*, p. 454.

(2) Poivre, *Voyage*, p. 488.

(3) Poivre, *Voyage*, p. 464.

Poivre est sans doute dans le vrai quand il accuse le P. Koffler de lui susciter des difficultés. Nous avons le témoignage du médecin du roi lui-même, qui nous dit ce qu'on pensait, à la cour de Võ-Vương, et semble-t-il, ce qu'il pensait lui-même, de la tentative de Poivre

« Peu de temps après, arrive dans le port un vaisseau français, qui amenait un ambassadeur de cette nation. L'envoyé, s'étant fait précéder de cadeaux, fut bien reçu avec bonté par le Roi. Mais qu'elles furent de courte durée, ces bonnes dispositions du Prince ! Le Roi, examinant les lettres qui confirmaient la mission de l'ambassade, s'aperçoit que l'exemplaire en français ne concordait pas avec l'exemplaire en caractères chinois. De là, naquit le soupçon que l'ambassade n'était pas envoyée par le Roi Très Chrétien, mais par le gouverneur de Pondichéry ; sans compter que cette ambassade fut l'objet du mépris, parce qu'elle manquait de l'apparat qui convient à un si grand Roi.

« Le député, à qui on ne rendit plus aucun honneur, quitte la cour en 1749 » (1).

Les lettres de Poivre étaient, avouons-le, un faux. Il le reconnaît lui-même : il les avait fait faire pour accompagner les présents offerts au roi ; il nie les avoir libellées au nom du roi de France, mais bien au nom de la Compagnie des Indes ; cependant, il avoue avoir joué, en les présentant à *On cāi bô*, à son arrivée à Tourane, sur une expression *Họ nhà Vua*, « la Société, ou la Famille du Roi », qui avait amené une confusion dans l'esprit du mandarin. « Comme je pensai que cette équivoque pourrait nous être utile je laissai dans l'erreur le mandarin qui n'étoit pas peu flatté de voir son maître recevoir des présents et une lettre d'un roi d'Europe » (2).

Si le Cai-Bô des navires avait changé de sentiments à l'égard de Poivre et avait pris parti pour ses ennemis, et, en particulier, pour les missionnaires et pour le commerce portugais, on voit que tous les torts n'étaient pas de son côté. Poivre n'avait pas agi avec toute la loyauté voulue.

Quoiqu'il en soit, le règlement de compte définitif ne fut empreint d'aucune sympathie réciproque.

« Le 13 janvier 1750. — J'ai fini mes comptes avec On cāi bo qui m'a fait payer ses droits et ses dépenses pour l'examen de notre vaisseau comme il a voulu c'est-à-dire fort cher. J'ai été obligé d'en passer par là, pour ne pas m'attirer à dos ce mandarin qui peut beaucoup me nuire dans les circonstances où je me trouve. D'ailleurs il est bien le maître de se paver malgré moi ; car il a entre les mains

(1) P. Koffler, *Historica Cochichinæ description*, p. 107.

(2) Poivre, *Voyage*, p. 368

les deniers qui nous ont été volés et dont il a recouvré la meilleure partie (1). »

Bien plus, Poivre accuse le mandarin d'avoir fait transporter à Hué, et, par là, fait perdre à la Compagnie des Indes, quelques articles de marchandises qui avaient été mis en dépôt à la douane de Tourane, et que le roi avait ordonné de rendre (2).

Je n'essayerai pas de chercher, parmi les nombreux mandarins du milieu du XVIII^e siècle que citent les biographies officielles, quel fut celui avec qui Poivre eut à traiter. Les renseignements fournis par le commerçant sont insuffisants. Ce mandarin était, dit-il, « Monsieur le Cai-Bộ des vaisseaux », *Ong Cai-Bộ Tàu*. Ce titre n'est pas donné dans les documents indigènes. Trương-Phúc-Loan, s'occupa bien de l'Office des bateaux ; mais il n'est pas question de lui ici. Le Cai-Bộ, sous l'administration des premiers Nguyễn, et depuis Sài-Vương, en 1614, était le Président du bureau Trương-Thần-Phải, qui était chargé de recueillir l'argent et le riz de l'impôt et de distribuer les vivres aux troupes des divers corps d'armée. C'était, comme dit Poivre, à propos de *On Cai an tin*, une sorte d'intendant des finances. et de fait ce bureau fut changé, sous Võ-Vương, en ministère des finances. Il y avait un Cai-Bộ à Hué même, et un dans presque chaque province du royaume. Les Biographies et les Annales donnent bien le nom de divers mandarins qui furent nommés Cai-Bộ ou ministres des finances vers le milieu du XVIII^e siècle ; mais les dates et les titres eux-mêmes ne concordent pas assez et, d'ailleurs, ces documents ne parlent pas de la charge de Cai-Bộ des navires. Et même, avons-nous l'histoire, dans ces ouvrages, du Cai-Bộ des navires que vit Poivre ? Ce serait bien extraordinaire : n'oublions pas que ce mandarin était chrétien (3). Mais je fais peut-être une supposition calomnieuse.

Mais nous pouvons identifier un petit prince royal dont le Cai-Bộ des navires avait la tutelle. Poivre le rencontra chez ce mandarin à la première visite qu'il lui fit.

(1) Poivre, *Voyage*, p. 488.

(2) Poivre, *Voyage*, p. 495.

(3) Les ouvrages européens relatifs à cette période nous parlent souvent de *On cai an tin*. On peut interpréter ces mots *Ông cai an-tin* « Monsieur le Président (du Bureau) du sceau royal » (*ân*. « sceau » *tin*, « qui fait foi ». Mais, comme Poivre nous donne une fois l'orthographe *tin*, au lieu de *tin*. on pourrait peut être identifier ce mandarin avec Nguyễn-Cư-Trinh, dont les Biographie, nous parlent, très au long, *Liệt truyện*, V. 5 et suivantes. Nous aurions alors l'interprétation *Ông Cai-An Trinh*, « Monsieur le chargé du sceau Trinh. » Ce fut le grand ennemi des chrétiens à cette époque.

« Après le repas, le mandarin m’a introduit dans l’appartement d’un fils du Roy dont il est gouverneur et père nourricier. Ce jeune prince a onze ans. Il est fils de la première concubine qu’on appelle *mê hom*, c’est-à-dire intendante des coffres du Roy. Il est bien fait, d’une figure avenante, passablement blanc et bien élevé. Il me reçut en habit de cérémonie, me fit asseoir, m’offrit le bétel et le thé, et me pria de venir le voir le plus souvent que je pourrais.

« Ce prince n’a point d’autre maison que celle du mandarin *On cai bo*. C’est un usage établi en Cochinchine que le Roy n’élève aucun de ses enfants, excepté celui qui doit être l’héritier de son trône. Les autres sont dès les premiers jours de leur naissance envoyés chacun chez un mandarin riche que le Roy nomme pour être le gouverneur et le nourricier de l’enfant. Le Roy a d’autant plus de soin de choisir un homme riche que l’usage veut encore que cet enfant soit héritier né universel du mandarin nourricier au préjudice de tous les enfants que peut avoir le dit mandarin. Par là le Roy se trouve tout d’un coup déchargé de tous les enfants de ses concubines qui sont souvent en très grand nombre. Dès qu’ils sont entrés chez leur nourricier le Roy ne se mêle plus d’eux ; c’est au mandarin à fournir à la dépense du prince, et s’il veut faire sa cour, il ne doit rien épargner. Lorsqu’ils sont un peu grands le Roy, les fait venir de temps en temps au palais pour voir leur mère.

« Quoique l’entretien de ces princes et leur droit surtout à l’héritage de leurs nourriciers soient à charge aux mandarins, cependant ils recherchent avec empressement cette faveur du Roy, parce que la charge du père nourricier de ses enfants leur donne droit aux dignités lucratives, et leur assure la protection du souverain. A l’abri de cette protection ils gagnent ce qu’ils veulent ou plutôt ils volent et pillent impunément et à mesure qu’ils s’enrichissent les mandarins donnent secrètement à leurs propres enfants et les dédommagent dès leur vivant de l’héritage dont ils ne sont pas les maîtres de disposer en leur faveur.

« Le Roy régnant a dix enfants dont neuf sont ainsi distribués à divers mandarins qui travaillent toute leur vie à leur laisser un riche héritage. A la mort du Roy ces enfants n’ont d’autre bien que celui que leur laisse leur nourricier, et celui que la concubine leur mère a pu leur ramasser par ses intrigues tandis qu’elle a été en faveur, car leur règne se succède et souvent dure peu » (1).

Ces détails, que donne Poivre, sur l’éducation des princes du sang, sont très intéressants. On pourrait peut-être suggérer une autre

(1) Poivre, *Voyage*, pp. 384, 385.

explication de la coutume de confier les petits princes à un grand mandarin qui en était le père nourricier. Les Annales nous disent (1) que **Võ-Vương** éprouvait de la difficulté à élever ses enfants mâles, c'est-à-dire qu'il en avait perdus beaucoup en bas âge. Il décida donc d'appeler les garçons comme si c'étaient des filles, et les filles comme si elles étaient des garçons. Il avait recours ainsi à une pratique suivie souvent par les Annamites, dans des circonstances semblables, pour dérouter les méchants esprits qui en veulent surtout aux garçons, dédaignant les filles, et qui viennent prendre leurs âmes et les faire mourir. Mais les parents aux abois ont recours parfois à une autre pratique : ils vendent l'enfant à un forgeron, ou bien ils lui donnent le nom de *Xin*, « le mendié », pour le soustraire à l'avidité des démons. Il se peut que **Võ-Vương**, lorsqu'il confiait ses enfants aux grands mandarins de sa cour, eut moins en vue les avantages pécuniaires qui résultaient de cette pratique, que le désir de tromper les esprits en leur faisant croire que les petits princes n'étaient pas ses enfants à lui, et par conséquent, n'étaient pas la proie de choix qu'ils convoitaient. Je ne fais que suggérer cette explication.

Nous pouvons identifier avec certitude l'enfant confié à Ong Cai-Bộ Tàu, et sa mère. La concubine « Mère des coffres », était, nous le verrons plus loin, la première des concubines de la seconde catégorie, dans le cas, la princesse Chiêu-Nghi, de la famille Trần, dont je retracerai l'histoire.

Son fils avait onze ans, au moment où Poivre le rencontra, le 1^{er} octobre 1749. Il s'agit certainement du prince Kỉnh (2), le septième fils de **Võ-Vương**, mort en 1775, âgé de 38 années, à la mode annamite, donc né en 1738. Il avait reçu, à son entrée dans les charges, le titre de Chef de compagnie, dans le régiment des « Défenseurs de l'arrière » (3). En 1774, à l'automne, Huệ-Vương étant allé inspecter les troupes au port de Tư-Hiến (4), le prince fut promu Commandant de Camp et Duc (5) ; il prit part à l'administration du royaume. Malheureusement, l'année suivante, 1775, Huệ-Vương fut obligé de fuir vers le Sud, devant l'invasion tonkinoise. Le prince Kỉnh le suivit. Ayant

(1) *Thật lục* X, II a.

(2) Kỉnh 暉.

(3) Hậu Dực Cơ 後翼奇. On peut-être « dans un régiment de l'aile d'arrière ».

(4) Euphémisme. En réalité, Huệ-Vương était parti pour essayer de combattre la révolte des Tây-Sơn. Il s'était arrêté au port de Tư-Hiến et avait été forcé de revenir à Huế, à cause de la marche des Tonkinois sur la Cochinchine.

(5) Chương-Dinh, Quận-Công 掌營郡公.

rencontré une tempête en pleine mer, il fit naufrage et périt. C'est tout ce que nous apprennent les biographies sur son compte (1).

Je crois pouvoir dire d'une façon à peu près certaine que c'est du prince **Kính** qu'il s'agit dans une lettre du Père Siebert, mathématicien et médecin de **Võ-Vương**, écrite « de la cour de Cochinchine », et datée du 6 août 1741, au moment où le petit prince avait 3 ans.

« Le nombre de nos enfants chrétiens s'accroît rapidement. Il se trouve parmi eux un des fils du prince régnant que nous avons ondoyé en danger de mort. Il faut espérer que les dames chrétiennes qui sont à la cour, et surtout cinq dames d'honneur, issues de sang royal, inspireront au jeune prince, tant qu'il sera entre leurs mains, un si sincère attachement au Christianisme, qu'il le professera dans un âge plus avancé et le couvrira de sa puissante protection » (2).

N'oublions pas que ce prince fut confié, comme enfant nourricier, à un mandarin chrétien, et que peut-être, nous allons le voir, sa mère était chrétienne : ce sont ces raisons qui nous font croire que c'est du prince **Kính** qu'il s'agit ici (3).

L'abbé Favre, dans la relation qu'il nous a laissée de la visite apostolique de Mgr de La-Baume, nous apporte un autre témoignage.

Il nous parle d'« une Dame, la nourrice du fils aîné du Roi », qui était chrétienne (4). Ce fils aîné de **Võ-Vương** n'était pas le véritable fils aîné **Chương** ou **Trà**, né le 26 avril 1732 (5), qui aurait eu 9 ans à la mode annamite au moment où parle Favre, c'est-à-dire à un âge où l'on est sevré depuis longtemps. Mais le prince **Kính**, né le 15 octobre 1737, était encore en âge, en 1739 ou 1740, d'être laissé aux mains d'une nourrice. Et qui sait même si cette nourrice, dont parle l'abbé Favre, n'était pas la femme même de *On cai bô* dont Poivre nous a entretenu ? Or, le prince **Kính** pouvait fort bien passer,

(1) *Liệt truyện*, II, 25b.

(2) Cité dans *Mission de la Cochinchine et du Tonkin*, par les PP. De Montézon et Estève, p. 267.

(3) D'après la lettre du P. Siébert citée ci-dessus, il y avait en ce moment, comme chrétiens de marque, à la cour de Cochinchine, "deux princes du sang, frères du roi défunt (frères de **Ninh-Vương**, fils de **Minh-Vương**), avec toute leur famille ; un conseiller intime du roi, qui est en même temps gouverneur général de tout le royaume ; le vice-roi du **Dinh-Cát** (**Quảng-Trị** actuel) ; le commandant de la forte muraille qui sépare la Cochinchine du Tonkin (mur de **Đống-Hới**) ; un général, deux colonels, douze lieutenants-colonels et un nombre très considérable de capitaines.

(4) Favre : *Lettres édifiantes et curieuses sur la visite apostolique de M. de La-Baume*, p. 108.

(5) R. Orband : *Les Tombeaux des Nguyễn*, p. 32, dans B. E. F. E.-O. Tome XIV, 1914, n° 7. *Liệt truyện*, II, 23^a.

aux yeux de Favre, nouvellement arrivé en Annam, pour le fils aîné de **Võ-Vương**, parce qu'il était en réalité le fils aîné de la favorite du roi. Et s'il avait été confié à une nourrice chrétienne, la raison n'en serait-elle pas que le prince lui-même était chrétien ?

Il convient de citer le fait que mentionne l'abbé Favre. Dans le cas où cette nourrice serait vraiment l'épouse de Ông Cai-Bộ, nous aurions un document qui nous permettrait de juger de la valeur morale de la famille du grand mandarin. Les jésuites permettaient, à l'époque, ce que l'on appelait « le jurement du Diable » (1). Les missionnaires français, plus rigides, condamnaient cette pratique. Le Visiteur apostolique adopta cette dernière manière de voir. C'est à ce propos que l'abbé Favre parle de la nourrice du fils aîné de Võ-Vương (2).

« Une Dame, la nourrice du fils aîné du Roi, qui avoit eu jusqu'aujourd'hui la foiblesse de faire ce serment, a eu assez de courage pour s'en excuser cette année, je ne saurois, dit-elle au Roi, je ne saurois jurer par le diable, ni lui sacrifier ; je suis chrétienne et ma religion me le défend ; mais je suis prête de jurer par tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré dans le ciel et sur la terre, que je serai fidèle à mon Prince ; ma religion me l'ordonne encore plus expressément que toutes les lois de l'Etat Car notre Dieu nous apprend de rendre au Roi ce qui est du au Roi, et S'-Paul son Apôtre, nous enseigne d'obéir à ceux que la providence a placé sur le Trône pour nous commander.

« Quelques jours après cette victoire sur le diable *Maqui*, un certain mandarin, également superstitieux et adulateur, releva devant le Roi le trait de cette Dame qu'il accusa de témérité, et qu'il voulut rendre suspecte : Sa Majesté répondit : j'avoue qu'elle est téméraire, mais un Roi n'a rien à craindre de la part de ses sujets chrétiens : leur fidélité est inviolable. Plusieurs personnes refusèrent généreusement comme cette Dame de prêter le même serment, et il n'y a nulle recherche contre eux ».

Les documents indigènes nous donnent quelques renseignements, trop concis malheureusement, sur le prince Kinh. Il avait été nommé à son entrée dans la carrière administrative, Commandant de Compagnie (3). Peu de temps après, il fut élevé au titre de Commandant de Camp, et Duc de province (4). En 1775, lors de l'invasion tonkinoise, il s'enfuit dans la Basse Cochinchine, avec Huệ-Vương, et périt en mer

(1) Sur ce serment, voir Favre : *Lettres édifiantes et curieuses*, pp. 105, 106, 107.

(2) Favre, *id.* p. 108.

(3) Cai Đội 該隊.

(4) Chương-Dinh Quận-Công 掌營郡公.

dans une tempête, à l'âge de 38 années. On fit « le rappel de l'âme », comme pour tous les noyés, et son tombeau fut édifié sur le territoire de **Dương-Xuân** (1).

V. — *Une favorite de Võ-Vương.*

Quelque temps après son arrivée à Hué, vers août 1739, le Visiteur apostolique Mgr de La-Baume vit venir chez lui « Madame Ba-Tham » (2), « une Dame de la première volée », qui se prosterna aux pieds du prélat (3). C'était la mère d'une des favorites de **Ninh-Vương**. L'histoire de cette concubine chrétienne est savoureuse et triste. Nous la raconterons un jour.

Quelques pages plus loin, le secrétaire du visiteur mentionne encore cette Dame.

« Nous avons encore acquis l'amitié d'un Prince chrétien, qui disgracié de la Cour, et ruiné à cause de son zèle pour notre religion, manque *de prudence*, et de *conduite*, au dire de certains missionnaires (4), qui prétendent *que ce Prince auroit pu ménager sa fortune pour la plus grande gloire de Dieu*. Ils citent pour exemple Madame Bà Tham qui a bâti des églises, et leur mandarin Xavier qui, père de la concubine du Roi, comble la Société de bienfaits » (5).

Il semble bien, d'après le contexte, que ce « Mandarin Xavier » n'est pas le mari de « Madame Bà Tham ». Donc, sa fille n'est pas cette concubine de **Ninh-Vương** que nous venons de voir, laquelle était morte au moment où nous sommes. Nous avons donc ici une autre concubine, fille de chrétien, donc chrétienne elle-même, une concubine de **Võ-Vương**.

Ce ne sont que des suppositions, fort probables, il est vrai. Cette concubine dont parle Favre, est-elle la même que celle dont nous allons parler, c'est encore une supposition ; je ne la donne que sous toutes réserves.

C'est le P. Koffler qui, en sa qualité de médecin du palais de Hué, nous fera faire connaissance avec cette favorite de **Võ-Vương**.

(1) *Tiên nguyên toát yếu phò tiên biên* 45a.

(2) Bà Tham, « Madame **Tham**. » **Tham** rend peut-être le nom propre de cette dame ; mais ce mot indique plus probablement que son mari était **Tham-Muru**, sorte de « Conseiller intime. » Bà Tham, « Madame la Conseillère ».

(3) Favre : *Lettres édifiantes*, pp. 55-57.

(4) Les jésuites portugais. — Les mots en italiques sont imprimés ainsi dans l'original.

(5) Favre : *Lettres édifiantes*, p. 60

« Pendant la seconde persécution de la Cochinchine, une des concubines qui faisait les plus chères délices du roi vint à mourir. Le prince voulut, pour rehausser l'éclat de sa mémoire, l'honorer d'une façon toute particulière : il donna l'ordre de transporter sur son tombeau l'église du P. Koffler, qui, recouverte de dorures et d'ornements en argent, était supportée par huit grandes colonnes et seize petites. Il ne pouvait trouver un plus riche mausolée » (1).

Ce texte, avec quelques autres qui vont le compléter, nous permet d'identifier la princesse, de retracer sa vie, de faire un pèlerinage à son tombeau, et d'y voir les traces des 24 colonnes de l'église du P. Koffler, dont nous pouvons par là reconstituer les dimensions.

La persécution dont parle le P. Koffler, est celle de 1750. Le 24 avril (2), un édit de **Võ-Vương** bannissait tous les missionnaires hors du royaume, à l'exception du P. Koffler, et ordonnait de détruire toutes les églises, hormis la sienne, qui était situé dans l'île du Roi, c'est-à-dire à côté même du palais (3).

« A la suite de cette entrevue [avec **Võ-Vuong**], dit M. Charles B. Maybon (1), qui résume une lettre du P. Koffler, l'accès de la cour eût été pour longtemps interdit au missionnaire si, « par une heureuse permission de Dieu » la première des *Nebenweiber* (5), n'était tombée malade. **Võ-Vương** donna l'ordre à son médecin de venir.

« Les remèdes des bonzes et des sorciers ayant été inutiles, on m'appela, non pour traiter la maladie, mais pour faire connaître mon opinion sur l'importance du danger. Le Roi me dit : « Vous autres, Européens, avez coutume de composer vos médicaments d'ingrédients honteux et nuisibles, tels que poudre d'os de cadavres, de serpents et de vipères ; aussi vos médicaments attaquent-ils l'organisme avec une telle violence que le malade n'en peut réchapper que par miracle. »

(1) Johannis Koffler : *Historica Cochinchinæ descriptio*. Norimbergæ, MD CCCIII, p. 86. Le P. Barbier a donné une traduction de la première partie de cet ouvrage dans la *Revue Indochinoise*, 1911, 1^{er} semestre, pp. 448-462, 566-575 ; 2^{er} semestre pp. 273-285, 582-607. Le passage cité ici est dans le volume du 2^{er} semestre, p. 595.

(2) *Lettres édifiantes et curieuses*, tome IX, p. 100.

(3) *Historica Cochinchinæ descriptio*, p. 109 Lettre du P. Koffler à la Comtesse Fugger, dans Charles B. Maybon ; Jean Koffler, auteur de *Historica Cochinchinæ descriptio* ; *Revue Indochinoise*, Tome XVII, 1912, pp. 551, 552. *Missions de la Cochinchine et du Tonkin*, par les PP. de Montézon et Estève, Paris, Douniol, 1858, p. 321.

(4) *Loco citato*.

(5) Classe de concubines royales.

« Mais la vraie cause pour laquelle le Roi ne voulait pas user de mes médicaments, il me l'a dite, c'est de peur que je ne tirasse vengeance du mal qu'il nous avait fait, à mes confrères et à moi-même.

« Deux jours après la première consultation, je fus appelé auprès de la malade ; je trouvai le Roi très aimable, il me promit, en cas de guérison, de rebâtir toutes les églises. Il m'ordonna de rentrer chez moi pour préparer les médicaments. L'état de la malade s'améliora d'abord, ses forces revinrent, puis . . . »

« Ici, continue M. Maybon, un passage assez obscur ; d'après ce que l'on voit plus loin, il est permis de supposer que la malade mourut le 22 août. L'accès de la Cour fut de nouveau interdit à Koffler, la colère de Võ-Vương fut violente. . . »

Arrêtons-nous ici. C'est le 22 août 1750 que mourut la favorite de Võ-Vương. Retenons cette date, qu'il faudra peut-être augmenter d'un jour, d'après les documents indigènes.

Koffler connaissait depuis longtemps la concubine préférée. Il lui fut présenté par Võ-Vương lui-même, le jour où le missionnaire fit sa première visite au prince, le 14 juin 1747, après qu'il venait d'être appelé à la Cour comme médecin particulier du roi.

« Le Roi marqua beaucoup de plaisir à m'entendre ; il se leva, me prit par la main et me conduisit dans la chambre voisine pour présenter mes hommages à la première et plus aimée des concubines (? Beischlafferin) » (1).

Dans ses lettres, Koffler, en parlant de la concubine qui mourut en 1750, la désigne par le mot *nebenweiber* ; ici, nous avons une *beischlafferin*. Cette terminologie double indique-t-elle deux personnes différentes ? A la cour de Võ-Vương, il existait trois classes distinctes de concubines ; les filles de grands mandarins, épouses proprement dites ; les femmes de service, filles de mandarins inférieurs, qui donnaient au besoin des fils au Roi ; enfin les chanteuses, filles du peuple introduites au palais, parmi lesquelles le Roi pouvait faire son choix également (2). Il se peut donc que la désignation différente de Koffler, expert en la matière, correspond à deux classes différentes, par conséquent, que nous ayons deux personnes distinctes (3). Mais si l'on

(1) Lettre de Koffler au P. Joseph Ritter, confesseur de la reine de Portugal, de Huê, le 7 juillet 1747. Dans Charles B. Maybon : Jean Koffler, *Revue Indochinoise*, XVII, 1912, p. 549.

(2) Koffler, *Historica Cochinchinæ descriptio*, pp. 48-53.

(3) Dans une de ses lettres Koffler cite encore les *Kebsweiber*, Maybon, *ibid*, p. 549.

considère que la personne vue par Koffler en 1747 était « la première et plus aimée », et si l'on pense à la colère et au désespoir de **Võ-Vương** à la mort de la concubine de 1750, nous pouvons peut-être conclure à l'identité des deux favorites dont nous parle le médecin du palais.

En tout cas, la question importe peu : c'est de la concubine morte en 1750 que nous nous occupons ici.

Poivre n'eut jamais l'occasion de voir les femmes du roi. **Võ-Vương** le conduisit cependant lui-même dans toutes les parties de son palais ; mais il s'arrêta devant la porte du bâtiment des concubines (1). Néanmoins, il eût, à plusieurs reprises, l'occasion d'entendre parler de la première concubine. Il avait sollicité de **Võ-Vương** l'autorisation d'introduire dans le royaume « des deniers de toutenague, » c'est-à-dire des sapèques d'un alliage très inférieur, comme le faisaient jadis certains commerçants chinois. Il espéra d'abord devoir obtenir ce qu'il demandait ; mais, dans une dernière entrevue, **Võ-Vương** le lui refusa, « parce que disait-il, ce privilège lui étoit trop contraire, et qu'il l'avoit déjà refusé à son oncle et à la première concubine qui l'avoient sollicité pour des sommes chinoises » (2). La princesse, on le voit, savait profiter, au besoin, de sa situation et de l'amour que le roi avait pour elle.

C'est encore d'elle, je pense, que parle le voyageur dans un autre passage.

Le 1^{er} octobre 1749, Poivre était allé faire une visite au mandarin *On cai botao* (3), chargé de la vérification des marchandises du bateau ; il fut retenu à dîner.

« Après le repas, le mandarin m'a introduit dans l'appartement d'un fils du Roy, dont il est gouverneur et père nourricier. Ce jeune prince a onze ans. Il est fils de la première concubine qu'on appelle *mê hom*, c'est-à-dire intendante des coffres du Roy. Il est bien fait, d'une figure avenante, passablement blanc et bien élevé. Il me reçut en habit de cérémonie, me fit asseoir, m'offrit le bétel et le thé, et me pria de venir le voir le plus souvent que je pourrois » (4).

(1) Poivre : *Voyage*, p. 401.

(2) Poivre : *Voyage*, p. 483. Sommes : jonques.

(3) **Ông Cai-Bộ tàu**, « Monsieur le **Cai-Bộ** délégué aux vaisseaux ». Le **Cai-Bộ** était, sous les premiers **Nguyễn**, le Président du bureau **Tướng-thần-lại-tư**, chargé de recueillir l'argent et le riz et de distribuer les vivres aux troupes. Ce bureau devint, sous **Võ-Vương**, le Ministère des Finances. *Thật lue*, II 2^b, 3^a, X, II^a.

(4) Poivre : *Voyage*, p. 384.

Nous avons vu, dans la biographie que j'ai donnée du Cai-Bộ des vaisseaux, que ce mandarin était chrétien (1). Nous avons vu aussi que le jeune prince dont on parle ici était le septième fils de Võ-Vương, nommé Kỉnh, lequel, justement, d'après les Biographies, est donné comme fils de la princesse Chiêu-Nghi, de la famille Trần, la favorite de Võ-Vương.

Le P. Koffler nous parle de cette « intendante des coffres », *mệ hòm*, ou *mệ hòm* (2), à proprement parler, « la mère des coffres ».

« Parmi les concubines de la seconde catégorie, le premier rang est occupé par celle qui est préposée au vestiaire royal et à la garde des objets les plus précieux, comme les bassins d'or, les coffrets, les miroirs, etc. Elle est honorée du titre de Mère, pour indiquer le soin extrême qu'elle doit avoir soit de la personne du Roi, soit de toutes les choses qu'il estime de plus grand prix » (3).

Comme on le voit, tous les documents concordent ; les termes mêmes sont identiques (4).

Maintenant que nous sommes en possession de tous les documents d'origine européenne, il va nous être facile d'identifier d'une façon absolument certaine, la princesse que Võ-Vương aimait par dessus toutes ses autres concubines.

Les Biographies (5) mentionnent la première épouse de Võ-Vương, grand-mère de Gia-Long, une épouse secondaire, la reine Tuệ-Tĩnh, mère de Huệ-Vương, et une concubine, la princesse de la famille Trần. A voir l'éloge qu'on fait de cette dernière, on peut se rendre compte de la place qu'elle tint dans la vie de Võ-Vương : la biographie des deux premières se résume dans leur entrée au palais, le nombre d'enfants qu'elles eurent, leur mort et leurs titres posthumes. Pour la troisième au contraire, on s'étend longuement sur ses grâces, ses vertus, et l'amour que Võ-Vương lui portait.

Mais nous avons mieux que cela encore. Après sa mort, le roi ordonna de lui dresser un magnifique tombeau et d'élever sur sa tombe une

(1) Poivre : *Voyage*, p. 464.

(2) *Mệ*, « mère » ; *mệ*, forme dialectale du Haut-Annam, « grand-mère ». mais s'emploie aussi aujourd'hui comme terme de politesse pour les femmes âgées, ou comme qualificatif vulgaire pour une femme du peuple. Peut-être, jadis, n'avait qu'un emploi honorable. Dans l'orthographe de Poivre, *mê*, l'accent circonflexe doit avoir la même valeur qu'en français, donc : *mẹ*, « mère ».

(3) Koffler : *Historica Cochinchinæ descriptio*, p. 52.

(4) Poivre nous parle aussi « d'une nouvelle concubine qui est en faveur auprès du Roy ». *Voyage*, pp. 457, 458. Hélas, Võ-Vương était volage. Il s'agit, dans ce passage, d'une autre personne.

(5) *Liệt truyện* I, 16^b-19^a.

stèle ornée d'une inscription qu'il fit composer par ses plus habiles lettrés. Nous avons cet éloge funèbre. Il est gravé sur une grande stèle en marbre blanc, élégamment décorée de phénix et de grecques, mesurant 3 m. 10 de hauteur, y compris le socle, sur 1 m. 40 de largeur. Toute la vie de la princesse y est retracée par le menu (1).

« La princesse **Từ-Mẫn Chiêu-Nghi** avait rang de **Tân** (2) dans le sérail. Originnaire du village de **Trung-Quán**, sous-préfecture de **Khương-Lộc** (3), son nom de famille était **Trần** (4) ; son nom qu'il est défendu de prononcer, **Xạ** (5) ; son surnom en religion bouddhique, **Hải-Pháp** (6). Son père était le **Khám-Lý** (7) honoré du titre de noblesse de **Marquis de Nặng-Tài** (8).

« La jeune fille, remarquable de beauté et de vertus, fut admise auprès du prince héritier auquel elle plut de jour en jour davantage par sa modestie et sa grâce.

« En la 4^{me} année de **Vĩnh-Hựu** (9), 1738, le prince devenu maître du pays, la gratifia plus d'une fois de précieux costumes et d'éventails de prix. Elle ne le quittait plus, même dans ses divers voyages. Le servant d'un air toujours complaisant en toutes circonstances, elle ne contrariait jamais ses moindres désirs. Honorée par l'astre du jour, admise dans le concert de la musique royale, elle n'en était pas moins pleine d'une affection respectueuse et elle remplissait jour et nuit tous ses devoirs sans relâche. En dehors des heures de service, elle se plaisait à brûler de l'encens devant l'autel du Bouddha. D'un dévouement timoré, d'une douceur discrète, elle observait une conduite exemplaire. Pure, silencieuse, calme et paisible, elle ne parlait et ne riait qu'avec une parfaite mesure.

« N'était-ce pas un type vivant des vertus si vantées dans les annales des femmes illustres d'autrefois ?

« Ceintes du bonnet aux phénix et comblées de bienfaits au milieu d'un nombreux sérail, combien d'autres en auraient profité pour enrichir leur famille et s'attirer de la renommée ! Elle, gardait son allure

(1) La traduction de l'inscription est l'œuvre de **S.E.Ngô-Đình-Khả**, Ministre honoraire. Nous lui exprimons ici toute notre reconnaissance d'avoir bien voulu se charger de ce travail délicat.

(2) **Tân** 嬪, « concubine de l'empereur ». **Từ-Mỗ Chiêu-Nghi** 慈敏昭儀.

(3) Dans le centre du **Quảng-Bình** actuel.

(4) **Trần** 陳.

(5) **Xạ** 麝, signifie « Muse ».

(6) **Hải-Pháp** 海法.

(7) **Khám-Lý**, 勘理, sorte d'inspecteur.

(8) **Nặng-Tài-Hầu** 能才侯.

(9) Titre de période de **Lê-Ý-Tôn**, du Tonkin.

religieuse avec son ferme propos de s'appliquer à la vertu, et ne tirait jamais vanité de sa haute situation. Brillant au premier rang parmi les neuf ordres des femmes du sérail, combien d'autres se seraient adonnées aux soins d'une exquise toilette, pour disputer les faveurs du maître ! Elle, ne se souciait que de renforcer son entourage de belles et vertueuses personnes, et ne connaissait point la jalousie. Enivrées de nectar, dans des coupes de jade, imprégnées de la pluie abondante des bienfaits royaux, combien d'autres se seraient couvertes d'or et de pierres précieuses ! Elle mettait ses soins à raccourcir ses habits, pour ne pas les laisser traîner par terre, et à garder son visage dans une simplicité ingénue, pour adorer le Ciel, s'éloignant de tout luxe.

« Faite d'une pierre précieuse des monts Cồn-Sơn (1), elle ne dédaignait pas de se lever au chant du coq, comme la bonne ménagère, ni de cueillir de la salade (2). Elevée à la hauteur des trois constellations (3), elle était pleine de condescendance à l'égard de ses inférieures, et elle se comportait en harmonie parfaite avec son auguste époux.

« Une pareille femme ne méritait-elle pas de jouir d'un printemps toujours prospère et d'un bonheur sans fin, en dégustant les fruits du nénuphar et les pommes d'immortalité comme les fées célestes ?

« Pourquoi a-t-il fallu qu'une indisposition vint la faire disparaître comme les six choses éphémères (4).

« En la 11^e année de Cảnh-Hưng, le 22^e jour du 7^e mois, en automne, le 23 août 1750 (5), le bel astre est allé rejoindre sa constellation ; la fée est rentrée dans le palais de la Lune. L'oiseau vert ne revient plus annoncer la visite de la fée ; le cygne messenger s'est envolé à jamais ! Comment le Ciel se plut-il à l'enlever si tôt ! Née en *bính-thần*, 1716, elle n'a vécu que 35 printemps. On ignore le chemin pour aller la chercher dans le séjour des Immortels. On ne peut que moduler des chants funèbres pour pleurer celle qui ne revient plus, celle qui a dit adieu au jardin royal des pommiers et des pruniers, pour descendre éternellement dans celui des pins et des peupliers.

« Ah ! quelle douleur !

« Etant alitée, elle défendait sévèrement d'informer le Maître de ses accès graves, afin de ne point l'inquiéter. Elle s'est même efforcée

(1) Cồn-Sơn 崑山 montagnes du Thibet.

(2) Comme les femmes de Văn-Vương voulant se consoler de l'absence de leur époux.

(3) Du bonheur, de la richesse, de la longévité, *phúc, lộc, thọ*.

(4) D'après la religion bouddhique : éphémère comme un songe, comme une hallucination, comme une bulle d'eau, comme une ombre, comme un éclair, comme une goutte de rosée.

(5) On a vu que Koffler semble placer la mort de la princesse au 22 août

de prendre quelque nourriture et de faire une toilette convenable pour paraître aller mieux, bien qu'elle se sentît déjà en danger de mort. C'est pour le même motif qu'elle n'a laissé aucune recommandation pour ses intérêts posthumes. Ne montrer aucun de ces sentiments de faiblesse si communs au sexe faible, durant tout le temps de sa maladie, et conserver un cœur également fidèle et dévoué à l'égard du Maître, même à l'approche de la mort, n'est-ce pas là le geste d'une femme héroïque entre toutes ?

« Etait-ce cette bonne Tiên-Nữ, qui est montée sur le phénix femelle pour aller au concert joyeux des fées : ou bien cette dédaigneuse Thiên-Tòn, qui a fui la terre sur les ailes du phénix mâle ?

« Autrement, comment croire à l'immersion définitive d'une telle perle, à la destruction d'une telle pierre précieuse, à la mise en pièces d'un si beau cannelier, à la flétrissure d'une si belle fleur !

« Hélas !

« Est-ce une réalité ou une illusion ? Est-ce un songe, une hallucination, un éclair ou une goutte de rosée ? Oh ! quelle douleur !

« Notre Maître la regrette profondément, comme les anciens rois pleuraient une Tùr-Huệ ou une Phàn-Cơ (1). Pour montrer sa profonde affection, il daigne l'élever au rang de Chiêu-Nghi et au titre de Tùr-Mẫn.

« En l'année *tân-vị*, de Canh-Hưng, le 1^{er} jour du 11^e mois, jour *giáp-tí*, 18 décembre 1751, à l'heure *đinh*(2), on a déposé sa dépouille mortelle dans la région montagneuse du village de Dương-Xuân, dans la position de *ngọ* tournée de trois degrés vers *nhâm* et *bính*, soit la direction *canh-tí* et *canh-ngọ*.

« Ainsi, la pierre précieuse *quỳnh* et *điều* repose dans sa demeure souterraine ; mais son essence précieuse s'est envolée vers la demeure céleste ; son esprit a rejoint les esprits illustres dans le jardin enchanté du Bouddha ; ses souliers sont restés dans le pavillon d'or (3) !

« Quelle douleur !

« La princesse laisse au monde quatre fils et, deux filles, tous pourvus de talents et de beauté. C'est assez pour perpétuer sa mémoire par une postérité nombreuse. Qu'elle s'en console de n'avoir pas joui d'une vie plus longue !

« En portant ses regards émus vers la tombe, le Maître a ordonné à ses mandarins versés dans la littérature de relever le beau caractère de la princesse, avec les traits les plus saillants de sa vie, afin de

(1) Tùr-Huệ 徐惠 ; Phàn-Cơ 樊姬

(2) *Đinh* 丁時 Le cycle des heures ne renferme pas cette appellation.

(3) Pavillon construit par l'empereur Võ-Đê des Hán, en l'honneur de sa favorite Á-Hoàn.

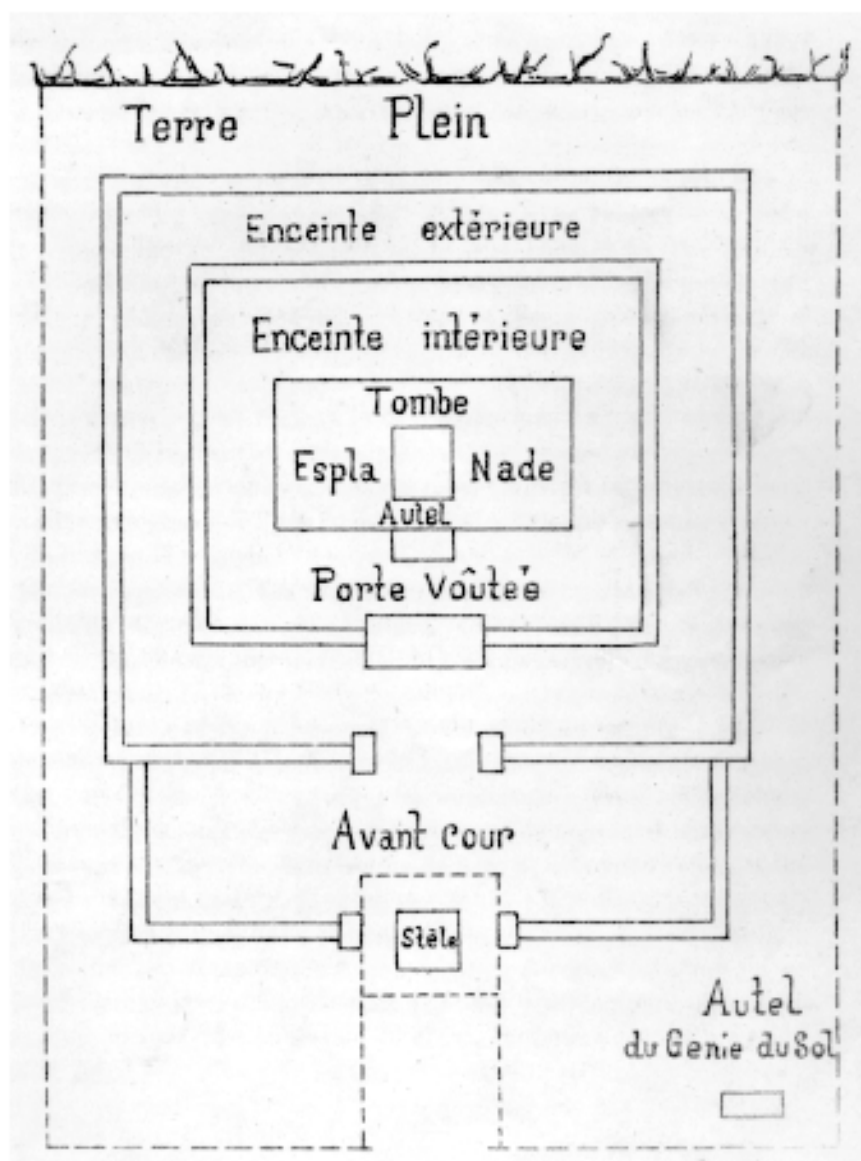


Planche XXXIII. — Plan schématique du tombeau de la princesses Chiêu -Nghi.

célébrer et d'immortaliser ses hautes vertus. Que cette stèle attire sur elle de la sympathie pendant des milliers d'années !

« *Inscription en vers* :

« La lune d'automne, si splendide, a été obscurcie par un nuage passager.

« La fleur du printemps, si éclatante, a été flétrie par un coup de vent.

« Le ciel est immense, mais la belle princesse ne revient plus !

« Pourquoi ne rentrez-vous pas ? Pourquoi ne rentrez-vous pas ? Etes-vous allée au séjour enchanté de Hâu-Lãnh et de Dao-Tri (1) ?

« Ne voyant plus la personne, nous revoyons sans cesse son image !

« Quel présent pourrait-il mieux vous convenir qu'une stèle haute de cinq pieds ? »

Il y a, je crois, dans l'histoire des Nguyễn, peu de favorites qui aient été aimées et regrettées de la sorte.

La princesse dont il nous venons de voir l'éloge est incontestablement la concubine aimée de Võ-Vương dont nous parle le P. Koffler. Deux indices le prouvent.

D'abord, la date de la mort, Koffler la place au 22 août. L'inscription indique un jour plus tard, le 23 août 1750. C'est Koffler qui doit se tromper, ou, plus probablement, il ne s'est pas exprimé avec toute la précision désirable (2).

Puis, le fait que nous rapporte Koffler, que sa propre église fut enlevée des environs du palais et transportée sur le tombeau de la princesse. Or chose unique dans les tombeaux royaux et princiers, nous apercevons encore, sur le grand tertre qui entoure le tombeau proprement dit, des traces de soubassement de colonnes : ce sont les colonnes de l'église du P. Koffler.

Le tombeau est imposant dans sa simplicité.

La colline, en pente douce à cet endroit, a été arrasée et aplanie, et le petit plateau ainsi obtenu semble avoir été, jadis, entouré d'un mur : les restes en sont très visibles du côté Est. Du côté Nord, l'à pic de la colline est revêtu d'un mur de soutènement en pierres. Au coin Sud-Est de cette esplanade, s'élève l'autel du génie du sol.

(1) Hâu-Lãnh 侯嶺. Dao-Tri 瑤池.

(2) Remarquez que, au dire de M. Charles B. Maybon, qui cite et résume la lettre de Koffler, le passage où l'on mentionne la mort est obscur. L'auteur ajoute : « D'après ce que l'on voit plus loin, il est permis de supposer que la malade mourut le 22 août ». Cette erreur d'un jour dans les deux documents est donc tout à fait négligeable. Dans *Revue Indochinoise*, Tome XVII, 1912, p. 552.

Dans l'état actuel, le tombeau comprend une avant-cour, une double enceinte murée, une esplanade en maçonnerie, avec, au centre, le tumulus proprement dit.

L'avant-cour mesure 38 mètres de largeur sur 8 m. 50 de profondeur. Aux deux angles antérieurs, un petit pilier. Au centre de la façade d'avant, une énorme stèle, en marbre blanc, artistement ornée d'une grecque sur le pourtour, et, au fronton, de deux phénix, symbole de la femme. Elle mesure, socle compris, 3 m. 10 environ de hauteur sur 1m. 40 de largeur au milieu. Elle devait être primitivement couverte par un abri en maçonnerie dont on voit les fondations à droite et à gauche. Aujourd'hui, deux minces piliers l'encadrent.

L'enceinte extérieure a 39 mètres de largeur sur 33 mètres de profondeur. Le mur en briques qui la constitue est élevé de 1m. 60 et est percé, en avant, d'une ouverture encadrée par deux piliers. L'enceinte intérieure mesure 23 mètres environ de largeur, et 20 mètres de profondeur. Par devant, une porte voûtée, fort simple, jadis munie de deux vantaux, y donne accès. Le mur de la face postérieure de ces deux enceintes est surélevé, au milieu, suivant l'usage rituel.

Cette enceinte renferme une esplanade en maçonnerie, de 16 mètres de largeur sur 9 m. 80 de profondeur et 0 m. 40 de hauteur. Par devant est un petit autel en maçonnerie. Au centre, nous voyons le tombeau proprement dit, rectangulaire, à deux degrés, de 2 mètres de large sur 2 m. 80 de long à la base, et 0 m. 40 de haut.

C'est l'esplanade qui est la partie la plus intéressante, car elle avait été construite pour supporter l'église du P. Koffler, et nous y voyons encore la place où reposaient les colonnes de cette église ; nous pouvons, par là-même, nous rendre compte exactement de ses dimensions. L'esplanade représente la superficie totale de l'église.

Le P. Koffler nous dit que son église était supportée par 8 grandes colonnes et 16 petites (1). Les 8 colonnes centrales formaient la nef du milieu, dans le sens de la longueur de l'édifice. Les deux rangées, à quatre colonnes par rangées, étaient distantes de 3m. 80, soit, en mesures annamites 9 *thưc* 5 *tắc*. Les 4 fermes formaient trois travées de 3 m. 60 ou 9 *thưc* de largeur chacune. Nous avons une maison annamite du grand type.

Les 18 colonnes secondaires étaient échelonnées sur le pourtour de l'esplanade : 6 sur chaque face dans le sens de la longueur, en tenant compte de celles des angles, et 2 sur chaque face dans le sens de la largeur. Elles formaient, autour de la nef centrale de l'édifice, les nefs latérales, lesquelles avaient 2 m. 50 de largeur, soit environ 6

(1) *Historica Cochinchinæ descriptio*, p. 86.

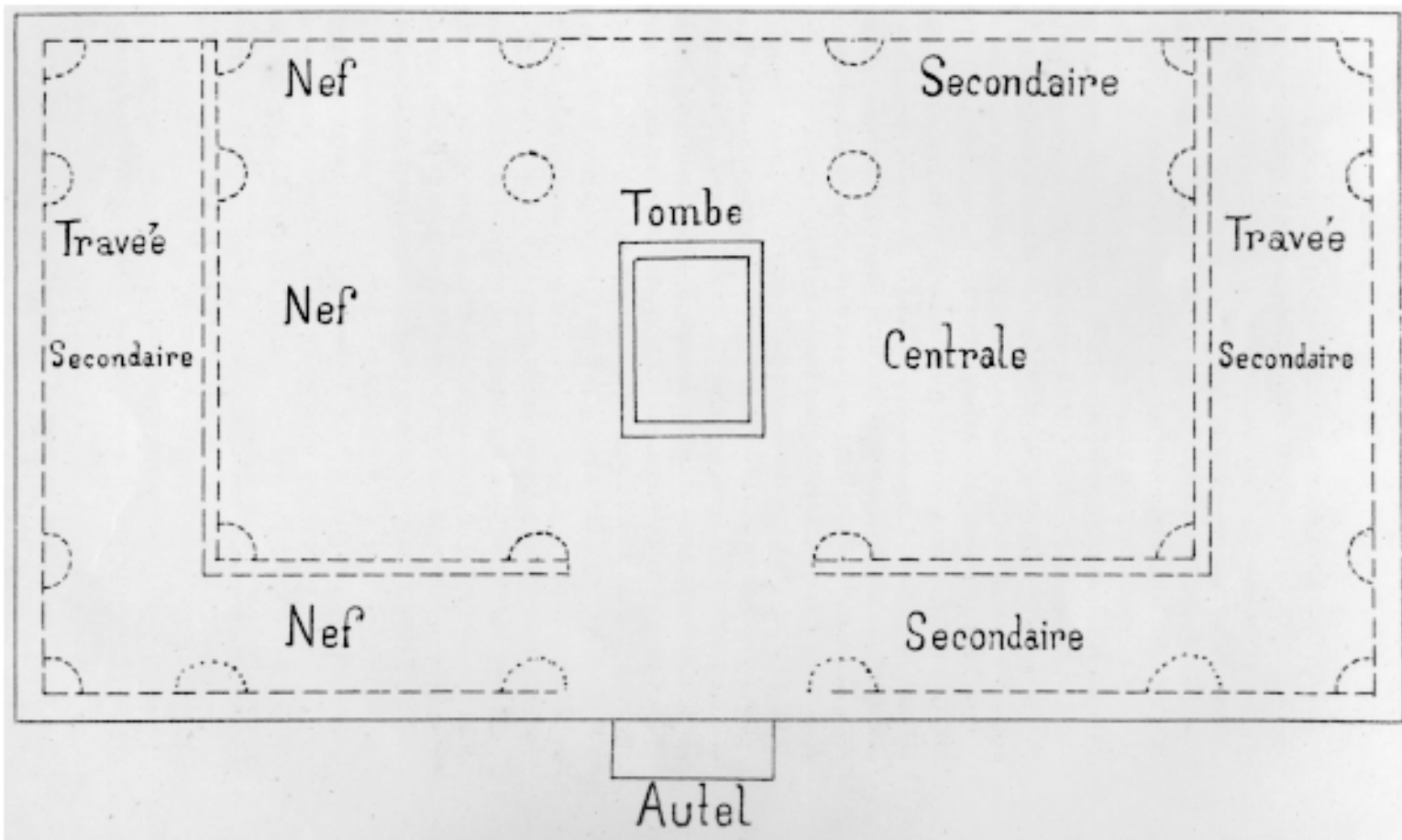


Planche XXXIV. — Plan schématique de l'esplanade, au tombeau de la princesse Chiêu-Nghi.

thước. Aux deux bouts de l'édifice, ces colonnes formaient deux travées secondaires, de 2 m. 30 environ de largeur.

Les pagodes annamites sont disposées ordinairement — à moins que la volonté des génies n'exige le contraire — de façon que la porte d'entrée soit sur une des faces longitudinales de l'édifice. Les églises catholiques modernes, au contraire, ont toujours la porte d'entrée sur une des faces de la largeur. Ici, la porte d'entrée était, jadis, sur une des faces longitudinales. Cette disposition reproduit-elle exactement l'aspect de l'église ancienne du P. Koffler, je ne saurais le dire. C'est possible, probable même, car les jésuites éliminaient du culte catholique le moins d'usages et d'observances payens qu'ils pouvaient, et le P. Koffler, le médecin attitré de la Cour, devait, dans la disposition de l'église de la Cour, s'être conformé à cette habitude avec plus de sévérité encore. De même que, dans ses vêtements et dans sa manière de vivre, il se conformait aux usages des mandarins, de même il avait voulu, je pense, que son église différât le moins qu'il était possible de l'aspect extérieur d'une pagode annamite.

Jadis, d'après les traces des soubassements encore très visibles, l'esplanade était entourée, sur les quatre côtés, d'un mur, percé d'une porte sur le devant. Les 18 colonnes secondaires devaient être à l'intérieur et placées immédiatement contre ce mur : ce qui le prouve, c'est que les traces de leur ancien soubassement offrent l'aspect d'une demi circonférence, parfois d'un rectangle ; elles étaient donc ou dans le mur même, ce qui n'est pas l'usage ordinaire (1), ou mieux, immédiatement contre le mur.

A l'intérieur de l'édifice, le tombeau proprement dit était enfermé dans une salle, qui comprenait toute la nef centrale formée par les 8 colonnes principales, et la partie centrale, soit 3 travées, de la nef postérieure. Cette salle était fermée par des murs dont on voit encore nettement les arrasements, toujours en dehors des colonnes. Une porte, sur le devant, y donnait accès. Je ne saurais dire si cette disposition intérieure existait dans l'église du P. Koffler. Ce n'est pas probable : ce serait contraire à l'utilisation pratique du vaisseau d'une église ; tout doit y être libre et ouvert, pour que les fidèles voient tous l'autel. Tel est du moins l'usage de l'église romaine, car, on le sait, le rite grec comprend les choses d'une façon différente.

J'avouerai que ce n'est pas sans une émotion discrète que je découvris que les traces des soubassements des colonnes correspondaient exactement avec le nombre que donnait le P. Koffler pour son église,

(1) Ce qui est impossible même, si les colonnes sont inclinées en dedans, comme c'est l'usage annamite.

tant en ce qui concerne les colonnes principales que pour les colonnes secondaires, et que j'eus par là, une preuve à peu près certaine, que je me trouvais sur l'emplacement même qu'avait occupée l'église du P. Koffler lorsque Võ-Vương l'eût fait transporter sur la tombe de celle qu'il aimait (1).

Avant de quitter la princesse Chiêu-Nghi, faisons une incursion réservée dans sa conscience.

Sa biographie, soit dans le recueil des biographies, soit sur la stèle de son tombeau, nous la dépeint comme une fervente bouddhiste. « En dehors des heures de service, elle se plaisait à brûler de l'encens devant l'autel du Bouddha". "Elle aimait la paix de la méditation et de la contemplation, et, après avoir rendu ses devoirs au prince, elle se rendait dans le Chi-Viên, et là, prenant des bâtonnets d'encens, elle honorait le Bouddha" (2). Elle avait reçu un nom bouddhique d'initiation, Hải-Pháp.

Par ailleurs, il semble que si elle avait été chrétienne, le P. Koffler, qui la vit bien des fois, qui l'approcha et la soigna lors de sa dernière maladie, l'aurait mentionné. Or, il n'en dit rien.

Nous ne devons pas cependant écarter cette hypothèse. Au contraire, tout un ensemble de raisons, la plupart, il est vrai, d'une force probante bien faible, mais constituant, par leur réunion, un faisceau cohérent, rendent cette opinion fort probable,

Nous avons vu, dès le début, que Xavier, le mandarin des jésuites, dont nous parle l'abbé Favre, semble bien être le père de la princesse dont nous retraçons la vie. "Le Mandarin Xavier, père de la concubine du Roi." Cette expression emphatique, "la concubine du Roi ", ne peut désigner, dans la pensée de Favre, qu'une concubine, celle qu'on n'a pas besoin de désigner par d'autres appellatifs, celle que tout le monde distingue, dans le nombreux sérail de Võ-Vương, la favorite par excellence. Ce témoignage, à mon avis, est d'une grande force.

(1) C'est la seule tombe, dans les environs de Hué, à ma connaissance du moins, qui offre ce caractère d'avoir été couverte par un édifice Le P. Koffler dit que, de son temps, l'usage en était commun. *Historica descriptio*, p. 86.

(2) *Liệt truyện*, I, 18b. Un personnage de Çrâvasti, nommé Soudâtâ, " le Bienfaiteur ", qui passait sa vie à distribuer des aumônes aux pauvres et aux orphelins, invita le Bouddha à venir prêcher la loi. Le Bouddha exigea qu'on lui trouva un endroit convenable. Soudâtâ alla prier l'Héritier présomptif Chi-Đà 祇陀太子 de lui céder son jardin, seul convenable pour recevoir le Bouddha. "Si vous le couvrez d'or, je vous cède". répondit le prince. Soudâtâ couvrit de pièces d'or huit mille arpents de terre. C'est le jardin de Djêta (Chi-Đà), Chi-Viên 祇園, où le Bouddha installa sa communauté naissante. Le P. Coentin Pétillon : *Allusions littéraires*, p. 276.

La princesse Chiêu-Nghi était originaire du village de Trung-Quán, dans le Quảng-Bình. Or, il existe dans ce village une chrétienté qui date de très loin. Elle est mentionnée dans une liste envoyée aux cardinaux de la Propaganda par un prêtre annamite, le P. Laurent Long, le 7 février 1694. Or, la famille Trần, celle de la princesse, compte des chrétiens depuis longtemps. La valeur de la preuve est négative, plutôt que positive. Je la retiens quand même comme un indice de la probabilité.

Le fils aîné de la favorite est confié au Cai-Bò délégué au contrôle des vaisseaux. Or, c'était un chrétien, et un chrétien que le P. Koffler dirigeait à son gré (1). Encore un indice, de valeur plus grande, que la mère était chrétienne : c'est à cause de cette qualité que le roi aurait fait choix d'un chrétien pour être le tuteur de son fils et faire son éducation.

Dès la première visite de Koffler au palais, Võ-Vương le présente à sa concubine préférée. Cet honneur s'adressait-il au médecin ou au prêtre ? Poivre, que le roi avait mené dans tous les recoins du palais, s'arrêta au seuil de l'appartement des femmes. Et lors des derniers jours de la princesse. Võ-Vương promet à Koffler de rebâtir toutes les églises du royaume si ses remèdes étaient efficaces. Promesse toute naturelle, dira-t-on, qui, au lendemain de la destruction de toutes les églises, devait exciter le P. Koffler à déployer toute son habileté. Sans doute. Mais peut-être que Võ-Vương espérait par là-même faire plaisir aussi à sa favorite. Et qui sait si celle-ci ne voulait pas par là expier une vie peu digne d'une chrétienne. L'abbé Favre nous dit que Bà-Tham, la mère de la concubine chrétienne de Ninh-Vương, et Xavier, le mandarin des jésuites, le père de la concubine de Võ-Vương, de notre concubine, faisaient de grandes largesses et faisaient bâtir beaucoup d'églises (2).

Enfin, lorsque la princesse Chiêu-Nghi fut morte, Võ-Vương ne trouve rien de mieux, pour lui faire honneur, que de faire transporter sur son tombeau l'église du P. Koffler. Ne serait-ce pas parce qu'il voulut faire reposer celle qu'il aimait dans un temple de la religion qu'elle avait professée, supposant par là que son âme serait plus en paix. Les exemples de parents payens faisant demander des cérémonies chrétiennes pour des membres de leur famille morts chrétiens ne sont pas rares.

Koffler ne mentionne pas que la princesse fût chrétienne. Ni le p. Siebert, qui, cependant, détaille non sans fierté tous les membres de

(1) Poivre : *Voyage*, p. 464.

(2) Favre : *Lettres édifiantes*, pp. 56, 60.

la famille royale et les grands mandarins qui, à cette époque, faisaient profession du christianisme (1). Quels que fussent les services rendus aux missionnaires jésuites par la fille de « leur Mandarin Xavier », ils ne pouvaient pas décemment faire état d'une chrétienne qui, en acceptant la situation où elle était, avait renoncé à la profession effective de la religion chrétienne.

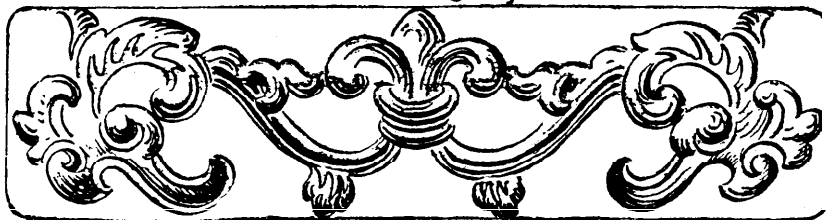
Et les éloges qu'on fait de la piété bouddhique de la princesse ? Pratiquait-elle réellement le bouddhisme avec tant de dévotion ? L'oratoire où elle aimait à se retirer pouvait tout aussi bien être un de ces oratoires privés que même les chrétiens qui sont dans une situation fausse entretiennent souvent dans leur intérieur. Et d'ailleurs, bien que chrétienne de famille, n'aurait-elle pas pu passer au bouddhisme, une fois entrée au palais, pour plaire à son époux et conserver sa situation (2) ?

C'est pour être complet que j'ai traité la question. Je ne prétends pas la dirimer.



(1) *Mission de la Cochinchine et du Tonkin.* p. 266.

(2) Justement, la chrétienté de *Trung-Quán*, d'où la princesse était originaire, a donné, dans son histoire, de nombreuses preuves de versatilité, comme, en général, les chrétientés où il y avait, jadis, des familles mandari-
nales.



NOTICE NÉCROLOGIQUE (1)

M. H. LE MARCHANT DE TRIGON.

Le Bulletin du Vieux Huê a perdu, dans le courant de l'année 1918, un de ses meilleurs amis, M. Le Marchant de Trigon, qui s'est éteint le 29 avril 1918, a été un de ses lecteurs les plus fervents et un de ses collaborateurs les plus zélés.

Par sa haute situation dans l'Administration des Services Civils, par sa longue expérience du pays d'Annam, où il a vécu 29 années, par les documents qu'il lui était loisible de consulter, et surtout par ses souvenirs personnels, aidés d'une mémoire des plus vives, M. Le Marchant était à même, mieux que quiconque, d'écrire des études fort intéressantes pour le Bulletin.

Dans de nombreuses pages, il a fait revivre pour nous les périodes délicates où se livraient à Hué les batailles diplomatiques dont sont sortis les temps actuels, et il se proposait de mettre sous nos yeux de nouveaux documents inédits découverts sur ses indications dans les archives de la Cour de Huê, lorsque la maladie qui devait l'emporter est venue interrompre sa tâche. Il avait pu toutefois mettre à peu près au point une dernière étude : *Le traité de 1862*, et c'est cette étude, sa dernière, que publie le dernier bulletin de 1918, bien petit fragment posthume du vaste programme que M. Le Marchant se plaisait à esquisser chaque fois qu'on lui parlait des travaux des Amis du Vieux Huê.

Il était en France au moment de la naissance du Bulletin, sans quoi son nom aurait certainement figuré parmi les premiers membres fondateurs. Dès son retour, il se fit inscrire, et il y aurait collaboré dès

(1) Lue à la réunion des Amis du Vieux Huê du 22 octobre 1918.

1916 si les importantes fonctions de Résident Supérieur p. i. qu'il occupait ne l'avaient pas trop absorbé. Il se rattrapa en 1917, où il nous donna trois articles :

1° — *L'intronisation du roi Ham-Nghi* (B. A. V. H. 1917, pp. 77-88). On y lit des relations officielles écrites par M. Rheinart, Résident Général, et ce texte nous fait assister à une phase palpitante de l'histoire du Protectorat.

2° — *Les débuts de notre protectorat : arrivée à Huè de notre premier Chargé d'affaires* (B. A. V. H. 1917, pp. 263-267). Il nous y est parlé de l'année 1875, où M. Rheinart débarqua à Thuận-An avec plusieurs Français, ses collaborateurs.

3° — *Les Européens qui ont vu le Vieux Huè : nos devanciers immédiats* (B. A. V. H. 1917, pp. 281-283).

En 1918, année de sa maladie, il n'eut le temps que de donner un article : *Les alentours de la Résidence Supérieure* (B. A. V. H. 1918, pp. 15-19), et d'en laisser un presque terminé : *Le traité de 1862*, dont nous avons parlé.

En hommage reconnaissant, nous terminerons cette trop courte notice nécrologique par la biographie de M. Le Marchant de Trigon. Je ne puis mieux faire que de reproduire ici une partie du discours prononcé sur sa tombe par M. l'Administrateur Le Fol, au nom de M. le Résident Supérieur, qui était absent lors du décès.

« Parti pour l'Indochine à l'âge de 21 ans, avec une solide instruction classique, Le Marchant fut, dès son arrivée à Tourane, en janvier 1889, nommé Commis de 3^e classe du cadre des Résidences.

« Il obtint rapidement au choix, en 1891, puis en 1893, la 2^e et la 1^{re} classe de son grade, et fut promu Chancelier en janvier 1897.

« Il avait servi successivement à Đồng-Hới, Vĩnh và Thanh-Hóa.

« De novembre 1896 à février 1901, il remplit les fonctions de Chef de bureau de 1^{re} comptabilité de la Résidence Supérieure à Hué. M. le Résident Supérieur Auvergne, en attestant, en 1900, qu'il dirigeait ce service de façon irréprochable, estimait déjà que, grâce à son caractère pondéré, à son jugement droit et sûr, à sa parfaite courtoisie, il serait particulièrement apte à bien diriger une province.

« En 1901, il était nommé Administrateur de 4^e classe et Résident à Thà-Nhiên. Dans ces fonctions, il méritait de nouveaux éloges et il savait immédiatement s'attirer les sympathies de tous.

« Il était choisi en 1903 comme Chef de cabinet par M. Auvergne qui louait sans réserve son zèle et son dévouement ainsi que la loyauté de son caractère.

« Promu Administrateur de 3^e classe en 1904, de 2^e classe en 1908 et de 1^{re} en 1914, il dirigea successivement les provinces de Quảng-



Ngãi, de Rach-Giá et de Kiên-An, et, sans exception, tous les Résidents Supérieurs ou Gouverneurs appelés apprécier ses services furent unanimes à reconnaître en lui un administrateur de premier ordre.

« Son dernier séjour en Indochine fut marqué par son passage à la Résidence-Mairie de Tourane, en 1915, où, comme partout où il avait précédemment passé, il ne connut que des amis,

« Enfin, en novembre 1915, M. Le Marchant fut désigné pour remplir à Huê les fonctions d'Inspecteur des Affaires politiques et administratives, et, en mai 1916, ses rares qualités d'intelligence et sa longue expérience des choses de l'Annam le désignèrent au choix du Gouvernement pour assurer, dans des circonstances délicates, l'intérim des fonctions de Résident Supérieur en Annam.

Ses qualités naturelles, son tact, son expérience, les sympathies et les amitiés qu'il avait su inspirer, aussi bien parmi la population européenne que dans les milieux annamites, assurèrent le complet succès de cet intérim ».

M. Le Marchant était né à Plestin-les-Grèves, dans les Côtes-du-Nord, le 25 décembre 1867.

Que tous les Amis du Vieux Huê se joignent au Comité pour lui adresser un dernier adieu et présenter leurs condoléances émues à sa famille.

A. LABORDE





NOTICE NÉCROLOGIQUE (1)

M. H. RUSSIER.

Notre Association a été, cette année, sévèrement atteinte par le malheur ; après la mort de M. Le Marchant de Trigon, elle a eu la douleur d'apprendre le décès de M. Russier.

M.H. Russier a eu en Indochine une carrière courte mais remarquablement bien remplie. Il est né le 4 août 1878, à Nouméa, où son père et sa mère ont créé l'enseignement primaire. Reçu docteur ès lettres, avec une thèse sur « le Partage de l'Océanie », il renonça à poursuivre l'agrégation, pour aider ses parents à élever ses huit frères et sœurs dont il était l'aîné. En 1906, il débarqua en Indochine, où il débuta comme professeur de 3^e classe ; il y a été successivement secrétaire de la Direction Générale de l'Instruction Publique, Inspecteur des écoles de la Cochinchine, Directeur du Collège Chasseloup-Laubat à Saigon, Chef du Service de l'Enseignement au Cambodge ; au départ pour France de M. Gourdon, il a été chargé de remplir par intérim la plus haute charge de l'Enseignement en Indochine, celle d'Inspecteur-Conseil de l'Instruction publique ; la guerre l'a trouvé dans cette situation, et quand M. Delétie a été mobilisé, il l'a provisoirement remplacé à la tête du Service de l'Enseignement en Annam, bien que ses fonctions d'Inspecteur-Conseil l'aient obligé à résider habituellement à Hanoi.

Ses préoccupations professionnelles l'avaient conduit à écrire, en collaboration avec M. Maybon, un manuel pour faciliter l'enseignement de l'histoire d'Annam dans les écoles de l'Indochine ; ce travail de

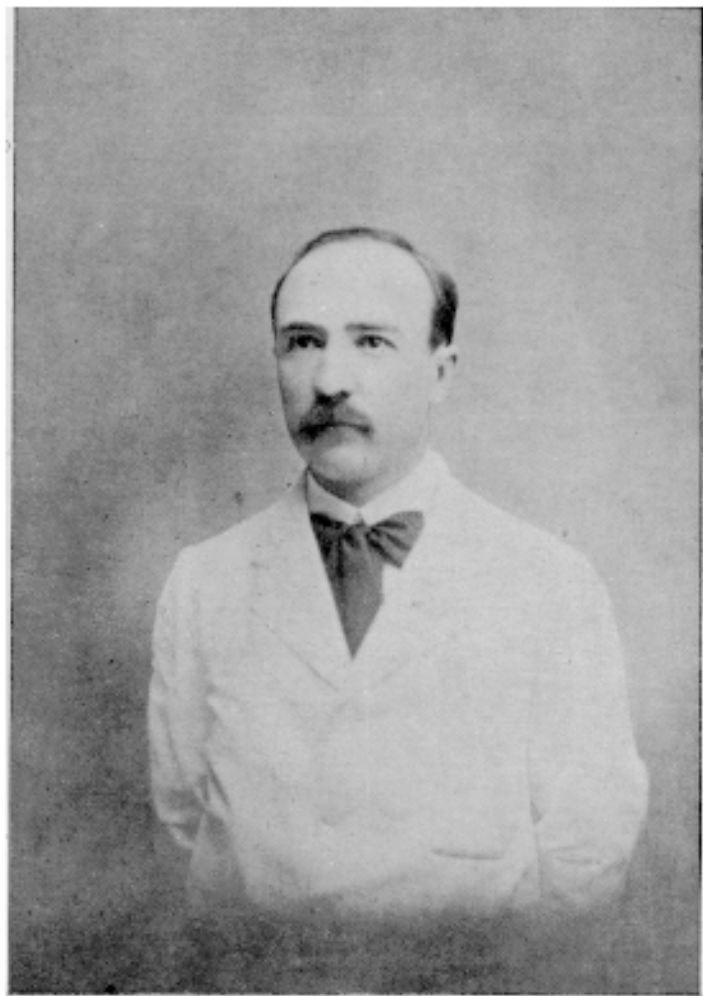
(1) Lue à l'Assemblée générale du 22 octobre 1918.

vulgarisation a pu être critiqué, comme le sont toutes les œuvres qui ouvrent une voie nouvelle par un premier essai, mais, avant de mourir, il a complètement remanié son livre qui va être sous peu donné à l'impression. Cet ouvrage est encore le seul travail d'ensemble qui ait paru ; il a donné des notions d'histoire d'Annam au grand public indochinois qui n'aurait pas eu le temps, le goût ou les moyens de les rechercher dans le fatras d'annales et d'articles d'érudition où elles sont dispersées. Ainsi, M. Russier a grandement aidé les « Amis du Vieux Hué » ; il a permis de mieux comprendre certains des articles qui ont paru dans nos bulletins et qui auraient été sans intérêt pour des lecteurs ignorant tout du passé de l'Annam.

Il faut signaler encore son *Indochine française*, publiée à la librairie Armand Colin, en collaboration avec M. Henri Brenier. C'est le meilleur ouvrage que nous ayons sur la géographie de l'Indochine. Divers manuels élémentaires, rédigés par M. Russier lui-même ou sous son impulsion, montrent combien il avait à cœur sa tâche d'éducateur et de maître de la jeunesse. Entre-temps, il dirigeait la *Revue indochinoise* et en faisait, malgré les difficultés de l'œuvre une publication dont la Colonie pouvait être fière.

En septembre 1917, M. Russier est parti pour France, rapatrié par le Conseil de Santé, après les premières manifestations de la maladie qui devait l'emporter ; dès son arrivée à Marseille, les médecins lui ont fait connaître que son état était grave ; il n'a eu qu'un souci : rétablir suffisamment sa santé pour que l'armée puisse l'accepter, et dès que cela lui a été possible, il a contracté un engagement pour la durée de la guerre et a été incorporé au 113^e régiment d'Infanterie. N'ayant jamais été soldat, il a dû faire en hâte le dur apprentissage des armes, qui est si pénible même pour les jeunes gens de vingt ans. Son intelligence remarquable, ses titres et les hautes fonctions qu'il a remplies en Indochine ont attiré l'attention sur lui et il a été chargé de faire des conférences destinées à exalter le patriotisme et l'esprit de sacrifice des soldats ; comme à tout ce qu'il a entrepris, il s'est donné à cette belle tâche de tout cœur et il y a consacré tout le reste de ses forces défaillantes ; épuisé, il est entré à l'hôpital d'Auxonne et y est mort rapidement.

Quoique n'ayant jamais habité régulièrement Hué, M. Russier s'était profondément attaché à cette ville à cause du charme de ses sites et de la grandeur des souvenirs qui y vivent ; le premier voyage qu'il y fit lui laissa une telle impression qu'il en parlait avec l'enthousiasme et la richesse d'expression qu'on trouve seulement pour décrire ce qu'on aime et ce qu'on veut faire aimer : aussi se fit-il inscrire à notre groupe des Amis du Vieux Hué, dès qu'il le connut. Avant de mourir,



il a eu une pensée touchante : en exprimant ses dernières volontés, il a fait don à notre bibliothèque d'un certain nombre des livres qu'il avait laissés à Hanoi.

M. Russier laisse en Indochine le souvenir d'un homme éminent par sa grande intelligence, par sa puissance extraordinaire de travail et par une vie dont la tenue morale n'a connu aucune défaillance ; les Amis du Vieux Hué déposent sur sa tombe leurs regrets douloureux et prient sa famille d'agréer l'expression émue de leurs sincères condoléances.

G. DAYDÉ





Planche XXXVIII. — Disque en stéatite sculptée. (Dessin de M. Tôn -Thất Sa.)

BULLETIN DES AMIS DU VIEUX HUÉ

V. — N° 4. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1918

S O M M A I R E

Communications faites par les membres de la Société.

	Pages
Le Traité de 1862 entre la France, l'Espagne et l'Annam (H. LE MARCHANT DE TRIGON)	217
Quelques figures de la Cour de Võ-Vương (L. CADIÈRE)	253
Notices nécrologiques : M. H Le Marchant de Trigon (A. LABORDE)	307
M. H. Russier (G. DAYDÉ).	311



FONDS A. SALLET

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

